



HAL
open science

L'action extérieure des collectivités territoriales à l'épreuve de la transition : jumelage Grenoble/Sfax à travers le prisme de de l'agriculture urbaine

Nina Villeneuve

► To cite this version:

Nina Villeneuve. L'action extérieure des collectivités territoriales à l'épreuve de la transition : jumelage Grenoble/Sfax à travers le prisme de de l'agriculture urbaine. Architecture, aménagement de l'espace. 2017. dumas-01623221

HAL Id: dumas-01623221

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01623221>

Submitted on 25 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

PROJET DE FIN D'ETUDES
MASTER 2 - URBANISME ET COOPERATION INTERNATIONALE
INSTITUT D'URBANISME DE GRENOBLE
UNIVERSITE GRENOBLE-ALPES

2016 / 2017

**L'ACTION EXTERIEURE DES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES A L'EPREUVE
DE LA
TRANSITION**

**CAS D'ETUDE :
JUMELAGE GRENOBLE/SFAX
A TRAVERS LE PRISME DE
L'AGRICULTURE URBAINE**

NINA VILLENEUVE
SOUS LA DIRECTION DE:
JEAN-CHRISTOPHE DISSART

**DIRECTION DE L'ACTION INTERNATIONALE
ET EUROPEENNE
DE LA VILLE DE GRENOBLE**



PRÉSENTATION

NOM / PRÉNOM

Villeneuve Nina

TITRE DU MÉMOIRE

L'Action Extérieure des Collectivités Territoriales à l'épreuve de la transition. Cas d'étude: le jumelage Grenoble / Sfax à travers le prisme de l'agriculture urbaine

DATE DE SOUTENANCE

15 Septembre 2017

ORGANISME D'AFFILIATION

Institut d'Urbanisme de Grenoble, Université Grenoble-Alpes

ORGANISME DANS LEQUEL L'ALTERNANCE A ÉTÉ EFFECTUÉE

Ville de Grenoble, Direction de l'Action Internationale et Européenne

DIRECTEUR DE MÉMOIRE

Jean-Christophe DISSART

NOMBRE DE PAGES

135

NOMBRE D'ANNEXES

2

NOMBRE DE RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

80

MOTS CLÉS ANALYTIQUES

Action extérieure des collectivités territoriales, coopération décentralisée, mouvement de la transition, agriculture urbaine

MOTS CLÉS GÉOGRAPHIQUES

Grenoble, Sfax, Tunisie, France

RÉSUMÉ

L'Action extérieure des collectivités territoriales n'a eu de cesse de se confronter à l'expérimentation de son activité. Politique publique avant-gardiste ? Elle fait face aux évolutions de la société dans laquelle elle se développe et continue de s'adapter à son contexte, mettant à profit son caractère expérimental.

En parallèle, émerge progressivement le mouvement de la transition, fondé sur les notions de résilience et soutenabilité, qui valorise le développement à l'échelle territorial.

En raison de la volonté de l'AECT de développer de nouvelles méthodes de projet émanant davantage des habitants, le mouvement de la « transition » (ainsi que les initiatives y afférent), peut-il être une condition opportune quant au développement de démarches plus créatives basées sur une hybridation des pratiques et des réflexions ?

Il sera question pour cela d'axer la réflexion sur le jumelage Grenoble / Sfax et sur la thématique de l'agriculture urbaine, enjeu crucial pour le territoire de Sfax, et qui part ailleurs est une notion significative du mouvement de la transition.

SUMMARY

External action of local authorities had to face with the experimentation of its activities. A vanguard public policy? It has to deal with society's evolution throughout it developed and continue to adapt itself to its context, and takes advantage to its experimental sign.

In parallel, transition network appeared, based on resilient and sustainable concepts, which enhance the territorial scale development.

If external action of local authorities wants to develop new project methodology which pay more attention to the contribution of inhabitants, is transition network can be an opportunity to developing a creative approach based on combinations of practices and reflection? We will deal for that with the reflections of Grenoble/Sfax partnership and urban farming subject, a Sfax crucial issue for its territory, and which is, furthermore, a significant transition network concept.

REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements iront à Jean-Christophe Dissart, tuteur de mémoire, pour sa patience et ses conseils avisés face à mes interrogations et inquiétudes quant à la réalisation de ce mémoire.

Remerciements également à Eric Recoura, maître d'apprentissage, de m'avoir accordé sa confiance à l'égard de ma posture novice concernant mes missions d'apprentissage et notamment celle de l'évaluation.

Je remercie également Yosra Achich, Bernard Macret, Wassim Madani Monique Muth, Vincent Poncet, Eric Recoura, Saloua Toumi et Roland Vidal, de m'avoir accordé de leur temps pour répondre à mes questionnements lors des entretiens réalisés dans le cadre de ce mémoire.

Merci à Etienne, pour ses relectures précieuses, ses discussions et sa patience infaillible face à mes humeurs capricieuses qui ont duré tout au long de cet exercice de recherche et qui perdureront peut-être encore...

Merci à Richard pour ses lectures dissimulées et son œil averti.

Merci à papa pour ses relectures de dernière minute et son éternelle disponibilité.

Un grand merci du fond du cœur à toute l'équipe de la DAIE, Annick, Cindy, Fabienne, Françoise (alias Tatie Framboise), Françoise, Eric, Laure, Martine, Monique, Pia, Stéphanie, ainsi qu'à Abdoul, Suzanna et Thimoté. Merci pour cette belle et riche année passée à vos côtés, pour cette chaleur et convivialité que vous conciliez avec tant de brio à votre professionnalisme.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier toutes les personnes qui m'ont encouragé tout au long de mon parcours universitaire ainsi que mes chers colocs, pour leur bienveillance et leur compassion dans cette tâche difficile qu'a pu représenter ce mémoire.

Cette page (de remerciements) ne pourrait se terminer sans remercier la promo UCI 2017, pour leur bonne humeur, et pour tout ce qu'ils sont. A l'olive et l'olivier, dans toute sa force et sa fidélité, symbole de ces ateliers passés à vos côtés.

PRÉAMBULE

Ce mémoire vient clôturer deux ans de formation en urbanisme et coopération internationale.

Le sujet de ce mémoire est né de questionnements de longue date sur les enjeux de la coopération internationale et de ses bénéficiaires. Tout au long de cette formation de master, notamment au cours de cette deuxième année, mes questionnements n'ont eu de cesse de se fonder. A qui bénéficie la coopération internationale ? Quelle posture et légitimité ont les pays dits « du Nord » à « aider » les pays dits « du Sud » sous quelques formes que ce soit ?

Les différents intervenants venus rythmer ces semaines à l'Institut d'Urbanisme ainsi que les expériences qu'ont pu m'apporter les ateliers internationaux ont renforcé ces premières réflexions. La coopération internationale peut-elle être considérée comme une nouvelle forme de « colonialisme » ? Sans pour autant faire une généralité des différents partenariats qui constituent le vaste champ de la coopération internationale, j'ai cru entrevoir que cette coopération, sous l'égide de la bienveillance, avait parfois des airs de conquérants.

C'est ainsi que mes interrogations se sont tissées pour finalement s'orienter sur la place et le rôle des territoires dans l'entreprise de la coopération à l'international.

Avec cette année d'apprentissage effectuée à la Direction de l'Action Internationale et Européenne de la Ville de Grenoble, j'ai pu découvrir de plus près le monde du politique et de l'international. Dans cette aspiration à la découverte, j'ai pu constater le souhait de cette politique publique à établir des rapports de réciprocité avec ses partenaires et développer des projets davantage ancrés au territoire en tentant de positionner le citoyen au cœur du projet. Toutefois la théorie et la pratique ne sont pas toujours identiques. C'est pourquoi j'ai décidé de m'intéresser de plus près aux projets menés et selon quelle démarche.

Pour cela, j'ai orienté mon terrain d'étude sur la ville de Sfax et son partenariat avec Grenoble. Au-delà de quelque connaissance que j'ai pu acquérir sur ce territoire, ce choix s'est avant tout porté sur la singularité qu'il représente : de part son contexte politique ainsi que le dynamisme de sa société civile.

J'ai, ainsi, souhaité croiser à travers cet exercice, mes réflexions et « connaissances » sur ce qui forme une coopération entre territoires, sur la méthodologie choisie pour faire que cette politique publique ainsi que le processus de projet dans sa globalité, soient partagés et portés par le plus grand nombre.

Pour compléter le choix de ce sujet, il est important d'ajouter que l'agriculture urbaine n'a pas été une thématique choisie par défaut. Tout d'abord, elle représente un enjeu mondial, notamment dans le cadre du développement territorial de Sfax, et aussi pour les valeurs qu'elle renvoie : environnementale, sanitaire et sociale.

Il est ainsi question dans ce mémoire de rassembler ces choix et pensées afin de les mettre en tension et de les questionner.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION	p.3
RÉSUMÉ	p.4
SUMMARY	p.5
REMERCIEMENT	p.7
PRÉAMBULE	p.9
LISTE DES ACRONYMES	p.13
INTRODUCTION	p.15
CHAPITRE I - INTROSPECTION DE LA MISE EN TENSION	
I - HISTOIRE ET ÉVOLUTIONS DE LA PENSÉE AUTOUR DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	p.24
A) Les origines d'une «politique de nouveau genre»	p.24
B) L'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, une politique en mouvement	p.29
II - LA TRANSITION, RÉFLEXION MOTRICE DANS LES PROJETS DE L'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	p.36
A) La transition, acte de changement face au dérèglement	p.36
B) La résilience et la soutenabilité comme leitmotiv	p.36
III - PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LES VILLES DE GRENOBLE ET SFAX	p.42
A) Le jumelage Grenoble/Sfax aux prémices d'un nouveau modèle de coopération décentralisée	p.42
B) Des projets en appui aux dynamiques locales	p.46

CHAPITRE II

L'AGRICULTURE URBAINE: ENJEUX, STRATEGIES ET FRAGILITES

I- L'AGRICULTURE URBAINE : ENJEU PLANÉTAIRE POUR DES (RÉ)SOLUTIONS LOCALES	p.55
A) L'agriculture, condition <i>sine qua non</i> du développement	p.56
B) L'agriculture urbaine, une notion aux caractéristiques plurielles	p.60
II - L'AGRICULTURE URBAINE UN ENJEU DÉCISIF DANS LE DÉVELOPPEMENT DE SFAX	p.63
A) L'agriculture urbaine à Sfax: l'hétérogénéité des pratiques	p.63
B) Des pratiques agricoles sectorisées face à l'expansion urbaine	p.71
C) La mise en péril d'une agriculture fragile	p.75

CHAPITRE III

LES ENJEUX ET LIMITES DU JUMELAGE GRENOBLE/SFAX DANS LA PROTECTION DE L'AGRICULTURE URBAINE

I - L'ACTION EXTÉRIEURE DE LA VILLE DE GRENOBLE, UN PRÉREQUIS ESSENTIEL	p.91
A) Un appui politique de la Ville de Grenoble	p.91
B) Expérimenter pour faire face aux aléas	p. 96
II - LES DIFFICULTÉS POTENTIELLES DU JUMELAGE GRENOBLE/SFAX	p.98
A) Des approches différentes liées à une culture et une histoire	p.100
B) L'évaluation: l'appréciation de la pertinence	p.106
CONCLUSION	p.113
BIBLIOGRAPHIE	p.118
ANNEXES	p.131

LISTE DES ACRONYMES

- AA : Accord d'Association
- AECT : Action Extérieure des Collectivités Territoriales
- AE : Actions Extérieures
- ALECA : Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi
- APE: Accord de Partenariat Economique
- ATTAC : Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne
- ATR : Administration Territoriale de la République
- AU : Agriculture Urbaine
- AUP : Agriculture Urbaine et Péri-urbaine
- ARRICOD : Association des Professionnels des Relations Internationales et de Coopération
Décentralisée
- CADTM : Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers monde
- DAIE : Direction de l'Action Internationale et Européenne
- ENSAV : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles
- ENSPV : Ecole Nationale Supérieure de Paysage Versailles
- FAO : Food and Agriculture Organization
- FMI : Fond Monétaire International
- FMVJ : Fédération Mondiale des Villes Jumelées
- IACE : Institut Arabe des Chefs d'Entreprises
- INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
- IUG : Institut d'Urbanisme de Grenoble
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- ONU : Organisation des Nations Unies
- PP : Partenariat Privilégié
- PIB : Produit Intérieur Brut
- SDAGS : Stratégie pour le Développement de l'Agglomération du Grand Sfax
- SIAPE: Société Industrielle d'Acide Phosphorique et d'Engrais

INTRODUCTION

Lors de la 16ème édition des Universités de l'ARRICOD (Association des Professionnels des Relations Internationales et de Coopération Décentralisée) organisée en juillet 2017, de nombreux acteurs ont questionné le fonctionnement de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (AECT) et plus particulièrement le devenir de cette politique publique d'un genre particulier. Développée à l'issue de la 2ème Guerre Mondiale, cette politique d'un « nouveau genre¹ » n'a eu de cesse d'être mise à l'épreuve de l'expérimentation. Elle a évolué ainsi à travers l'histoire contemporaine et a participé à la définition de nombreux champs d'activités pour les pouvoirs publics et les organisations non-gouvernementales : initialement destinée aux jumelages, l'AECT a élargi son terrain d'action à l'échelle internationale par le biais des coopérations décentralisées et d'une aide dite « humanitaire ». Dans ce contexte de changement de plus en plus marqué, la Ville de Grenoble s'est saisie de cette tendance pour en faire un événement international en Mars 2017 : la Biennale de la Ville en Transition. Celle-ci reflète, à son échelle, le courant actuel du développement des villes ainsi que les volontés de plus en plus prégnantes des politiques publiques à réfléchir à de nouveaux fonctionnements. Un nombre croissant de ses professionnels s'interrogent sur leurs pratiques de terrain, sur leur affiliation au concept de « développement » et remettent en question leurs méthodes. Ils confrontent de fait les institutions territoriales à la conception, à l'éthique, à l'implémentation et à la gestion des projets dont elles sont à l'origine.

Parallèlement, le mouvement de « la transition » apparaît depuis une dizaine d'année. Fondé sur les notions de résilience et de soutenabilité, il promeut un nouveau mode de développement qui se veut alternatif au système économique actuel. Positionnant l'humain au cœur de l'action, il souhaite retrouver un système d'équilibre en proposant une nouvelle gouvernance et des modalités d'action reconfigurées (énergie renouvelable, monnaies locales, agriculture urbaine, etc.) et ancrées de nouveau à l'échelle locale pour répondre de manière pertinente aux besoins significants. C'est ainsi que le concept d'« agriculture urbaine » intervient et revêt un rôle primordial à nos yeux. Cette vision agri-culturelle de la ville constitue l'héritage directe de pratiques vernaculaires hautement pérennes et efficaces dont s'inspirent les instigateurs de ce mouvement (re-)né en occident. Elle soulève des problématiques environnementales mais aussi sociales et

¹ Bertrand Gallet, Directeur de Cités Unies France, « Les enjeux de la coopération décentralisée », Revue internationale et stratégique, n°57 (2005), p.62.

sanitaires de premier ordre et représente un enjeu crucial pour le développement territorial de Sfax. L'étalement urbain observé à Sfax a pour première conséquence de réduire les terrains agricoles limitrophes. Outre les enjeux liés à la destruction des écosystèmes biologiques des sols cultivables, l'intensification de l'expansion urbaine de Sfax s'effectue aux dépens de la population qui éprouve une difficulté croissante à s'alimenter en produits de première nécessité accessibles et de qualité. Par ailleurs, les politiques européennes et les ententes économiques entre les pays du bassin méditerranéen fragilisent l'économie tunisienne et entraînent davantage de dépendance vis-à-vis des produits européens exportés. Ces accords commerciaux qui ont un effet direct sur les conditions de vie et l'autonomie alimentaire de la population tunisienne.

La formulation de nos problématiques de recherche s'est structurée progressivement. Nous avons tout d'abord désiré questionner le cadre et le contexte actuels de cette recherche. Notre premier questionnement porte ainsi sur l'intérêt qu'ont les collectivités territoriales comme Grenoble à entreprendre une démarche de coopération internationale dans un contexte mouvant.

En ayant à l'esprit le caractère expérimental des projets mis en place par l'AECT et en raison de sa volonté de développer de nouvelles méthodes de projet émanant davantage des habitants, le mouvement de la « transition » (ainsi que les initiatives y afférentes), pourrait-il rassembler les conditions favorables au développement de démarches plus créatives basées sur une hybridation des pratiques et des réflexions ? Si la Ville de Grenoble semble avoir fait le pari d'un changement de paradigme en y développant des pratiques relevant de l'agriculture urbaine, celles-ci pourraient-elles ainsi en retour infléchir l'AECT et constituer un bras de levier encourageant l'expérimentation de nouvelles formes de coopération ? Lors des derniers ateliers d'urbanisme qui se sont déroulés à Sfax en Novembre 2017, nous avons porté un regard analytique sur ce que nous nommerons par commodité « l'agriculture urbaine de Sfax ». Les réflexions engagées nous ont menés par la suite à explorer plusieurs sous-problématiques :

- Comment le mouvement de la transition peut-il être interprété et décodé ? Ce dernier pourrait-il constituer un terreau fertile permettant d'appuyer les initiatives populaires existantes à Sfax. Est-il approprié d'y développer des projets autour de cette thématique ?
- Comment la nature et les formes de l'intervention de la ville de Grenoble, à travers

son partenariat avec la Ville de Sfax, peuvent-elles favoriser le maintien et l'enracinement de l'agriculture urbaine de ce territoire, qui est soumis à de multiples adversités et contraintes ?

- Dans le cadre du mouvement de la transition, mais aussi dans celui, plus institutionnel, du contexte politique singulier du partenariat existant avec la délégation de la Ville de Sfax, quelle est la légitimité de la Ville de Grenoble à y intervenir ? Il est aujourd'hui généralement attribué à l'agriculture urbaine une définition multifonctionnelle relativement floue. Ses champs sémantiques renvoient à deux notions distinctes : l'expression « agriculture urbaine » implique une forte dimension collective (par l'organisation du « système social » qu'elle suppose), tandis que le terme « agriculture » se focalise sur l'aspect économique et environnemental de l'activité. Malgré la bienveillance que l'on peut présupposer des acteurs de la coopération internationale, l'intervention extérieure de Grenoble ne serait-elle pas biaisée « de fait » en raison de pratiques culturelles et de regards sur l'agriculture qui différeraient radicalement entre ces deux pays ? L'agriculture urbaine étant un concept issu de pays occidentalisés et dont la définition reste confuse, peut-on alors utiliser cette terminologie pour Sfax ?

Les premiers questionnements que nous avons soulevés nous ont permis de définir nos axes de recherche. Toutefois, l'AECT et le mouvement de la transition constituant deux thématiques très vastes, nous avons choisi de concentrer notre travail sur un seul cas d'étude. Pour ce faire nous avons étudié de manière plus approfondie la coopération existant entre les Villes de Grenoble et de Sfax, laquelle constitue l'un des plus anciens et des plus singuliers partenariats de la Ville de Grenoble².

Le dispositif de recherche que nous avons suivi s'est fondé sur l'énonciation d'hypothèses que nous souhaitons évaluer en suivant un raisonnement inductif structuré selon nos

² Les premiers projets ont eu lieu en 1974 pour aboutir à la signature d'un protocole de jumelage en 1998. De plus, depuis 2011 et à la suite des mouvements qui ont soulevé le Maghreb et le Moyen-Orient, aussi appelés « Révolutions Arabes », la Ville de Sfax est conduite par une délégation spéciale. Depuis la fin de l'année de cette même année une délégation spéciale a été mise en place, issue du parti Ennahdha (Mouvement de la tendance islamique), parti en majorité contesté par la société civile sfaxienne. Suite à plusieurs revendications de la société civile sfaxienne et à un dépôt de plainte au tribunal administratif, un arrêt de l'exécution de cette nouvelle délégation a été déposé en septembre 2013. Malgré la décision du tribunal administratif, la délégation issue du parti Ennahdha a continué à exercer ses fonctions. N'étant plus légitime dans sa position, la Ville de Grenoble a pris la décision de ne pas reconnaître cette municipalité temporaire. Dans ce rapport singulier, cette coopération instaure un partenariat dont les relations se constituent entre les sociétés civiles des deux villes.

observations et nos expériences à la fois académiques et professionnelles. C'est ainsi que notre apprentissage au sein de la Direction de l'Action Internationale et Européenne et nos différents ateliers d'urbanisme à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble (IUG) nous ont permis d'organiser nos recherches pour répondre à nos problématiques. C'est également dans ce cadre institutionnel et académique que nous avons participé aux premiers ateliers d'urbanisme à Sfax. Avant de construire notre argumentaire et d'examiner notre cas d'étude pour évaluer la validité des hypothèses énoncées, nous avons tout d'abord dû organiser et analyser les données que nous avons collectées. Nos recherches se sont ainsi appuyées en premier lieu sur la matière récoltée pendant les ateliers d'urbanisme réalisés les années précédentes, c'est-à-dire de 2012 à 2016 pour établir un diagnostic de Sfax et avoir un regard sur les premières analyses faites notamment sur la thématique de l'agriculture urbaine, thème abordé au cours des trois dernières années. Concomitamment à ces premières lectures et à la constitution de ce prérequis, notre recherche d'information s'est concentrée ensuite sur la lecture d'un corpus relativement conséquent.

L'identification des documents de référence a été principalement effectuée au sein du centre de documentation de l'IUG, mais aussi via des sites de recherche spécialisés et le moteur de recherche d'articles universitaires de Google (Google Scholar) pour les articles les plus cités sur Internet. D'autres références essentielles proviennent de pages web d'auteurs, de laboratoires, d'ONG et d'institution (BID, World Bank, CADTM, etc.). L'identification de notre corpus de référence s'est faite en bonne partie sur la base de la recherche qui a été effectuée ces 15-20 dernières années, en couvrant principalement :

- des actes de colloques, de conférences, de séminaires et de workshops internationaux :
 - sur l'étude des pratiques agricoles et la conservation des techniques et des savoir-faire traditionnels ;
 - sur le concept d'agriculture urbaine ;
 - sur le mouvement de la Transition ;
 - sur les notions de développement, de sous-développement, de croissance ;
 - et sur d'autres sujets connexes ;
- des articles publiés dans des magazines, revues ou journaux scientifiques ;
- des thèses de doctorat et de mémoires de Master ;
- des ouvrages et brochures ;
- des rapports et études d'ONG (CADTM) d'institutions ou de centres de recherche et d'institutions (UNDP, UNISDR, BID, World Bank, etc.) ;

-
- des pages web d'auteurs (chercheurs, centres de recherche, institutions, ONGs).

Compte-tenu de la profusion de la production littéraire, la sélection d'ouvrages de référence impliquait de faire des choix. Les critères de sélection de nos sources portaient essentiellement sur le traitement de nos problématiques spécifiques : développement et coopération internationale, diminution de la vulnérabilité (sociale et physique), renforcement de la résilience, agriculture et agriculture urbaine, le mouvement de la transition, etc. Cette restriction nécessaire nous a conduit à mettre de côté de nombreux documents qui concernaient davantage la dissémination d'une information plus générale et vulgarisée qui, malgré ses qualités pédagogiques ou de sensibilisation à des problématiques similaires aux nôtres, ne répondait pas aux attentes de ce travail. Enfin, une fois la pré-sélection faite, une nouvelle sélection impliquait d'autres critères :

- consistance : les travaux présentent une grande consistance ou cohérence par leur apport dans le domaine théorique et/ou pratique de nos champs d'étude ;
- accessibilité : les travaux sont facilement accessibles ou au contraire réservés à un public restreint (revues plus ou moins connues, travaux et sites Internet payants, etc.);
- référence : les travaux référencés, qui jouissent d'une incontestable réputation, qui sont souvent cités dans d'autres travaux et qui ont pu servir à des applications pratiques;
- manque : les domaines en lien avec l'agriculture urbaine ne sont pas toujours suffisamment couverts par la recherche.

Cette première étape d'analyse du sujet, qui a été menée grâce à une étude de la littérature et des affiliations théoriques des différents concepts mobilisés dans les domaines considérés ici, a été poursuivie par des interviews d'interlocuteurs privilégiés. Ceux-ci ont été choisis en fonction des apports théoriques, des expériences et des analyses complémentaires qu'ils pouvaient apporter à cette recherche, ainsi que pour leur contribution à une définition approfondie de certains sujets. Le choix de ces acteurs s'est effectué à la suite de l'élaboration d'un questionnaire général, lequel valait aussi bien pour Grenoble que pour Sfax : Quels sont les acteurs impliqués ? Quel est le portage politique selon le cadre des projets considérés ? Quel est le contexte de l'agriculture ? Quelles sont les formes et la nature de l'agriculture urbaine ? Quelle politique est mise en place dans ce domaine ? Quelles sont les ambitions et les possibilités d'évolution ? Par la suite, des entretiens fermés ont été réalisés avec chaque personne sélectionnée. Leur analyse nous a permis d'évaluer nos hypothèses à la lumière des informations récoltées et recoupées.

Ainsi, ce mémoire s'attèle à mettre en tension deux sujets de réflexion : l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales et la transition à travers le partenariat entre les Villes de Grenoble et Sfax et la thématique de l'agriculture urbaine. Afin de tisser une réflexion autour de ces questionnements il sera question de définir dans un premier temps le contexte de cette étude. C'est pourquoi le premier chapitre de ce mémoire sera consacré à l'explication de ces deux thématiques plurielles, ainsi qu'à la présentation du contexte de la coopération décentralisée entre Grenoble et Sfax afin de démontrer les spécificités de ce partenariat, qui lui confère un caractère propice à « l'expérimentation ».

Une fois le cadre général d'étude précisé, nous avons donc souhaité nous concentrer sur le mouvement dit de la « transition » : axé initialement sur un volet environnemental, ce mouvement naît d'une volonté de se détacher du modèle économique actuel. Il aborde plusieurs démarches issues de valeurs transversales, telle que la position et le rôle de l'habitant au cœur de l'action et des décisions publiques. Ainsi, le mouvement de la transition aborde des thématiques plurielles dont celles de la transition sociale et démocratique.

Le deuxième chapitre de la recherche nous permettra quant à lui d'examiner l'agriculture à Sfax. Nous y analyserons plus spécifiquement les différentes caractéristiques attribuées à la notion « d'agriculture urbaine ». La clarification de cette terminologie nous permettra d'apporter un regard plus informé et contextualisé sur cette pratique. L'analyse exposée nous permettra de mieux considérer la multiplicité de l'agriculture en aire urbaine sfaxienne ainsi que les enjeux inhérents à cette activité.

Les deux premiers chapitres de ce mémoire seront ainsi consacrés à définir les notions inhérentes à notre étude, à savoir : la coopération décentralisée, le mouvement de la transition et l'agriculture urbaine.

Selon l'approche considérée, ces sujets reflètent ainsi les enjeux principaux que nous avons pu identifier dans l'aire urbaine sfaxienne. Leur définition participe ainsi à la contextualisation qu'il nous a semblé nécessaire d'apporter afin d'explicitier nos réflexions et de préciser les affiliations théoriques au sein desquelles elles s'inscrivent. Enfin, la présentation de ces notions a également pour objectif de permettre une meilleure appréhension des propositions émanant de cette analyse. Nous pourrons ainsi expliciter les raisons pour lesquelles l'agriculture à Sfax constitue un enjeu crucial à la fois économique et écologique. Aujourd'hui le développement

économique de l'agriculture à l'échelle nationale valorise l'agriculture intensive et à grande échelle afin de rentabiliser ce secteur et de répondre à la demande de la population européenne. Cette stratégie économique néglige ainsi délibérément une part non négligeable de la population qui tire une partie importante de son revenu sur une agriculture subsidiaire.

Pour cette raison, dans le troisième chapitre, nous nous attacherons à décrypter tout d'abord quelles actions la Ville de Grenoble pourrait entreprendre et selon quelle légitimité. Cette première analyse nous permettra ensuite d'étudier les limites d'une telle politique dans un contexte politiquement fragile et où l'intérêt pour le développement d'une agriculture urbaine à petite échelle n'est, pour le moment, manifesté par aucune institution existante, à l'inverse de la sphère civile.

Enfin, nous concluons ce travail en présentant des pistes de réflexions ainsi que des propositions selon l'analyse que nous avons faite des informations et des témoignages recueillis pour la rédaction ce mémoire.

Cette synthèse donne ainsi corps aux résultats de cette recherche par un ensemble de suggestions de voies de recherche sur les activités de l'AECT et sur leur articulation avec le « déjà-là » du contexte sfaxien. Nous gardons à l'esprit que ces réflexions visent à prolonger la volonté de l'AECT de faire évoluer ses dispositifs de coopération en intégrant pleinement les pratiques existantes, dans la mesure où celles-ci régissent l'environnement bâti et naturel et qu'elles conditionnent les dimensions matérielles et immatérielles sur lesquelles s'appuie le développement du territoire sfaxien.

Notre démarche vise à esquisser une vision plus large des enjeux de l'action de l'AECT sur le territoire de Sfax et de proposer de nouvelles démarches. Il s'agit également de donner un autre sens au terme « développement ». Les différents points abordés dans ce travail confirment l'importance du rôle de la culture en tant que facteur de développement permettant de « re-territorialiser » les mécanismes reliant la société humaine à son environnement. Cette recherche tente modestement d'apporter sa contribution, au croisement de problématiques humaines et sociales, environnementales et agri-culturelles. L'ambition de ce travail, avec la brièveté du document proposé, est déjà vaste. Cela devrait excuser son incomplétude, laquelle fait partie de la définition même des notions considérées ici.



fig. 1: Porte donnant sur un champ, Sfax, Atelier international Etudiants UCI, IUG, 2016



CHAPITRE I

INTROSPECTION DE LA MISE EN TENSION

I – HISTOIRE ET ÉVOLUTIONS DE LA PENSÉE AUTOUR DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

A) Les origines « d'une politique de nouveau genre »¹

1) Le cadre législatif évolutif de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales: de l'expérimentation à l'encadrement

*« La coopération décentralisée commence et finit avec chaque territoire »,
René Char, poète et résistant français*

a - Des premiers accords européens gagent de conciliation

Il est souvent évoqué que les premières politiques de coopération entre collectivités territoriales sont nées au sortir de la deuxième Guerre Mondiale². Or, même si le développement de ces dernières s'est effectivement accentué à partir de ce moment, cette dynamique existe depuis le milieu du XIX^{ème} siècle³. À une moindre échelle, cette première internationalisation de la politique s'applique au niveau municipal – c'est-à-dire entre techniciens et élus - avec un échange de pratiques (notamment sur des problématiques urbaines). Elles se formaliseront en 1913 avec la création de l'Union Internationale des Villes (UIV) à Bruxelles. Cette rencontre vise, de façon la plus exhaustive possible, à capitaliser le savoir-faire développé par les villes afin que chacune d'entre elles puissent s'en inspirer et en tirer profit.

Des visites entre municipalités s'organisent, considérées comme de véritables formations d'apprentissage pour les maires et techniciens des villes respectives.

Malgré son titre « international », ce réseau d'échange reste essentiellement européen (GELY, 2016) et l'entrée des Etats-Unis et du Canada au sein de l'UIV en 1925 visait plutôt à appuyer l'expertise des techniciens. De surcroît, les démarches initiées dans cadre de ces échanges n'impliquaient que très peu les pays en développement et n'intégraient pas davantage la dimension sociale de l'impact des projets auprès des habitants (GELY, 2016), puisque ceux-ci n'étaient pas non plus associés à la réflexion.

¹ Bertrand Gallet, Directeur de Cités Unies France, « Les enjeux de la coopération décentralisée », *Revue internationale et stratégique*, n°57 (2005), p.62.

² Yves Viltard, cité par Mary Gely, *L'action extérieure des collectivités territoriales françaises : Étude de la mise en œuvre d'une action publique transsectorielle, vecteur d'articulation entre territoires et scène extérieure*, thèse, université, publication 2016, p.24

³ Yves Viltard, cité par Mary Gely, « L'action extérieure des collectivités territoriales françaises : Étude de la mise en œuvre d'une action publique transsectorielle, vecteur d'articulation entre territoires et scène extérieure », thèse, université, publication 2016, p. 24

C'est après la deuxième Guerre Mondiale que la mise en vigueur de cette première dynamique va connaître un changement en ouvrant progressivement la dimension géographique de cet exercice politique. Initialement considérée comme une activité centralisée permettant d'asseoir l'image du pays à l'échelle internationale, la coopération décentralisée est devenue un attribut régalien dont l'objectif affiché était de véhiculer la paix, notamment suite à la deuxième Guerre Mondiale.

Certains maires de différentes communes vont s'associer en 1948 afin de former l'Union Internationale des Maires (IUM) pour la Compréhension franco-allemande et, par le biais de cette organisation, vont faire naître les premiers jumelages, dont le tout premier sera signé en 1950 entre Montbéliard et Ludwigsburg.

Pour certain, ces accords symbolisent la réconciliation entre les différentes nations, basée sur des valeurs de respect (GALLET, 2005). Pour d'autres, il était trop tôt pour penser à une possible entente⁴. Toutefois, selon Jean-Claude Peyronnet⁵, ces premières relations bilatérales entre nations vont être la première véritable impulsion pour les collectivités territoriales permettant la mise en place d'une politique de coopération décentralisée.

Cette première organisation, s'articulant majoritairement entre les communes de l'Est de la France et de l'Allemagne, va progressivement s'élargir, avec la formation du Conseil des Communes d'Europe (en 1951), laquelle deviendra le Conseil des Communes et Régions d'Europe en 1984. Cette forme d'organisation a permis d'élargir son action à l'échelle européenne en rassemblant les communes européennes désireuses de créer une « unité européenne »⁶. Elle se concrétise par des échanges croissants entre les habitants des pays et par l'implication du Conseil, grâce à ses relations internationales, afin de constituer une Europe fraternelle. Cette coopération restera toutefois avant tout symbolique et circonscrite aux décisions des communes européennes.

Dans un troisième temps, et parallèlement à ces premiers organismes, se constitue le *Monde Bilingue*. Considérant le partage des langues comme vecteur de paix, il prendra le nom en 1957 de « Fédération Mondiale des Villes Jumelées » (FMVJ), pour devenir en 1988 « Fédération Mondiale des Citées Unies et Villes Jumelées ». Cette dernière ouvre les jumelages au-delà de l'Europe occidentale, qui concentrait les deux mouvements précédents.

⁴ Corinne Defrance, *Les jumelages franco-allemande*, 2008, p.195 ; cité par Mary Gely, *L'action extérieure des collectivités territoriales françaises : Etude de la mise en œuvre d'une action publique transsectorielle, vecteur d'articulation entre territoires et scène extérieure*, thèse, université, publication 2016, p. 28.

⁵ J-C Peyronnet, 2012, p.7, cité par Mary Gely, *L'action extérieure des collectivités territoriales françaises : Etude de la mise en œuvre d'une action publique transsectorielle, vecteur d'articulation entre territoires et scène extérieure*, thèse, université, publication 2016, p. 27.

⁶ Max Richard, serment du jumelage par le CCE, 1951.

b - L'internationalisation des territoires

Alors que dans les années 1950 se développaient des jumelages intra-européens, dès 1957 les premiers échanges conventionnés entre les pays dits « du Nord » et « du Sud » vont apparaître, ainsi qu'entre les pays de l'Est et de l'Ouest.

Cette ouverture est une deuxième étape dans l'internationalisation des collectivités territoriales jusqu'alors attachées à entretenir des jumelages européens, essentiellement avec l'Allemagne, dans un esprit de réconciliation et de construction de l'Europe sur des valeurs de paix et de fraternité. Le système établi par la Fédération va entraîner les collectivités territoriales dans une nouvelle démarche : celle de la coopération décentralisée.

Les années 1960 vont être pour les collectivités territoriales un temps d'approfondissement de leur politique internationale sur deux aspects :

- de nouveaux partenariats (notamment avec d'anciennes colonies françaises),
- le développement d'objectifs nouveaux au sein des jumelages existants.

Face au contexte international et aux premières crises (guerre du Biafra en 1967, famines au Sahel de 1973 à 1974, chocs pétroliers en 1973 et 1979), les collectivités révèlent une nouvelle dynamique : celle de l'aide humanitaire. Selon cette nouvelle approche, le partenariat entre les deux territoires vise à soutenir les populations touchées par ces crises. Sans avoir une réelle dénomination, ces nouveaux liens porteront le nom de « coopération décentralisée » en 1985, nom que l'on verra apparaître dans les accords de 1980 et 1981 entre, respectivement, les Villes de Marseille et d'Alger et entre le Maryland et le Nord-Pas-de-Calais (GELY, 2016).

En parallèle à ces mouvements locaux d'aide humanitaire, une dette publique des pays du « Tiers-Monde »⁷ se constitue dans les années 1960 pour déboucher à la fin des années 1980 sur un plan de remboursement mondial, mené par le Fond Monétaire International (FMI). Cette politique aura des conséquences dommageables sur l'économie intérieure des pays, tel que la hausse des prix des produits importés ou baisse de la production intérieure (GOTTINIAUX Pierre, MUNEVAR Daniel, SANABRIA Antonia, TOUSSAINT Eric, 2015).

⁷ Définition : Ensemble des pays en voie de développement, généralement issus de la décolonisation, qui représentent les deux tiers de la population mondiale. Dictionnaire Larousse
Discours du président des Etats-Unis Harry S. Truman lors de l'investiture de son deuxième mandat à la Maison Blanche, le 20 janvier 1949 dans lequel il parlera pour la première fois des pays du « Tiers-Monde ».

Néanmoins, ces accords de « coopération décentralisée » seront reconnus légalement en 1992 par la loi sur l'administration territoriale de la République (ATR). A ce titre, la loi définit cette activité comme suit⁸ :

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans les limites de leurs compétences et dans le respect des engagements internationaux de la France.⁹

Toute coopération doit s'établir par conventionnement en respectant les compétences de chacune des parties signataires ainsi que les engagements internationaux. Ce texte régissant les premiers aspects législatifs de l'internationalisation des collectivités territoriales reste toutefois relativement évasif quant aux contextes d'action et à leurs cadres. Il sera complété les années suivantes par une structure législative. En effet, au-delà du champ de compétences permettant aux collectivités de construire une relation d'égal à égal, la loi ATR établit l'aide d'urgence, à laquelle les collectivités avaient déjà fait appel dans le contexte de crise des années 1970. Seulement la circulaire de 1994, lui donne un cadre législatif. Ainsi les collectivités soutiennent des actions humanitaires d'urgence à caractère temporaire.

Toutefois, malgré un cadre peu explicite, la loi ATR entre dans une nouvelle ère : selon Bertrand Gallet, cette « diplomatie du nouveau genre »¹⁰ renverse le fonctionnement initial, lequel implique que les relations internationales soient l'affaire du pouvoir étatique, donc centralisées au niveau de l'Etat. Or, cette loi invite les collectivités à collaborer entre territoires de façon autonome. Elle constitue la troisième étape de l'élaboration de la coopération décentralisée que l'on connaît aujourd'hui.

Alors même que des partenariats de ville à ville préexistaient, les lois ont progressivement encadré leur fonctionnement. Ainsi, au départ très attachés à la symbolique et aux valeurs de paix que promouvaient les jumelages après la deuxième Guerre Mondiale, ces partenariats se sont progressivement émancipés et ce, tant dans leurs fonctions et domaines d'action que dans leur répartition géographique.

Les années 1980 ont été les années fondatrices de la coopération décentralisée avec la rédaction d'un texte législatif. Alors que les partenariats entre l'Allemagne et le Royaume-Uni représentaient les deux tiers des jumelages (GALLET, 2013), cette loi ouvrait légalement un nouveau regard et de nouvelles formes de partenariats.

⁸ Cet article a été abrogé quatre ans plus tard par la loi n°96-142 du 21 février 1996

⁹ Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, *JORF* n°33, 8 février 1992

¹⁰ Bertrand Gallet, « Les enjeux de la coopération décentralisée », *Revue internationale et stratégique*, n°57 (2005), p.62.

Il faudra attendre le début des années 2007 pour que naisse une législation délimitant le contexte d'action ainsi que le fonctionnement de la coopération décentralisée. En effet, la loi Thiollière du 2 février 2007 impose la convention de partenariat entre les autorités locales étrangères, que ce soit pour des actions de coopération ou bien des actions d'aide au développement. Par ces conventionnements sont précisées les actions envisagées ainsi que le montant du budget demandé pour mener les activités prévues. Cette loi offre aux collectivités territoriales une nouvelle compétence, celle de la coopération décentralisée et de l'internationalisme des collectivités. D'une part, elle leur permet une plus grande marge d'initiatives au sein des partenariats et des pays en situation d'urgence. D'autre part, cette ouverture se caractérise par la possibilité offerte aux collectivités territoriales de collaborer (sous conventionnement obligatoire) avec des autorités locales étrangères sans pour autant qu'elles soient des collectivités territoriales, en définissant des modalités communes au développement du jumelage.

Sept ans plus tard, en 2014, la Loi d'Orientation et de Programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale attribue un nouveau cadre juridique au développement des compétences des collectivités au niveau « international ». Alors que la loi de 2007 imposait le conventionnement entre parties, cette nouvelle loi le rend facultatif.

En lui attribuant une nouvelle dénomination - Action Extérieure des Collectivités Territoriales (AECT)-, elle permet la mise en application d'une véritable politique locale entreprise et déployée par les collectivités territoriales elles-mêmes. En ces termes d' « Action Extérieure des Collectivités Territoriales », cette politique englobe plus largement les actions réalisées et leurs retombées attendues. Elle impulse les territoires français sur la scène internationale (Cités Unies France, 2012).

L'Action Extérieure des Collectivités Territoriales s'est ainsi construite progressivement à travers des expérimentations et des envies de collaboration entre territoires avec comme objectifs initiaux de renforcer les liens de paix après la deuxième Guerre Mondiale, et de créer une véritable collaboration internationale entre territoires (prémices de l'Union Européenne). L'AECT que l'on connaît actuellement se fonde essentiellement sur une politique partenariale et institutionnelle et relève d'une politique d'aide d'urgence comme cela s'est déjà produit (Gallet, 2013).

Alors que cette politique publique se cantonnait originellement à une vision technocratique et à l'échange d'expertise, celle-ci a su s'emparer du cadre législatif et du contexte national pour s'émanciper et ancrer son action à sa portée. Aujourd'hui, même si elle reste encore fragile face aux changements de politiques, l'AECT a su gagner en légitimité.

B) L'Action Extérieure des Collectivités Territoriales une politique en mouvement

1) L'Action Extérieure des Collectivités Territoriales et son champ multidisciplinaire

a - Une politique à démarche partagée

Nous venons de définir le contexte législatif dans lequel l'AECT s'est construite pour devenir une politique publique à part entière, avec ses expertises et habilitations multiples et agissant - à compétences égales - de territoire à territoire. A travers cet aperçu historique, nous avons pu constater que la coopération décentralisée n'est autre, aujourd'hui, qu'une relation de collectivité locale à collectivité locale. Comme le souligne Eric Recoura :

On est dans une relation de territoire à territoire qui se construit tout à fait autrement, et qui se construit sur la base d'échange de compétences, de savoir-faire souvent de plus en plus dans un intérêt mutuellement avantageux, donc dans les deux sens. Et surtout, à l'échelle de la proximité.¹¹

En effet, les collectivités s'insèrent dans une démarche partagée, afin d'élaborer un rapport d'échange (Gallet, 2005). Cependant, il existe de multiples manières de mener à bien des projets de partenariats internationaux.

Lors du colloque qui a eu lieu à Grenoble en décembre 2013, Jacobus de Villiers a distingué trois types de coopérations :

- **Municipal International Cooperation (MIC)** : elle repose sur un partenariat le plus souvent technique, généralement encadré par un accord à court ou moyen terme. Ce type de coopération se concrétise le plus souvent par des formations, apprentissages entre collectivités dites « du nord » et « du sud ».
- **jumelages entre les villes** : ils se forment d'échanges multiples voués au long terme. Ils visent la société dans sa globalité, de la municipalité à la société civile. Les jumelages s'établissent

¹¹ Entretien Eric Recoura, le 20/06/2017 - voir présentation Annexes

très souvent selon les communautés présentes sur le territoire, afin de jouer un « rôle de facilitateur » et représentatif de la population locale.

- **Decentralised cooperation (CD)** : à une autre échelle, ces partenariats impliquent des acteurs extérieurs à la politique publique et spécialisés dans le développement international. Ce type de coopération nécessite, le plus souvent, l'implication du gouvernement.

Ces trois procédés déterminent les trois grandes familles de l'AECT ainsi que leur propre fonctionnement. Complémentaires, ces modalités englobent de façon générale l'action internationale des collectivités territoriales.

Afin de comprendre cette multiplicité d'action et le caractère évolutif de l'AECT, nous aborderons dans cette seconde partie la manière dont les professionnels peuvent avoir un regard progressif sur leurs activités et par quels moyens ils peuvent s'adapter au changement. De même, nous tenterons de préciser comment les projets évoluent lorsqu'un changement de politique survient et que les intérêts des parties prenantes peuvent être modifiés.

b - La volonté des professionnels à mettre cette politique publique en perspective

La politique internationale des collectivités territoriales est une politique qui dès ses débuts s'est formée par des projets et des échanges d'expérience. Au départ centrés sur des échanges essentiellement protocolaires de collectivités territoriales à collectivités territoriales, les professionnels de l'AECT ont souhaité s'émanciper de ces schémas pour arriver à diffuser cette politique publique plus largement sur le territoire, mais aussi afin qu'elle bénéficie directement à la population.

L'ARRICOD (Association des professionnels de l'action européenne et internationale des collectivités territoriales) est un réseau qui a pour ambition de faire reconnaître la fonction internationale des territoires. Fondée il y a un peu plus de vingt ans, cette association organise régulièrement des rencontres permettant des temps d'échanges. En juillet 2017, l'association a organisé les 16^{ème} Universités de l'ARRICOD, permettant notamment de mettre en perspective certains aspects de l'AECT. Plusieurs thèmes ont été abordés, notamment celui de « l'adaptabilité » des compétences mobilisées par l'AECT face aux divers changements qu'elle rencontre.

Il semble ainsi qu'il existe une réelle volonté au sein des collectivités territoriales et des autres institutions (Conseil départemental, Région) de réfléchir à de nouvelles méthodes pour s'ancrer davantage sur le territoire. Pour cela, une des pistes de développement a été de s'interroger sur les nouveaux acteurs à intégrer dans les projets menés par cette politique et sur la manière de les rassembler. Cet appel à l'intelligence collective se positionne face aux nombreuses revendications estimant que l'AECT n'est pas une politique d'utilité publique. Comme le souligne Bernard Macret,

Il faut essayer de travailler à la réciprocité, croiser les expériences. Nous faisons face à de plus en plus d'engouement. C'est comme ça que je conçois la coopération internationale. Il faut qu'il y ait des retours sur le territoire.¹²

Le discours employé souligne l'esprit de rassemblement et de coalition qui doit animer tous les acteurs composant un territoire à se fédérer autour de l'AECT. Car celle-ci n'est pas une thématique à part entière mais bien une politique transversale qui recoupe les autres politiques publiques (économie, écologie, mobilité, éducation, etc.). De fait, l'ancrage au territoire s'effectue grâce à de nombreux acteurs et cette richesse limite les risques d'échec. Bertrand Fort l'a clairement exprimé lors de la 16^{ème} Université de l'ARRICOD concernant la pérennité des projets, des jumelages et des coopérations décentralisées :

L'enseignement principal par rapport aux projets de coopération qui se sont arrêtés est que ce sont des projets que les élus ne portaient pas ou portaient trop par accaparement politique.¹³

Ces discussions débouchent sur de nouvelles réflexions et méthodes de fonctionnement, à savoir qu'elles ne doivent plus être seulement centrées autour du politique. A l'inverse, pour que l'ancrage au territoire soit réel et efficient, elles doivent faire valoir l'utilité publique des projets menés dans le cadre de l'AECT mais aussi intégrer la multiplicité d'acteurs et tout particulièrement la place de société civile.

Par ailleurs, politiques et pratiques doivent aussi être capables de s'adapter aux changements politiques, à la fois de leur propre territoire, mais aussi et surtout du territoire partenaire (incluant de fait certains changements d'intérêts parfois inhérents à une nouvelle majorité/équipe municipale).

¹² 4^{ème} Adjoint Solidarités Internationales de la Ville de Grenoble. Communication donnée lors de la séance plénière : « Quand l'AEICT peut soulever des montagnes ! Quel écho auprès des élus et des partenaires ? », 16^{ème} Université de l'ARRICOD, juillet 2017.

¹³ Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales DAECT – Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, lors de la plénière « Quand l'AEICT peut soulever des montagnes ! Quel écho auprès des élus et des partenaires ? », 16^{ème} Université de l'ARRICOD juillet 2017

Ainsi, il ne s'agit pas de voir les changements municipaux comme un poids mais bien un défi et un temps de valorisation des projets existants. Cela consiste en un élargissement des volontés des nouveaux élus pour tenter d'y inscrire les projets préalablement initiés, ainsi qu'en une valorisation des actions alliant une multiplicité d'acteurs.

Cette première partie nous a permis de présenter un aperçu de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales menée aujourd'hui. L'histoire de cette politique publique nous montre l'influence du contexte politique et social dans lequel elle a évolué. A travers l'action de l'AECT, il est possible de repérer les différents événements qui ont marqué le contexte géopolitique du XX^{ème} siècle : fin de la deuxième Guerre Mondiale, phase de décolonisation, émergence des pays du « Tiers-Monde ». Cette lecture nous permet également de mettre en exergue l'influence des politiques publiques, comme la décentralisation en France qui a largement contribué à l'émancipation de l'action internationale à l'échelle locale dans les années 1980.

L'AECT est de par sa nature, en perpétuelle évolution. Selon P. Hafteck, c'est « un concept évolutif situé à l'intersection de deux champs parents : la coopération au développement et les relations internationales municipales » (HAFTECK, 2003; p.344). À travers le terme « coopération décentralisée », P. Hafteck explique que la coopération décentralisée est une politique qui se trouve aux confins de deux entités : celle de la « coopération au développement » et celle des « relations municipales internationales ». Il explicite sa pensée avec le schéma suivant :

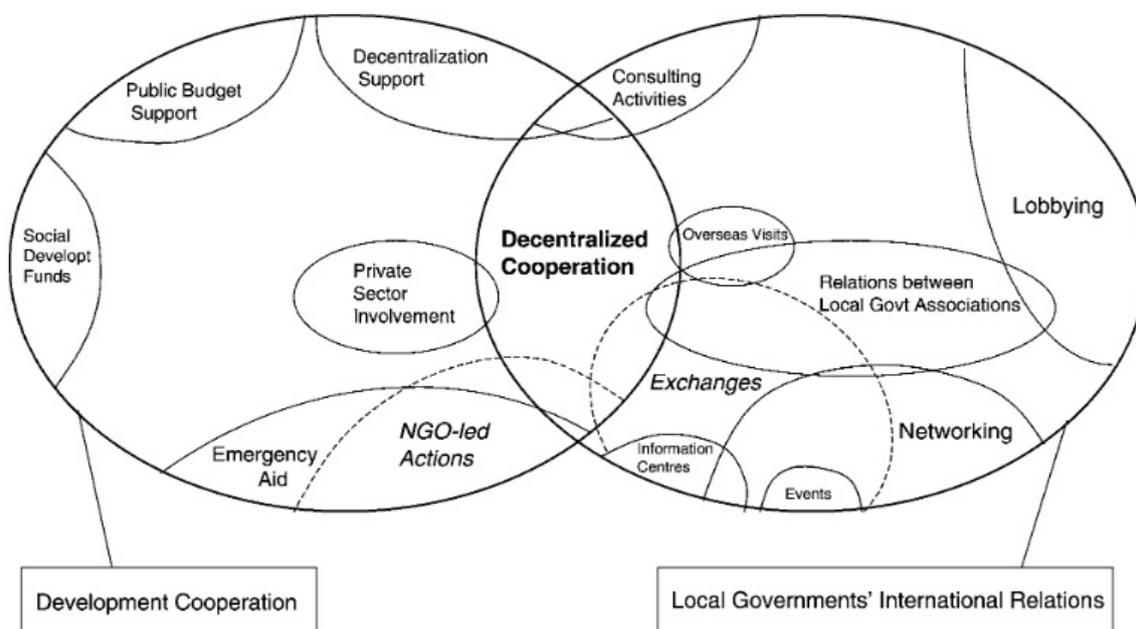


fig.2: Carte conceptuelle de la coopération décentralisée, Pierre Hafteck, 2003

Ce dernier montre la complexité du jeu d'acteurs et des politiques spécifiques mobilisées par l'action internationale. Hafteck illustre que, d'une part, la sphère « coopération au développement » est un appui (considéré en quelque sorte comme « une assistance à la coopération au développement »), tandis que l'autre, les relations extérieures des collectivités territoriales, constitue une deuxième sphère, s'imbriquant dans la première comme une entité relationnelle appuyant « le développement de

partenariats internationaux ». A la croisée de ces deux entités, se trouve la coopération décentralisée, alimentée de part et d'autre par ces dernières.

Alors que les ONG interviennent sur des thématiques d'aide au développement et sur les crises humanitaires, elles interagissent toutefois avec les politiques publiques lorsqu'il s'agit d'opération d'urgence, dont les collectivités locales peuvent débloquent des fonds. À la confluence de diverses activités, l'AECT est une politique plurielle, qui n'a de cesse d'évoluer selon les envies et les choix des partenariats.

Outre le souhait de s'attacher davantage au territoire et à sa population, peu à peu s'instaure un contexte social propice à de nouveaux fonctionnements, favorisant par ailleurs l'émergence de nouvelles réflexions et actions collectives partenariales. C'est le cas du mouvement de la « transition ».

Nous nous attacherons dans la seconde partie à définir les notions de ce mouvement et de comprendre comment et dans quelle mesure il peut interagir avec l'AECT.

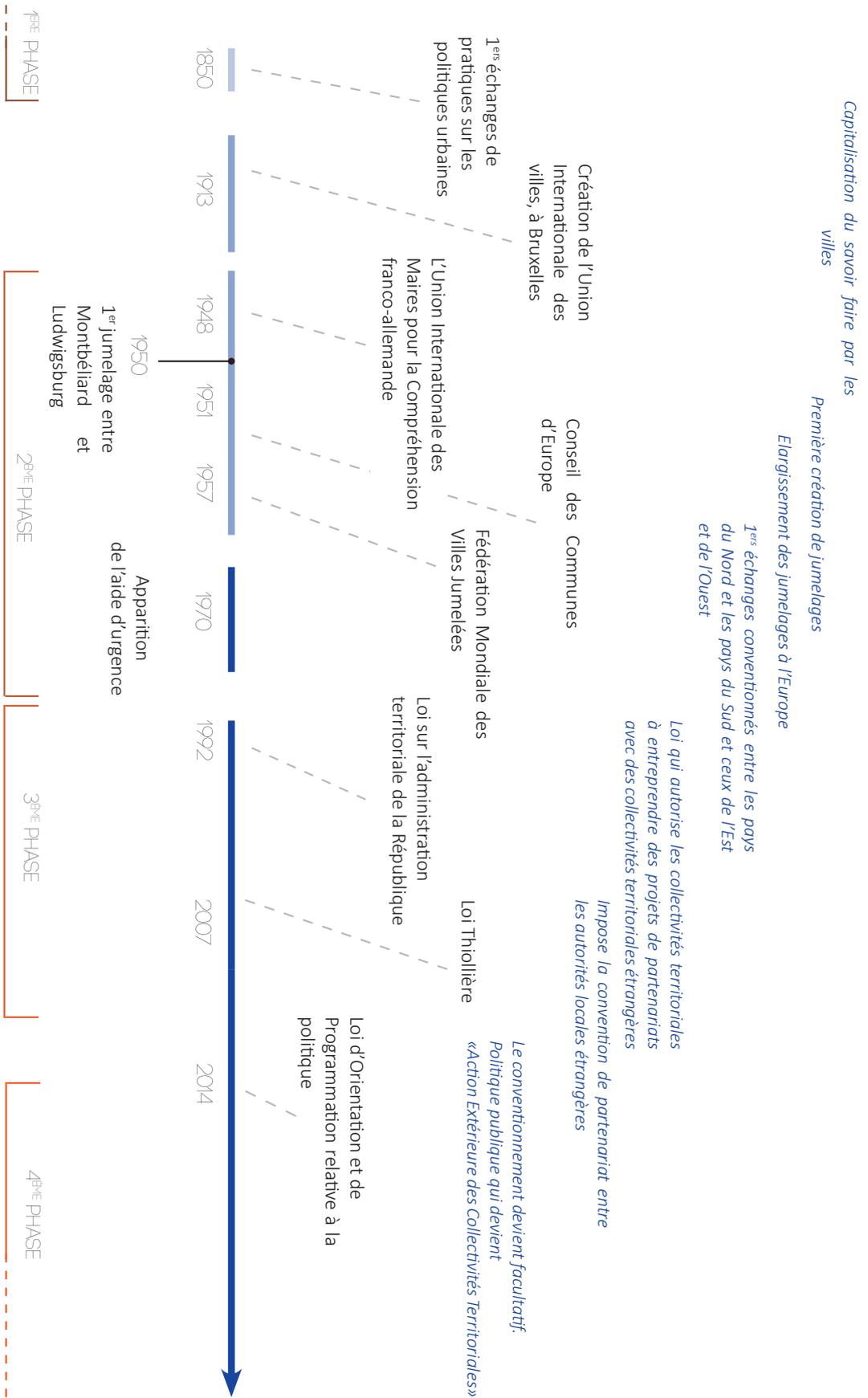


fig. 3 : Frise chronologique des principales législations régissant l'AECT. N. Villeneuve 2017

II – LA TRANSITION, RÉFLEXION MOTRICE DANS LES PROJETS DE L’ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Nous explorerons dans cette partie le mouvement de la « transition » qui, depuis 2005 prend peu à peu de l’ampleur à travers le monde. Il sera question d’étudier l’approche revendiquée par ce mouvement, les thématiques auxquelles il se réfère ainsi que le système de gouvernance qu’il propose. Cette première description servira à contextualiser notre problématique en éclaircissant le courant dans lequel l’agriculture urbaine et l’Action Extérieure des Collectivités Territoriales évoluent.

A) La transition, acte de changement face au dérèglement

« The real work of a plante-saving will be small, humble and humbling, and (insofar as it involves love) pleasing and rewarding. Its job will be too many to count, too many to report, too many to be publicly noticed or rewarded, too small to make anyone rich or famous. »

- Wendell Berry¹⁴

La « transition » est avant tout une prise de conscience sur notre propre consommation et nos modes de consommation. Aujourd’hui très actuelle dans les discours et les réflexions sur le développement, ce qu’on appelle « transition » n’est pourtant pas un phénomène nouveau.

Empruntant différentes terminologies (changement, transition, etc.), la pensée reste relativement similaire : sortir d’un modèle de société capitaliste fondée sur le nucléaire par un système repensé à l’échelle locale pour créer une société de résilience. Sans vouloir effectuer un historique de l’évolution de ce mouvement, il se nourrit de plusieurs sources mais son développement émerge suite à des premiers mouvements tels que le mouvement altermondialiste -1990 (PLEYERS, 2013)- et les différentes prises de consciences autour des impacts environnementaux et du changement climatique (à partir de 1970)¹⁵.

1) modèle alternatif d’un système en péril

α- La naissance d’un mouvement

Il est question dans cette étude de s’intéresser au mouvement actuel de la transition. Née à Totnes en 2005, dans une petite ville d’Angleterre, la transition est au départ une expérimentation effectuée dans le cadre de cours sur la permaculture dispensés par le professeur Rob Hopkins. Le travail a consisté à créer, dans la ville de Kinsale en Irlande, un modèle de cité autosuffisante fondé sur celui de la transition¹⁶.

¹⁴ Michael H. Schuman, *Going Local*, New-York: Free Press, 1998

¹⁵ Le club de Rome commande le rapport Meadows, «Halte à la croissance ?» qui sera publié en 1972

¹⁶ Site français du mouvement de la transition

Ce projet-pilote, en quelque sorte, se veut avant tout démonstratif : prendre conscience des impacts de notre quotidien sur l'environnement et se préparer progressivement au changement. Ainsi Rob Hopkins conceptualise un modèle de société qui se veut être une alternative au système sociétal actuel fondé sur l'énergie nucléaire et le pétrole.

Selon sa théorie quatre scénarios sont envisageables (TERRIN, 2014) :

- le prolongement de la société la consommation du nucléaire et qui ferait le choix d'un développement technologique et d'un pouvoir politique centralisé ;
- ce premier scénario engendrerait un chaos planétaire et l'obligation de repenser une société tournée vers le local;
- à ces deux premières étapes se rajouterait une crise économique importante avec un effondrement de la production ;
- une réflexion sur de nouvelles technologies respectueuses de l'environnement, fondée sur de l'énergie durable avec un système sociétal résilient basé sur des valeurs de solidarité.

Ces trois premiers scénarios, aux accents parfois apocalyptiques, se veulent « alerteurs » afin d'éviter ce « chaos ». Selon Jean-Jacques Terrin (TERRIN, 2014 : p. 57), le mouvement de la transition « met tout en œuvre pour éviter le scénario 1 et 2 ; anticiper le 3ème et favoriser le 4ème. » Ces réflexions mettent en résonance plusieurs objectifs intrinsèquement liés pour définir une société résiliente et indépendante des énergies fossiles et pétrolières. La liste suivante énumère les trois principaux :

- autonomie énergétique et alimentaire ;
- Indicateur Du Vivre Mieux et non basé sur la production des richesses (PIB¹⁷) (Terrin, 2014 : p.57);
- reconnexion entre les citoyens et citoyens.

Il en ressort le principe du développement local, lequel sous-tend l'implication des habitants dans l'objectif de valoriser leur territoire, de composer une communauté solidaire pour constituer un système économiquement viable.

B) La résilience et la soutenabilité comme leitmotiv

1) Résistance et durabilité pour faire face à un aléa

a - Deux notions complémentaires

La « transition » se réfère fréquemment au concept de résilience. Ce dernier témoigne de la résistance et l'adaptation d'un système face à un aléa. Appliquée à la ville, la résilience urbaine est

¹⁷ Produit Intérieur Brut : est un indicateur économique permettant de mesurer la production de richesses d'un pays. Il correspond à la somme des valeurs ajoutées, c'est-à-dire à la valeur de la production de biens et de services par des agents économiques à l'intérieur du pays, quelles que soient leurs nationalités. Définition du dictionnaire L'internaute.

la capacité d'un système urbain à absorber des perturbations et, à la suite de celles-ci, de pouvoir retrouver sa situation initiale. Dès lors, le système doit faire face au préalable aux éventuels facteurs perturbateurs.

Le mouvement de la transition se propose d'inventer et de perpétuer une résilience à l'échelle locale. Cette notion complète le concept de « soutenabilité » souvent employé dans un objectif de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

La complémentarité de ces deux concepts apparaît dans leur composition. Le développement durable (ou soutenable) s'articule autour de trois entités qui sont les dimensions économique, sociale et environnementale.

La complémentarité de ces deux concepts apparaît dans leur composition. Le développement durable (ou soutenable) s'articule autour de trois entités qui sont les dimensions « économique », « sociale » et « environnementale ». Celles-ci sont reliées et interdépendantes. Selon le principe de résilience, lorsqu'un aléa survient, la société se mobilise selon ses capacités et ses envies pour répondre à ces chocs.

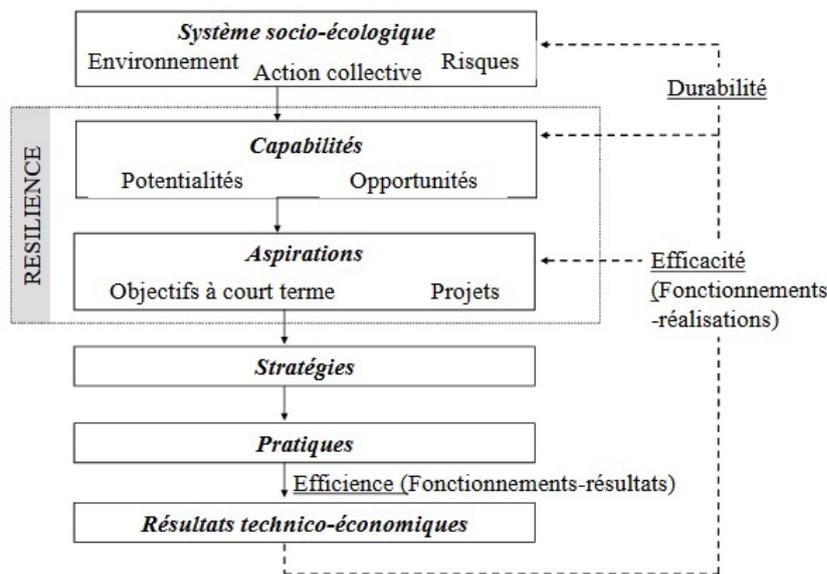


fig.4: Séquence stratégique et interactions durabilité – résilience, Lallau 2011

Le schéma présenté ci-dessus illustre le point fondamental du modèle selon lequel la notion de durabilité est ancrée au fondement d'une société. Face aux aléas que cette dernière peut rencontrer, les acteurs de cette société agissent selon la notion de capacité¹⁸. La résilience est ainsi la conséquence de changements ou d'impacts qui sont pris - ou non - en compte par les individus. Ainsi, l'homme a une position déterminante dans cette notion.

¹⁸ Ce qu'ils peuvent mettre en œuvre et le contexte dans lequel ils évoluent pour y arriver

R. Hopkins tient à distinguer la notion de « soutenabilité » à celle de « résilience ». Il prend pour exemple une communauté qui, pour sensibiliser à la question des déchets et de plastique, organise une collecte des tous les plastiques industriels et domestiques afin de les recycler.

Seulement, pour R. Hopkins cette action ne peut-être une action de résilience. Certes, elle permet de collecter ces déchets mais elle n'influe en rien sur la production de ces derniers ou sur la possibilité de leur trouver d'autres usages.

Le mouvement de la transition se fonde sur des valeurs humanistes, telles que l'entraide et désigne aussi la capacité de l'homme à agir face à une problématique majeure, notamment celle du réchauffement climatique. Le mouvement de la transition met ainsi en avant le fait que la durabilité est, de par sa nature, rattachée au système, tandis que le phénomène de résilience survient selon les capacités et les aspirations des individus composant le système.

Afin de montrer que « soutenabilité » et « résilience » sont bien complémentaires, le schéma ci-dessous montre les différentes phases de la résilience et de la soutenabilité et présente comment celles-ci peuvent ensemble composer un système durable et résilient, bien qu'elles soient indépendantes l'une de l'autre.

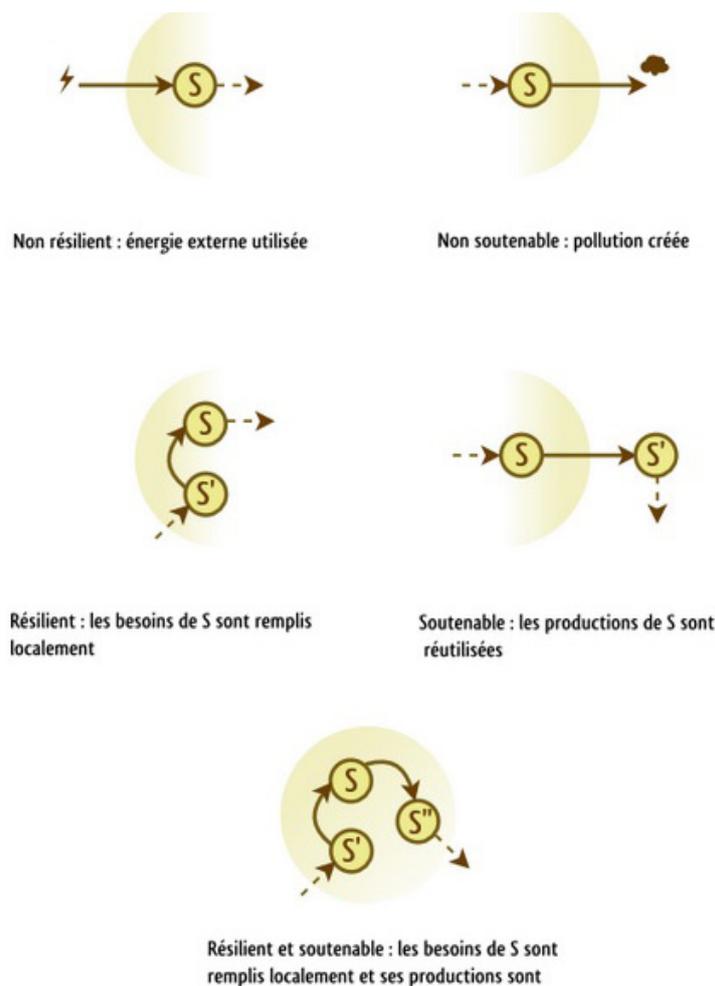


fig.5: Schéma des différences entre soutenabilité et résilience, Made in Earth

Légende : Les flèches en pointillés représentent des besoins ou productions non significatives pour l'étude du système considéré. Le grand cercle représente l'entité en transition considérée (ex: ville et périphérie, etc.)¹⁹

¹⁹ Extrait du site internet : Made in Earth

b - Une redéfinition des modes de gouvernance

Pour que ce système fonctionne, une redéfinition de son organisation semble nécessaire afin de créer une convergence des acteurs et de leurs intérêts en intégrant une démarche collaborative. Cette démarche est indispensable dans l'élaboration d'une organisation pour éviter les sources de conflit (Terrin, 2014).

Une des valeurs centrale du mouvement de la Transition reste avant tout le « citoyen au cœur de l'action »²⁰. Cette approche ascendante positionne le plus bas échelon de la hiérarchie comme acteur décisionnel.

Cette nouvelle gouvernance favorise la création de liens entre les individus composant une société, afin qu'ils y prennent part et agissent en son sein. Comme le rappelle R. Hopkins lors de son intervention au TED en 2009, il faut certes un appui gouvernemental (voire international), ainsi qu'une responsabilité des collectivités territoriales pour encadrer ces expériences et leur donner un sens commun. Cependant, ces démarches seront facilitées s'il existe au préalable un intérêt de la part de la population locale à ce qu'elles se mettent en place. La population pourra dès lors être source de propositions et initiatrice de changements.

Ainsi le mouvement de la transition est fait de plusieurs groupes d'acteurs locaux agissant sur une ou plusieurs thématiques, selon leurs aspirations et les besoins du territoire. C'est aussi un champ multidisciplinaire, dont les thématiques peuvent être indépendantes l'une de l'autre mais aussi intrinsèquement liées. Ainsi, l'agriculture urbaine, sujet de ce mémoire, en est un exemple très parlant. En effet, l'agriculture urbaine interpelle à la fois les dimensions des trois grands piliers de la société, tels qu'ils sont communément définis par le développement durable et supposés garantir l'autonomie d'un territoire :

- économique (pour la production de fruits et légumes) ;
- environnemental (avec la protection et l'amélioration de la qualité du sol et de l'air) ;
- et social (l'agriculture urbaine peut revêtir diverses formes, notamment les jardins partagés, les jardins d'insertion, etc.).

²⁰ Propos recueillis sur le site Transition France

Le mouvement de la transition, apparu il y a une dizaine d'années, fonde son action sur des notions fondamentales telles que la résilience, la soutenabilité et la capacité des uns et des autres à pouvoir être l'acteur du changement qu'ils souhaitent voir émerger dans leur société. Ce changement se détermine comme une proposition alternative face à un système en péril fondé sur l'excédent fragile car entièrement dépendant de la consommation d'énergies fossiles qui sont, par nature, finies et finissantes.

La transition n'est pas seulement écologique, elle agit sur plusieurs bras de levier (environnemental, social, économique). Ainsi, de nouvelles réflexions sont apportées sur la mise en valeur de « l'empowerment » (ou autonomisation) ainsi que de la population en tant que décideuse et actrice de son devenir.

Nous voyons qu'à travers le mouvement de la transition, que de nouvelles envies de la société émergent, se rattachant au local, à des actions menées par une gouvernance ascendante. Sans pour autant avoir un lien de causalité direct, ce contexte peut permettre le développement et l'émergence de nouvelles gouvernances dans le cadre de l'AECT.

Nous prendrons pour illustration dans la section suivante l'exemple particulier du partenariat existant entre la municipalité de Sfax et celle de Grenoble. De par le contexte politique inhabituel de ce partenariat (absence de municipalité élue), les échanges ont dû s'effectuer principalement avec la société civile. C'est pourquoi nous nous concentrerons dans la partie qui suit à faire ressortir les caractéristiques de cette coopération dont les particularités en font une coopération « exemplaire » en ce sens qu'elle intervient dans un contexte changeant pas toujours favorable, mais aussi et surtout dans le cadre d'une émancipation souhaitée et orchestrée par la population.

III - PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LES VILLES DE GRENOBLE ET SFAX

Dans cette section, nous considèrerons l'évolution du jumelage entre Grenoble et Sfax, l'un des plus anciens de la Ville de Grenoble. Il s'agira, d'un côté, de connaître l'évolution de ce partenariat, les tenants et les aboutissants d'une relation devenue aujourd'hui symbolique pour la Ville de Grenoble et, de l'autre, d'interroger les projets actuels et leurs origines.

A) Le Jumelage Grenoble/Sfax aux prémices d'un nouveau modèle de coopération décentralisée

1) Les origines d'un jumelage symbolique et singulier

a - Aux commencements d'une coopération

Le jumelage entre Grenoble et Sfax est né en 1974. Un des premiers jumelages de la Ville de Grenoble. A ses débuts, ce partenariat restait recentré sur les volontés et intérêts des élus. Progressivement, la régularité des rencontres entre des acteurs de Sfax et Grenoble et la densité des relations nées de ce rapprochement entraînent la signature d'un protocole de jumelage, en 1998. Ce protocole entérina le souhait partagé des acteurs et des municipalités des deux côtés de développer des projets communément.

Les premiers projets s'orienteront principalement sur les thèmes de l'éducation (formations dispensées dans le cadre d'études supérieures en Arts et Métiers) et de l'aide aux personnes handicapées. Le jumelage évoluant, ce dernier suit assez rapidement de nouveaux axes de développement : il s'orientera tout d'abord vers la culture²¹ ainsi que le partage et la diffusion du savoir universitaire²². Ces accords serviront ensuite au développement touristique, notamment via la création d'un circuit basé sur les valeurs du tourisme solidaire. Enfin, le jumelage entre Grenoble et Sfax s'enrichit d'un projet d'aide sociale, notamment avec la mise en place d'un soutien conséquent apporté à des associations d'handicapés²³.

Cependant, à la lumière des premiers résultats, il ressort que les premières années se sont contentées de nourrir des rapports cordiaux²⁴ et de valoriser les échanges diplomatiques sans qu'il n'y ait – au -delà de cette entente affichée et à l'inverse des ambitions affichées – la promotion et la structuration de réelles dynamiques de démarches locales, pas davantage l'appui de projets à grande échelle menés sur leur territoire et pleinement engagés et portés par la population. C'est à la suite des dites « Révolutions Arabes » de 2011 que la coopération décentralisée entre ces deux villes sera reconfigurée, comme nous le montrerons dans les sections suivantes.

²¹ Plusieurs échanges de jeunes dans les cadres scolaire, sportif et culturel ont été menés, tels que les « Camps vacances à Grenoble ».

²² Création d'une plateforme numérique permettant l'accès à des formations numérisées pour les étudiants en médecine.

²³ Cet appui s'est concrétisé par de la formation ou bien encore par la mise à disposition de matériel (tels que des moyens de transport aménagés).

²⁴ Entretien Monique Muth, le 28/06/2017 - voir présentation Annexes



fig.6: Présentation de Sfax, N. Villeneuve, 2017 - photo: Centre ville de Sfax de nuit, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG

PETIT RAPPEL HISTORIQUE ET CONTEXTUEL SUR LES « RÉVOLUTIONS ARABES »
ET SUR LE RÔLE DE LA VILLE DE SFAX

Ce mouvement qui s'étendra dans tout le Maghreb et le Moyen-Orient s'est soulevé à la suite de l'immolation par le feu de Mohammed Bouazizi fin décembre 2010 à Sidi Bouzid, ville au sud de la Tunisie. C'est alors qu'une vague de contestation s'étend dans tout le pays. La Ville de Sfax sera une des premières à réagir à cet événement avec d'autres villes aux alentours. Les révoltes s'intensifient avec, notamment, une grève générale à Sfax rassemblant plus de 50 000 manifestants. Elles s'étendent ensuite dans l'environnement proche de Sfax, puis s'entendent à l'ensemble du pays. Deux jours plus tard le président (alors en poste) Ben Ali choisit de fuir le pays sous la menace pour trouver refuge en Arabie-Saoudite²⁵.

Les motifs déclencheurs de ces révolutions peuvent difficilement être généralisables à l'ensemble du mouvement, mais ils proviennent, pour nombre d'entre eux, d'un terreau commun. Ces contestations naissent d'un ras-le-bol des conditions sociales et économiques dans lesquelles évoluent ces sociétés. Corruption, liberté d'expression réprimée, libertés démocratiques bafouées. Mais aussi des conditions économiques difficiles. La crise financière de 2008 a lourdement touché ces pays, dont la Tunisie, avec un secteur industriel tourné vers l'exportation, dépendant de la consommation européenne²⁶.

Cette atmosphère révolutionnaire pesait depuis quelque temps déjà et d'autres facteurs ont nourri ces contestations : une économie touristique très forte qui subit la concurrence d'autres destinations, le taux de chômage en hausse et plus particulièrement des jeunes diplômés, etc.

Les multiples dénominations choisies pour ces mouvements (« Printemps arabes », « Révolution Arabes », « Révolution du Jasmin ») reflètent ainsi des particularités bien spécifiques à chacune d'entre elles. Le Printemps Tunisien, fer de lance des Printemps Arabes, n'a certainement pas connu le même mouvement que les contestations au Maroc. Mais Sfax garde un rôle central au sein de ces mouvements car elle fut l'une des premières villes à manifester contre le gouvernement Ben Ali et ses habitants furent très rapidement extrêmement actifs, notamment sur les réseaux sociaux.

²⁵ Kaouther Larbi, Ben Ali, un exilé très discret en Arabie saoudite, 05/10/2016.

²⁶ Emission de radio animée par Fabrice Drouelle, Affaires sensibles, La révolution de Jasmin : les 28 jours qui ont changé la Tunisie, du 3/12/2014.

b - Le remaniement suite aux «Révolutions Arabes»

En raison de la fuite de Ben Ali et de la vacance du pouvoir, la Ville de Grenoble dut reconsidérer son jumelage et le composer avec de nouveaux acteurs, un nouveau fonctionnement demandant aux techniciens de la Ville de Grenoble de revoir leurs directives et les projets menés par l'ancienne municipalité²⁷.

En mars 2011, la Municipalité de Sfax est constituée d'une délégation spéciale issue de la société civile. De premiers liens se tissent très rapidement avec des techniciens de la Ville de Grenoble²⁸. Les deux parties réfléchissent communément à des programmes d'actions.

Cependant, cette équipe municipale de Sfax n'a pu rester en place que quelques mois seulement. A la fin de l'année 2011, le Ministère de l'Intérieur tunisien nomme une délégation qui se veut, a priori, plus représentative de l'électorat de Sfax et qui est issue du parti *Ennahdha* (Mouvement de la tendance islamique).

Cette situation politique particulière a mis en difficulté l'entente entre Grenoble et Sfax. Cette dernière étant récusée par le tribunal administratif, la Ville de Grenoble ne souhaitait ni la reconnaître comme partenaire institutionnel ni entretenir de relations avec son gouvernement provisoire.

A la chute du gouvernement de Ben Ali, de nombreuses associations se sont créées. Souvent composées de quelques membres uniquement, elles sont pour la plupart dynamiques dans les activités qu'elles mènent. Cet élan associatif va avoir pour conséquence d'impulser un nouveau *modus operandi* : l'« échange » ne se fera plus entre les élus mais entre les sociétés civiles. C'est donc essentiellement les comités de jumelages (indépendants des majorités politiques municipales) qui vont être à la tête de la dynamique du jumelage. Elles reçoivent toutefois l'appui non négligeable du technicien en charge de cette coopération décentralisée à la Ville de Grenoble. Il est en effet essentiel dans ce rapport diplomatique d'afficher une neutralité politique. Neutralité justifiée grâce à cette correspondance entre société civile et techniciens.

Progressivement, les relations avec la population immédiate et les associations représentantes vont se renforcer et permettre d'initier plusieurs projets. Les associations sfaxiennes très demandeuses de s'ouvrir à des projets internationaux et de faire évoluer cette situation politique précaire, ont souhaité s'investir dans des actions tangibles avec des projets aux retombées concrètes et quantifiables.

Plusieurs échanges autour de projets partagés sur des problématiques territoriales fortes vont naître. C'est dans ce contexte que débiteront les premiers²⁹ ateliers internationaux à Sfax en 2012/2013.

²⁷ Les échanges scolaires sont un exemple des projets menés.

²⁸ Entretien Monique Muth le 28/06/2017 - voir présentation Annexes

²⁹ Nous développerons la description de ces projets ultérieurement dans notre deuxième chapitre.

Alors que les élections municipales sont prévues depuis 2015, elles ont été jusqu'ici reportées, mais devraient avoir lieu en décembre 2017³⁰. Dans ces circonstances, la loi électorale prévoit la possibilité d'un dernier changement de délégation huit mois avant les élections. C'est pourquoi en mars 2017, une nouvelle délégation a pris la gouvernance de Sfax jusqu'aux élections qui permettront de désigner la prochaine équipe municipale.

Le jumelage entre Grenoble et Sfax a ainsi changé ces dernières années, tant en termes de modalités de fonctionnement, de thématiques projetées ou encore d'équipes porteuses des dynamiques de projet. Ces évolutions constituent également l'illustration des changements intrinsèques à l'AECT tels que nous les avons abordés au début de ce chapitre. D'un fonctionnement descendant porté par les sphères institutionnelles, le jumelage est aujourd'hui incarné par des associations sfaxiennes fortement impliquées.

B) Des projets développés en appui aux dynamiques locales

1) A la découverte du territoire et de ses acteurs

a - Les ateliers d'urbanisme révélateurs d'un jumelage singulier

Nous avons pu constater lors de nos recherches que la coopération entre Grenoble et Sfax aspire à revaloriser fortement le secteur associatif et plus encore à repositionner la population au cœur de la conduite des actions programmées.

Les ateliers d'urbanisme de l'Institut d'Urbanisme de Grenoble qui se déroulent chaque année depuis 2012 sont révélateurs des démarches initiées. Même si d'autres projets forment le partenariat entre Grenoble et Sfax, l'atelier d'urbanisme est considéré comme l'un des plus importants. En premier lieu, parce qu'il est en partie à l'initiative du changement de la nature du jumelage. En second lieu, car il rassemble de nombreux acteurs intervenant dans des secteurs et des disciplines différentes (acteurs économiques sur le traitement des déchets, agriculteurs, universitaires, écoles pour enfants handicapés, etc.), conférant aux activités développées à l'issue des premiers ateliers une valeur particulièrement anticipatrice.

A travers l'exercice des ateliers d'urbanisme, les étudiants découvrent un territoire par le prisme des problématiques que révèle le diagnostic qu'ils effectuent. C'est donc progressivement que les différents groupes d'étudiants ont fait ressortir des questionnements et dysfonctionnements relatifs à

³⁰ Entretien Monique Muth, le 28/06/2017 - voir présentation Annexes

certaines aspects du développement territorial de cette région. Ce travail exige beaucoup de temps et des expertises diverses. Il ne peut se faire sans l'aide précieuse des acteurs locaux (techniciens de Sfax, étudiants, associations, etc.).

A travers cette étude du territoire plusieurs thématiques d'études ont été identifiées, dont les plus récentes concernent :

- l'accessibilité ;
- la gestion des déchets ;
- et l'agriculture urbaine.

Les ateliers d'urbanisme peuvent avoir une influence sur l'orientation des projets développés dans le cadre du partenariat entre les deux villes.

Ainsi, le dernier atelier organisé en 2017 a mis en avant la problématique de la valorisation et de la gestion des déchets organiques. Celle-ci est devenue aujourd'hui l'un des projets centraux du partenariat, dont l'orientation vise dorénavant à mettre en place des projets pilotes sur la gestion des déchets et le tri. Cette volonté de prise en compte de l'environnement et de l'impact humain sur celui-ci engendre, dans le cadre de cette coopération, un réel dynamisme autour du thème de la transition environnementale.

L'engouement suscité par ces réflexions sur cet enjeu majeur est certes naissant, mais il est partagé et porté par une grande majorité des acteurs sfaxiens. Parmi ceux-ci émergent d'autres volontés, d'autres prises de conscience sur la protection de l'environnement et notamment sur l'impact dû à la modification des modes de vie. Lors du dernier atelier en 2016, une équipe d'étudiants était allée à la rencontre de classes primaires afin de les interroger et de les sensibiliser à la consommation et au recyclage des matières premières. Depuis lors, ces premiers travaux ont été poursuivis avec la venue d'un service civique à Grenoble et à Sfax et avec l'organisation d'activités autour du compostage, de la rencontre d'autres acteurs spécialisés dans le domaine, etc. afin de pérenniser cette action et de la développer à l'échelle du territoire, par exemple auprès d'entreprises.

b - Valoriser et renforcer les dynamiques existantes

Par le biais de ces projets reliant divers acteurs aux regards diversifiés et supposément dénués d'intérêts économiques ou politiques, la coopération décentralisée entre Grenoble et Sfax développe des projets aux conséquences immédiates sur le territoire puisqu'elles touchent directement la population. Ces premiers travaux théoriques réalisés par des étudiants sur plusieurs enjeux environnementaux ont permis de discerner et d'initier des actions pratiques sur la gestion des déchets.

Mais alors que la valorisation des déchets s'est largement développée à travers plusieurs micro-projets,

la question de l'agriculture et notamment de l'agriculture urbaine reste bien plus difficile à aborder et à cerner. Pourtant, c'est un enjeu qui reste majeur pour le territoire sfaxien (Etudiants M2 UCI ; 2016).

La coopération décentralisée entre Grenoble et Sfax est une coopération initiée de longue date et qui a connu différents fonctionnements, évoluant face aux changements politiques issus aussi bien à Grenoble qu'à Sfax. Toutefois, depuis 2011, à la suite du mouvement de contestation qui a soulevé l'ensemble de la Tunisie, l'organisation du partenariat s'est vue particulièrement modifiée. Cette coopération a toujours été attentive à l'intégration de la société civile dans les différents projets qu'elle menait, elle a donc fait le choix de continuer le partenariat en ne travaillant plus avec les représentants politiques mais seulement avec les techniciens, les associations et les habitants. Posture peu commune au regard des autres coopérations décentralisées, elle joue de cette singularité pour mettre en place des démarches qui n'auraient certainement pas pu voir le jour dans un autre contexte politique et décisionnel. C'est d'ailleurs dans cet environnement quelque peu perturbé que les ateliers d'urbanisme de Grenoble ont pu également évoluer en rendant possible la proposition d'actions spécifiques sur la thématique de l'environnement. Toutefois, les enjeux primordiaux de l'agriculture et de l'autonomie alimentaire dans l'aire sfaxienne - thématiques qui ont été largement abordées dans le cadre de ces ateliers - restent encore peu étudiés et mis en valeur dans des projets lancés jusqu'ici.

L'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (AECT) s'est progressivement transformée pour acquérir aujourd'hui un point de vue différencié sur les modalités de l'action internationale. L'AECT souhaite s'affranchir de relations encore cataloguées parfois à juste titre comme « néo-colonialistes » pour privilégier le dialogue et l'échange, d'égal à égal et de territoire à territoire. Pour ce faire, elle s'interroge et questionne constamment ses activités et son fonctionnement. Quelles innovations dans ce domaine peuvent être mises à profit pour en faire bénéficier de nouveaux publics et d'impliquer de nouvelles populations dans l'action extérieure ? Comment rendre légitime cette politique publique extérieure dans des contextes parfois soumis à de très fortes instabilités ? Est-ce d'ailleurs envisageable ?

Au-delà de ces intentions, des mouvements naissent et peuvent impulser de nouvelles dynamiques au sein des politiques publiques. Le mouvement de la transition en est un exemple sur lequel la Ville de Grenoble s'est appuyé (en sus des jumelages et des coopérations décentralisées), afin de capitaliser des connaissances et des bonnes pratiques dans les domaines de l'urbanisme et du développement. Comme nous l'avons présenté, le mouvement de la transition relie des notions de résilience et de capacité afin de valoriser le pouvoir du local et d'instituer le citoyen comme acteur principal du déroulement de l'action.

Ces deux aspirations (celles de l'AECT et du mouvement de la transition) nous ont amené à questionner la coopération décentralisée entre Grenoble et Sfax, dont la particularité réside dans le fait que l'interaction de ce partenariat s'effectue entre les sociétés civiles de Sfax et de Grenoble sans qu'il y ait un portage politique. Depuis les mouvements qui ont soulevé la Tunisie en 2010, la municipalité sfaxienne continue d'être conduite par une délégation temporaire jusqu'aux prochaines élections qui devraient avoir lieu en décembre 2017. Aujourd'hui les deux Villes (techniciens et sociétés civiles) travaillent activement autour de la valorisation et la gestion des déchets. Cette sensibilisation à l'environnement s'est faite progressivement, tout d'abord grâce à des ateliers d'urbanisme, puis via des projets portés à part entière.

A travers ces premières intentions se dessine le besoin de relocaliser certaines productions, de réfléchir à leur consommation. Les intérêts manifestés font intimement écho aux principes énoncés par le mouvement de la transition. Ces projets tentent ainsi de répondre à des enjeux géostratégiques centraux dans un contexte favorable au « changement » et à la volonté de développer des formes de fonctionnement de l'action extérieure plus inclusives.

Est-ce que cette évolution peut réellement prendre appui sur le mouvement de la transition ? Malgré une prise en compte de problématiques environnementales émergentes à la suite des ateliers d'urbanisme réalisés par l'Institut d'Urbanisme de Grenoble dans le cadre de la coopération décentralisée entre Grenoble et Sfax, d'autres questions ont été soulevées, notamment celle de l'agriculture. Insuffisamment considérée, elle n'en demeure pas moins une thématique centrale car elle relie à la fois des enjeux environnementaux, alimentaires, économiques et, par nature, territoriaux.

Aussi, il nous a semblé important de s'intéresser de plus près à ce thème. Notre deuxième chapitre nous permettra de concentrer notre analyse sur les points susmentionnés afin d'apporter des éléments de réponse ainsi que d'autres pistes de réflexion.



fig.7: Petite oliveraie, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG 2016



CHAPITRE II

**L'AGRICULTURE URBAINE:
ENJEUX, STRATEGIES ET FRAGILITES**

Par soucis de commodité, nous avons décidé, que nous parlerions d' « agriculture urbaine » et ce, de manière générique, pour toute activité de production agricole au sein de l'aire urbaine de Sfax. Toutefois et afin d'éviter des recoupements hasardeux et des malentendus, il sera question dans un premier temps de comprendre de manière plus ouverte et inclusive la notion d'agriculture urbaine et les diverses problématiques qui en résultent, pour ensuite s'attacher à définir les enjeux qu'elle implique à l'échelle de Sfax et comment celle-ci peut être adaptée et porteuse de projets novateurs à la fois pour le territoire et pour les acteurs de l'AECT.

I- L'AGRICULTURE URBAINE : ENJEU PLANÉTAIRE POUR DES (RÉ)SOLUTIONS LOCALES

L'agriculture représente aujourd'hui un enjeu planétaire. Répondant dans un premier lieu à la sécurité alimentaire de la population qui, rappelons-le, s'urbanise³¹ de plus en plus et dont le taux démographique ne cesse de croître, elle répond par ailleurs à des problématiques environnementales: érosion des sols, salinisation, disparition d'espèces endémiques, etc. La préservation des zones agricoles durables constitue donc également une forme de protection de l'environnement.

En 2050, plus de 65% de la population³² vivra dans une zone urbaine, ce qui représentera un afflux supplémentaire d'environ 2,5 milliards de personnes dans les villes. L'Afrique est un continent aujourd'hui majoritairement rural, voué à se développer et à s'urbaniser considérablement. Dans un tel contexte quelle est la place donnée à l'agriculture ?

Aujourd'hui le concept d' « agriculture urbaine » se développe à travers le monde. Embrassant une acception relativement large, il regroupe de multiples facettes et fonctions. De fait, il est de plus en plus présent dans les discours et les pratiques urbaines, à la fois au niveau des institutions (collectivités territoriales) mais aussi des habitants. Cependant, peut-on penser que ce dernier puisse répondre aux enjeux futurs énoncés précédemment ?

Il sera question dans cette partie de présenter, par le prisme de l'agriculture urbaine, le contexte des enjeux environnementaux à l'échelle internationale. Nous tenterons d'apporter une définition générique à ce concept afin de distinguer les besoins auxquels il répond.

Pour finir, afin de préciser notre propos, nous proposerons de distinguer les acceptations et notions liées à ce concept en France et en Tunisie.

³¹ L'Organisation des Nations unies estime en 1950 la population urbaine à 30 % de la population mondiale soit 746 millions d'habitants. 2008 est l'année où – pour la première fois de l'histoire connue – plus de la moitié des humains résident en ville. In : Department of Economic and Social Affairs - Population Division, World Urbanization Prospects The 2007 Revision, Organisation des Nations unies, février 2008, 2030 p., PDF (lire en ligne [archive]), p. 2. En 2014, environ 54 % de la population mondiale vit en milieu urbain avec 3,9 milliards de citoyens. In : Department of Economic and Social Affairs - Population Division, World Urbanization Prospects : Revision 2014, Organisation des Nations unies, 2014, 27 p., PDF (ISBN 978-92-1-151517-6, lire en ligne [archive]), p. 1.

³² Selon l'émission de télévision, Le dessous des cartes - Villes du futur du 6/09/2014. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=XUBGmHEe94Y>. Consulté le 27/07/2017.

A) L'agriculture condition *sine qua non* au développement

1) La prise en compte de l'agriculture dans les enjeux de développement à l'échelle mondiale

a - L'agriculture : une condition déterminante pour la sécurité alimentaire

Selon les estimations, nous serons en 2050 plus de 9.8 milliards d'êtres humains sur la planète. Ces chiffres ont pour but premier de prévenir la pénurie alimentaire qui menace en raison du système productiviste actuel (surproduction, surconsommation, mais également gâchis fantastiques des denrées produites et extraites du sol). Or, d'un côté les surfaces de terres fertiles s'amenuisent et, de l'autre, les sols actuellement soumis à l'agro-business sont contaminés et – d'un point de vue biologique - meurent progressivement. Les zones agricoles restantes suffiront-elles pour nourrir l'ensemble de la population et, notamment, celle qui s'urbanise ?

Actuellement, les terres cultivées représentent un tiers des surfaces émergées du sol et peuvent nourrir la population mondiale actuelle³³. Les cultures fournissent le ratio alimentaire énergétique journalier de 2800Kcal. La production serait donc suffisante pour pouvoir nourrir l'ensemble de la population. Or, il existe une forte disparité dans la répartition des richesses et la redistribution des ressources naturelles. Selon les derniers chiffres, 741 650 017 personnes seraient sous-alimentées en 2016. Un paradoxe entendable?

Le phénomène de la mondialisation, dont le pendant direct est l'ouverture imposée pour chaque pays au marché mondial, impacte très fortement l'organisation de la production agricole. L'essor que les Etats-Unis et l'Europe ont connu au début du XXème siècle s'est notamment fondé sur le développement d'une agriculture productiviste. Cet agrobusiness a permis à l'Europe et aux Etats-Unis de devenir des puissances agricoles dominantes, ce qui a déséquilibré la stabilité alimentaire dans le monde entier. Alors qu'ils sont les greniers du monde, l'Asie et l'Afrique sont les deux continents où l'on rencontre la part la plus importante de personnes atteintes de sous-nutrition. Plus généralement, dans les pays dits « du Sud », les deux tiers des personnes souffrant de la faim sont des paysans³⁴.

Toutefois, d'après certains chercheurs, l'évolution actuelle pourrait être à considérer comme un changement et non comme une crise. Actuellement, l'agriculture utilise moins d'un tiers des terres émergées de la surface du globe, le reste étant occupé par des zones urbaines, des forêts, des pâturages et des prairies.

³³ Chiffres estimés par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en janvier 2011

³⁴ F. Benhammou, Nourrir l'humanité : une géopolitique de l'alimentation et de l'environnement, Ecologie et politique, Capitalisme, agriculture et alternative, 2009. P.17 – p.32

Répartition des terres émergées

(en milliards d'ha) Source : FAOstat

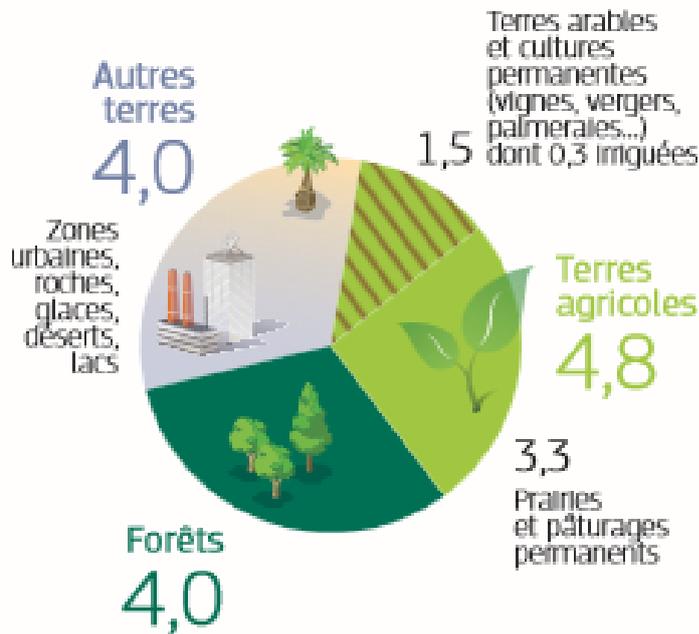


fig.8: Répartition des terres émergées (en milliards d'ha), FAOstat³⁵

Alors que la FAO, estime qu'une augmentation de 70% de la production agricole sera nécessaire pour subvenir aux besoins alimentaires de la population mondiale, Laurence Roudart, qui a mené une expertise demandée par le Ministère de l'Agriculture en 2010 à ce sujet (ici source : ROUDART, 2010), démontre que les ressources sont actuellement suffisantes pour garantir cette sécurité alimentaire sans avoir recourt à la mise en culture d'autres espaces, tels que les forêts. Il est néanmoins souligné, que même si les ressources alimentaires sont actuellement disponibles, il est important d'adopter une politique agricole adéquate, par exemple en facilitant et garantissant l'accès à la terre pour les petits exploitants et à revaloriser les prix agricoles de manière à rétribuer plus justement les producteurs et à limiter les marges des intermédiaires³⁶.

Ces premiers points descriptifs nous ont permis de voir que l'agriculture joue un rôle prégnant dans les enjeux actuels et futurs de la question alimentaire dans le monde. Cette première analyse nous montre que les terres et l'espace de production sont suffisants pour satisfaire les besoins de chaque individu. Il faudrait toutefois, que des politiques publiques soient adaptées à ces besoins (et non l'inverse) afin qu'elles puissent répondre de manière effective et pérenne aux nécessités des populations les plus précaires, dont font notamment partie les agriculteurs.

³⁵ ALIM'AGRI, L'agriculture dans le monde chiffre clés de janvier 2011, donnés par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

³⁶ ALIM'AGRI, L'agriculture dans le monde chiffre clés de janvier 2011, donnés par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

b - Cause essentielle des problématiques environnementales

Certes, la sécurité alimentaire est un enjeu auquel l'agriculture peut et doit répondre, mais cette dernière est aussi un facteur déterminant dans les problématiques environnementales.

Dans son rapport sur l'agriculture mondiale pour l'horizon 2015/2030 (ALEXANDRATOS&BRUINSMA; 2012), la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation) démontre et confirme de nouveau que la culture et l'élevage sont une des premières causes de pollution de l'eau (par les nitrates, les phosphates et les pesticides), de l'air (source de gaz à effet de serre), mais aussi sur la qualité des sols. Cette estimation a été vérifiée dans les pays développés et se révèle également dans les pays en voie de développement. Les intrants, pesticides, engrais, sont la cause de ces pollutions. Créant une surcharge nutritive, ces apports chimiques provoquent l'eutrophisation des sources d'eau, avec comme conséquence néfaste immédiate la prolifération d'algues. Malgré une consommation de ces produits chimiques (principalement les pesticides) en baisse depuis les années 1990, l'utilisation des herbicides continue de croître dans beaucoup de pays à travers le monde (ALEXANDRATOS&BRUINSMA; 2012).

2) L'agriculture urbaine au cœur du développement territorial

a - La relation ville / nature : un lien retrouvé ?

Étymologiquement, l'agriculture urbaine désigne « toute forme d'agriculture située en périphérie de la ville » (FLEURY & DONADIEU, 1997). Elle se réfère ainsi à la localisation de l'activité dans une aire urbaine. Toutefois, il ne s'agit pas là de restreindre l'activité agricole à la ville *intramuros*. Il s'agit de parler d'une agriculture localisée en zone urbaine ou périurbaine, pour qu'elle puisse répondre à un usage au sein et autour des grandes villes. Alors qu'historiquement l'agriculture était rattachée à la vie urbaine en raison de sa fonction alimentaire, l'urbanisation a progressivement provoquée une ségrégation spatiale des deux fonctions : la production alimentaire et l'habitat. La volonté de développer à nouveau les liens directs entre producteur et consommateur viendrait, de fait, retisser le rapport entre les citoyens et leur alimentation.

b - La ville notion inhérente à l'agriculture urbaine

Tout d'abord, l'agriculture a historiquement toujours participé au développement d'une ville, en ce sens que la question alimentaire a construit cette relation étroite entre la ville et la campagne. Par « question de sécurité alimentaire », nous entendons que la ville a toujours composé avec l'agriculture et ce, dans la pluralité de ses formes et de ses manifestations.

Il convient aussi de déterminer ce que représente la ville afin de comprendre ce que représente l'agriculture en milieu urbain.

La ville est un espace à forte densité humaine, concentrant des équipements à caractère social (écoles, hôpitaux, casernes, etc.), des fonctions politiques (institutions, administrations), économiques (échanges monétaires, commerces, etc.) et culturelles.

D'un point de vue géomorphologique, la ville est un espace bâti souvent très minéral empêchant ou limitant la croissance végétale. Ainsi, Tricaud désigne la ville comme un territoire parcellaire qui se définit par une absence de végétation et l'imperméabilité des sols (MOUSTIER & AL., 2004). Quant à l'ONU et l'INSEE, ces deux institutions, considèrent qu'un établissement humain revêt le caractère d'une ville lorsque les constructions sont éloignées de moins de 200m (en Europe).

Toutefois, les villes ne sont pas des espaces continus de bâtis, elles recèlent des parcelles intérieures non urbanisées, notamment en périphérie. Comme un gradient en partant du cœur de ville jusqu'aux territoires en périphérie, lesquels définissent d'autres types d'espaces sans limites précises : urbain, périurbain, rural (MOUSTIER & AL., 2004).

Les formes agri-urbaines qui composent aujourd'hui le paysage français sont nées de ce rapport s'établissant entre la ville et les habitants qui la composent et l'animent (NAHMIAS & LE CARO, 2012). La relation ville/agriculture s'est ainsi construite par le biais de la sédentarisation progressive, au rythme du développement des grandes évolutions sociales des établissements humains (MAZOYER & ROUDART, 1977). Le lien étroit liant l'humain à ses terres s'est ainsi peu à peu dissout à partir du XIXème siècle avec la révolution industrielle : l'apparition des voies de communication, telles que les chemins de fer et la possibilité d'effectuer des transports réfrigérés vont constituer un tournant majeur dans le rapport ville/campagne. Cette nouvelle forme de commercialisation pouvant inclure des durées de transport et de stockage, donc des distances nettement supérieures, engendre une rupture dématérialisant les liens entre la ville et l'agriculture. Elle impacte l'alimentation et le rapport de l'homme à son environnement naturel dans le sens où cette distanciation perturbe même la connaissance que l'on a de la provenance et de l'origine même de cette nourriture. Et hors-champ, ce schéma interroge profondément les liens entretenus entre la ville et l'agriculture, puisqu'il implique la non-accessibilité à ces denrées pour de nombreuses personnes.

B) Une notion aux caractéristiques plurielles

1) Trois définitions pour trois notions complémentaires

a - De la spatialité à la qualité de vie

La FAO apporte une première définition de l'agriculture urbaine en spécifiant principalement la localisation de l'activité.

« L'agriculture urbaine et périurbaine (AUP) se réfère aux pratiques agricoles dans les et autour des villes qui utilisent des ressources - terre, eau, énergie, main d'œuvre – pouvant également servir à d'autres usages pour satisfaire les besoins de la population urbaine. L'agriculture urbaine (AU) se réfère à des petites surfaces (par exemple, terrains vagues, jardins, vergers, balcons, récipients divers) utilisées en ville pour cultiver quelques plantes et élever de petits animaux et des vaches laitières en vue de la consommation du ménage ou des ventes de proximités » (FAO, 1999 : 2).

Cette définition se complète par l'explication des fonctions vivrières qu'elle lui attribue :

« L'agriculture urbaine et péri-urbaine (AUP) consiste à cultiver des plantes et à élever des animaux à l'intérieur et aux alentours des villes. Elle fournit des produits alimentaires de divers types de cultures (graines, plantes, racines, légumes, champignon, fruits) des animaux (volailles, lapins, chèvres, moutons, bétails) ainsi que des produits non alimentaires (herbes aromatiques et médicinales, plantes ornementales, produits forestiers, etc.). Elle comprend la sylviculture pour la production de fruits et de bois de feu, ainsi que l'agroforesterie et l'aquaculture à petite échelle ». (FAO, 2017)

Cependant, le regard porté sur les spécificités de l'agriculture urbaine telles qu'elles sont abordées ci-dessus, reste selon nous incomplet tant que des dimensions sociales et économiques ne lui sont pas associées. Certains chercheurs ont reconnu que l'agriculture urbaine comporte et génère des valeurs sociales qui se révèlent notamment par l'appropriation de l'espace urbain. Ainsi, l'évolution des pratiques locales et alimentaires impacterait donc la population et son rapport à la ville, en favorisant la réappropriation des espaces publics. (NAHMIAS & LE CARO 2012). En agissant sur la réappropriation de l'espace urbain l'agriculture urbaine peut, selon Eric Duchemin, s'appuyer sur un territoire et un substrat protéiformes : terrains en jachère, espaces inoccupés, toits d'immeuble, etc. (DUCHEMIN, 2012)

L'agriculture urbaine est enfin représentative de la transformation du bien-être en ville: l'organisation spatiale du territoire et du tissu urbain, les espaces verts qu'elle offre sont source de qualité de vie urbaine. Une nouvelle forme de planification des villes s'explore d'ailleurs actuellement avec ce que l'on appelle « l'urbanisme agricole » (BOUCHER, 2009 : 2). Il y aurait en effet plus de 800 millions de fermiers urbains dans le monde. Bien que ce phénomène touche essentiellement les pays occidentaux, il s'étend progressivement aux autres pays. Selon cette nouvelle acception, il s'agit donc d'intégrer l'agriculture dans le paysage urbain en respectant des principes fondamentaux permettant de relier les enjeux alimentaires, la gestion du territoire et la préservation de la santé. Cet urbanisme agricole se voue ainsi en quelque sorte à créer des zones de transition entre les fonctions résidentielles, productives et sociales d'un territoire en en redéfinissant d'une certaine manière la notion et le contenu d'« Habitat humain ».

b- L'agriculture urbaine comme réponse à l'autonomie alimentaire des villes ?

L'intégration d'un système de production agricole local aux dynamiques de développement urbain répondrait aux problématiques liées à nos modes de consommation et à leurs impacts sur l'environnement. Elle permettrait notamment une réduction considérable du transport des aliments et pourrait induire une amélioration de leur qualité si ceux-ci sont produits de manière plus raisonnée. Ce type d'agriculture pourrait devenir une opportunité essentielle pour la sécurité alimentaire des villes. Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), elle réduit considérablement le coût d'achat de la nourriture des ménages et ils disposent, par ailleurs, d'une plus grande quantité de nourriture (FAO, 2017). Toutefois, ces propos sont à nuancer. À titre d'exemple, la surface de terres agricoles nécessaire pour nourrir un habitant en France s'élève à 3 000 m², alors que l'agriculture y est considérée comme performante. Ainsi, pour être autonome, Paris devrait s'étaler sur soixante fois sa surface actuelle pour accéder à son-autosuffisance alimentaire (Lise Bourdeau-Lepage & Roland Vidal, Demeter 2013). La fonction primaire de l'agriculture urbaine ne serait pas, comme on pourrait le croire, l'apport alimentaire auquel elle peut toutefois contribuer partiellement. Ainsi, selon Roland Vidal, ingénieur de recherche et enseignant à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSPV) ainsi qu'à l'École d'architecture de Versailles (ENSAV), la fonction nourricière de l'agriculture urbaine comme ressource exclusive est ainsi peu probable. Les différentes formes d'agriculture que peuvent regrouper les villes répondraient ainsi plus favorablement à une hybridation à la fois des pratiques et des opportunités, notamment en raison des dynamiques plurielles qu'elle instaure. En ce sens, la vocation de l'agriculture urbaine serait davantage sociale.

Trois mouvements de pensée définissent l'agriculture urbaine selon des approches distinctes : spatiale, sociale, économique. Malgré la complexité et la pluralité des définitions, deux dénominateurs communs sont identifiables :

- la localisation dans une aire urbaine et périurbaine (intra et extra urbaine),
- et sa multifonctionnalité de cette pratique.

Outre ces aspects, l'agriculture urbaine implique une dimension supplémentaire, celle de la ville. Snrech explique que la ville est un concept flou (Moustier & AL., 2004). Or, c'est cette particularité qui permet de déterminer une partie des caractéristiques de l'agriculture urbaine. Il en existe donc plusieurs définitions : statistiques, analytiques, géographiques, etc.

c - L'agriculture urbaine : pour une acception nouvelle de la notion de ville ?

Comme l'exposent les définitions précédentes, l'agriculture urbaine doit ainsi entretenir avec la ville des relations basées, certes, sur ses fonctions économiques mais aussi sur celles d'une hybridation créative de ses pratiques. Elle concentre ainsi des spécificités plus complexes qu'il convient d'expliquer pour la différencier de l'agriculture rurale :

- de nouvelles fonctions liées à son ancrage dans des problématiques sociétales contemporaines:
 - questionnement du rapport marchand de la production alimentaire ;
 - suffisance alimentaire des villes : entre autonomisation et compléments de production, un questionnement lié à l'échelle des villes et à leur rapport au territoire ;
 - pratiques sociales évoluant vers de nouvelles formes d'urbanités, plus inclusives et associées à la co-production ainsi qu'à l'échange ;
 - impacts sur la santé ;
 - dimensions et supports esthétiques d'embellissement des espaces urbains par leur végétalisation ;
- de nouveaux acteurs bénéficiant d'opportunités plus nombreuses qu'en milieu rural permettant tant une réinvention de l'activité professionnelle qu'elle incarne avec parfois une « artificialisation de certaines pratiques culturelles » (Moustier & AL., 2004 : 12).

II- L'AGRICULTURE URBAINE : UN ENJEU DÉCISIF DANS LE DÉVELOPPEMENT DE SFAX

Enjeu mondial, l'agriculture est par ailleurs une problématique fondamentale dans le développement territorial de Sfax. Nous nous attacherons à travers cette deuxième partie d'en discerner ses caractéristiques ainsi que ses enjeux, tant environnementaux que socio-économiques.

A) L'agriculture urbaine à Sfax: l'hétérogénéité des pratiques

Notre travail portant sur Sfax et sa périphérie proche, mais aussi en raison du temps imparti relativement court pour mener à bien notre étude, nous avons choisi de ne pas étendre le cadre de celle-ci à l'ensemble des communes du Grand Sfax et au reste de l'agglomération. Nous nous attacherons donc à distinguer les caractéristiques particulières des quartiers de Sfax, allant du centre à la périphérie de la ville.

1) Sfax, ville aux racines agricoles

a - Rappel de la situation géographique de Sfax

Bien que le climat au sein du gouvernorat de Sfax soit semi-aride, il constitue un pôle agricole de premier plan à la fois pour la production locale et les échanges marchands avec l'international. La majorité des terres est encore considérée aujourd'hui comme une réserve importante de terres arables. Ainsi, en 2014 la surface agricole utile du gouvernorat représente 90,4% des terres (Faïka Charfi ; 2016).

Pour comprendre le développement agricole actuel de la région nous présenterons le contexte sfaxien à travers la description de son agriculture et de sa situation géographique en faisant référence à des points-clefs le reliant à son histoire.



Pour rappel, Sfax est une grande ville industrielle située au Sud de la Tunisie, à 275km au Sud de la capitale Tunis. Deuxième pôle économique (notamment grâce à son port commercial), elle est appelée la ville du travail. Par ailleurs, sa démographie (son agglomération compte 600 000 habitants) la place comme la deuxième ville la plus peuplée de Tunisie.

Sfax est située dans un gouvernorat³⁷ composé de 16 délégations. Et le Grand Sfax³⁸ est lui-même composé de sept communes : Sfax ville, Sakiet Ezzit, Sakiet Eddair, Chihia Gremda, El Ain et Thyna. Ce territoire correspond à six délégations (Sfax El Médina, Sakiet Ezzit, Sakiet Eddair, Sfax Ouest, Sfax Sud et Thyna).



fig.10: Les seize délégations composant le gouvernorat de Sfax, Gouvernorat de Sfax³⁹

Le géographe Dlala Habib identifie trois zones distinctes à Sfax (HABIB ; 1996) :

- « La zone centrale » : la Médina, le port et le nouveau centre « Sfax 2000 »
- « Les zones péri-centrales » ou la « petite couronne » de 0 km à 4 km
- « Les zones péri-urbaines » ou la « grande couronne » (aussi appelé « couronne des Jnen »)

C'est une ville dont l'urbanisation s'est développée de manière radio-centrique autour d'axes fondateurs en direction de l'Ouest. Bordée par la mer Méditerranée à l'Est, son expansion urbaine s'est donc effectuée vers l'Ouest le long des axes routiers.



fig. 11 : Urbanisation radio-concentrique des Sfax et

les axes routiers principaux qui ont structuré son développement urbain, N. Villeneuve, 2017

³⁷ Dans certains pays (Egypte, Tunisie, Libye) division administrative équivalente au département, à la province ou à la région. Larousse, 2017.

³⁸ Considéré comme l'agglomération de Sfax.

³⁹ Disponible sur le site du gouvernorat de Sfax : <http://www.gouvernorat-sfax.gov.tn/fr/deleg.htm>,

b - Un patrimoine agricole considérable

Historiquement, Sfax est marquée par une agriculture nourricière organisée autour de parcelles dédiées aux maraîchages et de vergers appelées les « jnens⁴⁰ ».



Fig 12 : Borj à Sfax ceinturé de son jnen aujourd'hui abandonnée, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG

Celles-ci constituent aujourd'hui son patrimoine historique le plus ancien, marqueur d'une période spécifique de la relation entre l'Homme et son Territoire, d'une histoire du territoire précédant la révolution agraire et l'agriculture intensive où de nombreuses familles sfaxiennes cultivaient leurs propres fruits et légumes.

La production à Sfax est aujourd'hui une production diversifiée, se déclinant dans plusieurs domaines : le maraîchage, l'élevage, l'arboriculture, la production de miel, la transformation des céréales, etc., malgré des espaces agricoles de plus en plus restreints⁴¹, conséquences actuelles d'une pression foncière forte et d'un étalement urbain important toujours en progression.

Nous concentrerons notre analyse sur le maraîchage et l'arboriculture.

⁴⁰ Jardins et vergers des Borjs : le borj en langue arabe (« Bordj ») signifie un fort de petite taille. A Sfax ils représentent d'anciennes habitations situées en périphérie de la Ville dont les plus anciens datent du XVII^e siècle. Ils sont ceinturés par des « jnens », terres agricoles de 5 à 20ha qui concentraient la production d'olives, de dattes, figues mais aussi du maraîchage et de l'élevage. (Etudiants du M2 UHCI, 2015)

⁴¹ Estimation d'une perte de 650ha (A. Bennasr ; 2003) par récupération des Jnens en futur espace urbain que les Jnens offrent la moitié de la demande en logements (SDAGS ; 1998) de plus, de 1990 à 2000, en dehors des limites morphologiques de la zone communale actuelle, 1621 ha de terres agricoles et naturelles à la périphérie sont devenues partiellement ou totalement urbaine (A. Bennasr ; 2003).

2) La diversifié de la production agricole

a - L'arboriculture prédominante dans la production sfaxienne

Le paysage périphérique sfaxien reste très imprégné par les paysages et espaces agricoles et plus particulièrement par ceux de l'arboriculture. Celle-ci est par ailleurs principalement orientée sur la culture de l'olivier, qui est certainement la plus efficiente à Sfax⁴² (CHARFI ; 2016).



fig.13 : Oliveraies à Sfax, principale production arboricole du territoire, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG 2016

L'amandier reste aussi une production assez répandue dans la région⁴³.

Selon le CRDA de Sfax⁴⁴, 95% des parcelles agricoles à Sfax sont consacrées à la production d'olives. Il s'agit le plus souvent de grandes parcelles, en périphérie de zones densifiées. Ces dernières apparaissent majoritairement en grandes étendues arboricoles à partir du km 8. Même si pour l'essentiel il s'agit de grandes exploitations, de petites exploitations sont également très fréquemment présentes dans les vergers et les jardins privés.

La diversification des exploitations et des modes de culture se vérifie par ailleurs en observant la variété des méthodes de production employées :

- des machines agricoles (pour labourer et répandre les traitements phytosanitaires),
- du bétail (notamment pour la traction animale),
- des outils manuels.

Ces différentes pratiques s'expliquent le plus souvent par les différences de formes et de superficie des parcelles.

⁴² En 1994, la culture de l'olivier représentait 74.5% de la superficie arboricole du gouvernorat de Sfax (Faïka Charfi ; 2016).

⁴³ En 1994, la culture de l'amandier représentait 21,9% de la superficie arboricole du gouvernorat de Sfax (Faïka Charfi ; 2016).

⁴⁴ Commissariat Régional au Développement Agricole : il est chargé de la mise en œuvre de la politique agricole arrêté par le gouvernement, à l'échelle du gouvernorat. Disponible sur : <http://www.semide.tn/CRDA.htm>.

Le graphique présenté ci-dessous dresse un aperçu de la diversité de la production arboricole à Sfax. Nous pouvons y constater également les parcours effectués par la marchandise.

Ce schéma montre par ailleurs la pluralité des circuits mais aussi le nombre important d'intermédiaires s'insérant entre le producteur et le consommateur. Cette multiplicité d'acteurs a pour conséquence d'augmenter le prix des denrées et d'élargir le circuit de consommation entre producteurs et consommateurs.

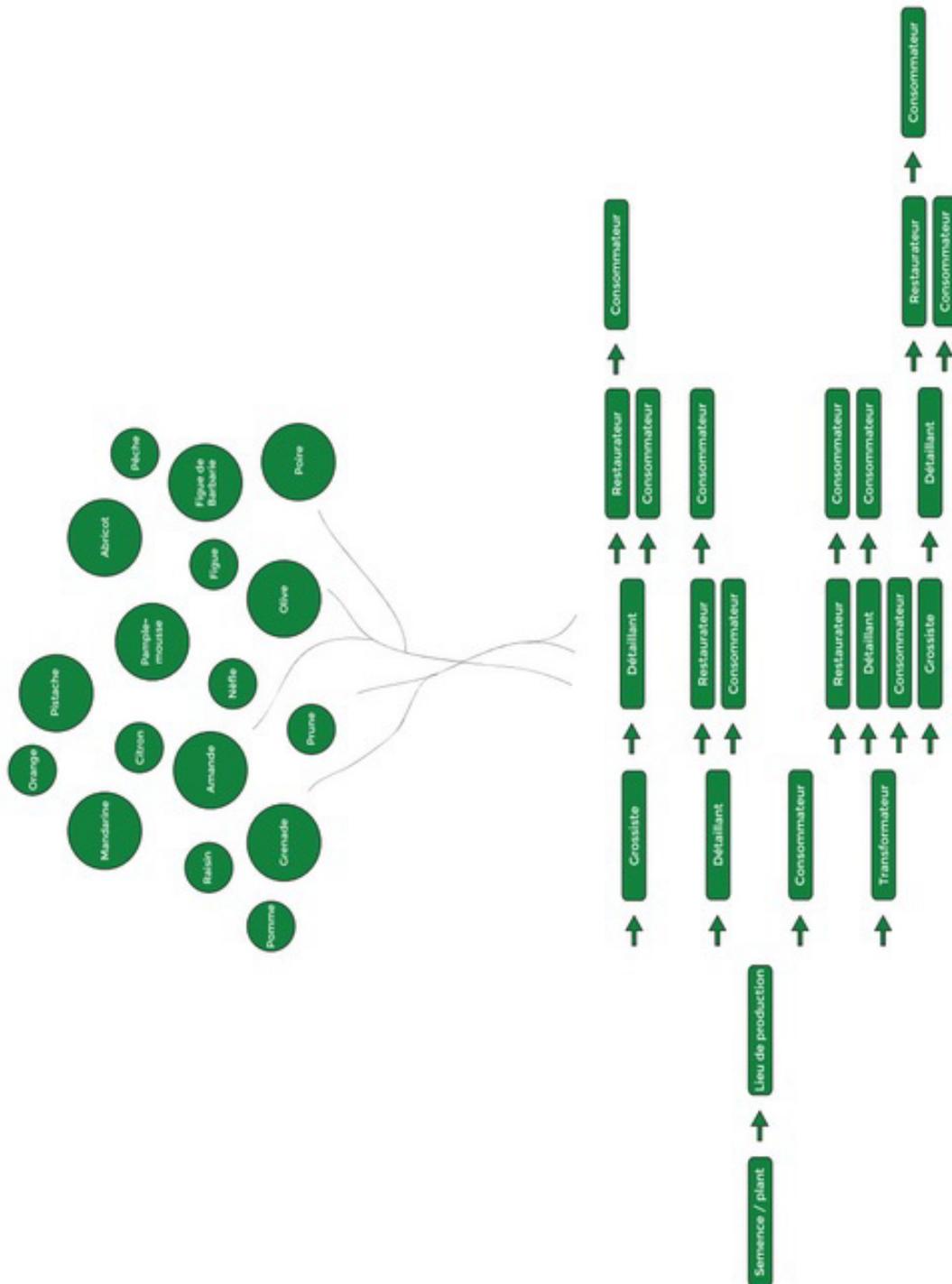


fig.14 : Types d'arboriculture répertoriés à Sfax et les acteurs du circuit d'arboriculture, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG

Outre les différentes productions agricoles, il existe aussi plusieurs types d'exploitations selon la surface cultivée. Nous avons pu ainsi constituer les catégories suivantes :

- de petites exploitations privées, situées dans les jardins privés des foyers : cette production est souvent qualifiée de « biologique⁴⁵ » car elle n'utilise aucun produit de traitement chimique ou d'engrais ;



fig.15 : Jardins privés à Sfax, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016

- des exploitations privées de plus grandes étendues, dont la production est une production marchande à grande échelle où l'utilisation des traitements chimiques est plus fréquente.



fig.16 : Grande exploitation arboricole vouée à l'exportation, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016

Après avoir abordé la production arboricole à dominante d'oliveraies, nous chercherons dans la section suivante à connaître les types de maraîchage existant à Sfax et leur répartition géographique.

b- Maraîchage : une production diversifiée

Le maraîchage offre une production relativement diversifiée : fenouil, tomates, poivrons, piments, concombres, etc.

Tout comme pour l'arboriculture plusieurs méthodes de production existent. Elles se distinguent en fonction de la destination de l'exploitation :

⁴⁵ L'agriculture biologique constitue un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage, soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. Définition du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 2016

- la culture à vocation marchande (les moyennes et grandes exploitations) ;



fig.17 : Champ d'oliviers, Sfax, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016

- les potagers familiaux (jardins privés) ;



fig.18 : Petit jardin, dont de la culture arboricole, ceinturée par un mur, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016

- les jardins partagés (aussi appelés « senyaas », où ce sont les habitants qui viennent cultiver les petites parcelles agricoles).



fig.19: Senyaa (jardin partagé) situé dans un quartier au centre de Sfax, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016

Enfin, pour qu'une exploitation soit considérée comme et possède le statut de « surface agricole », sa surface doit être supérieure à 3 hectares⁴⁶, sinon cette dernière ne pourra obtenir le statut d'exploitation agricole. Le schéma suivant répertorie les différents types de fruits et légumes produits ainsi que

⁴⁶ Entretien avec Wassim Madani, le 03/05/2017 - voir présentation Annexes

les acteurs associés à leur circuit de distributions. La production réalisée par les petits producteurs (parcelles inférieures à 3 ha) y est également incluse.

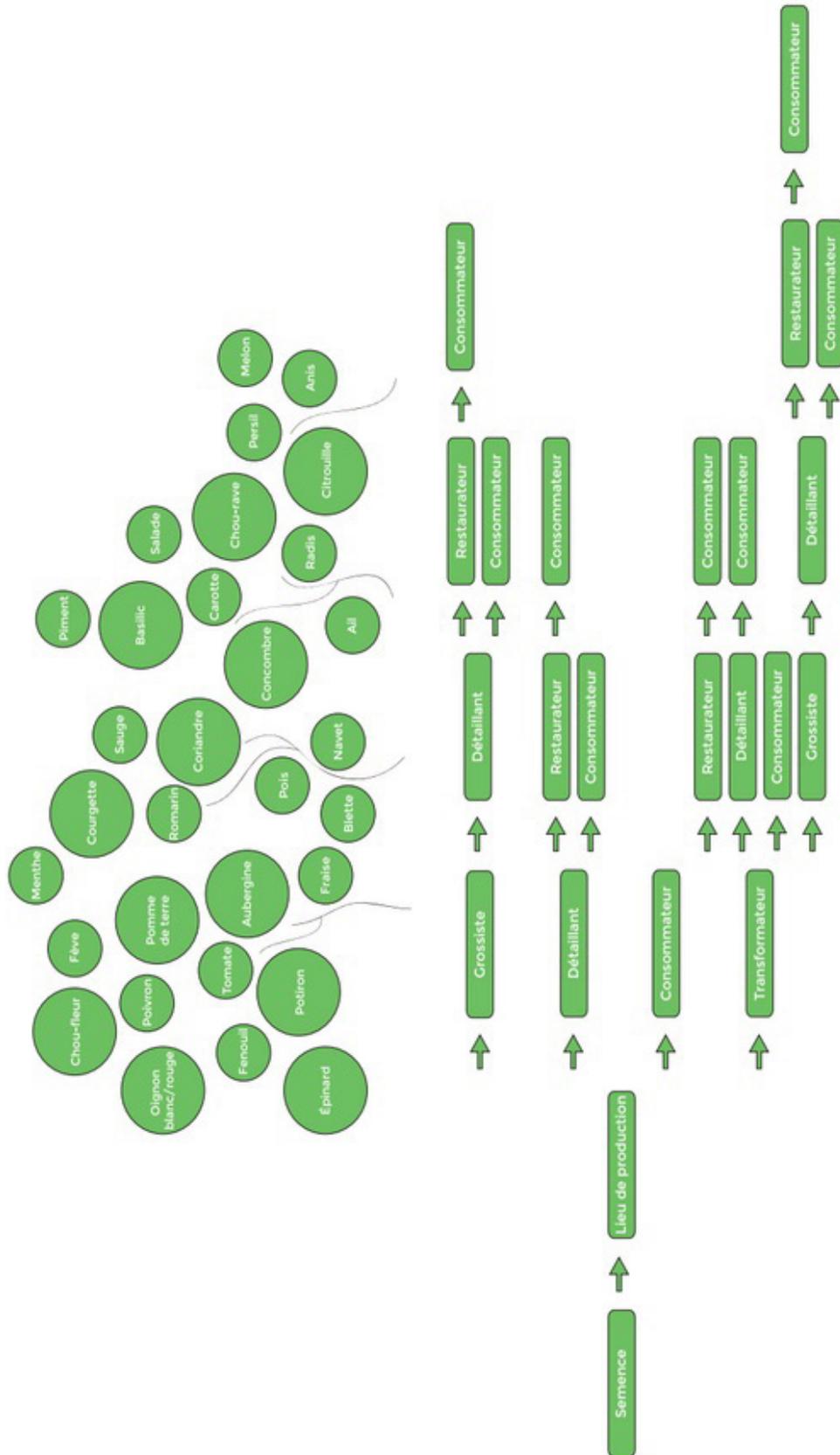


fig.20: Types de maraîchage répertoriés à Sfax : les acteurs du circuit du maraîchage Sfax, Etudiants M2 UCI, L'agriculture entre les murs, 2016

Nous précisons notre analyse dans les paragraphes suivants en explicitant les observations faites par secteur :

Secteur Nord (secteur 0 à 4)

La partie Nord de la ville de Sfax est marquée par un habitat dense constitué principalement de quartiers résidentiels :

- le long du littoral, l'habitat est majoritairement populaire.
- en bordure de la petite couronne (kilomètre 4) l'habitat est très populaire et a une densité urbaine de 320hab./ha (Etudiantes M2 UCI ; 2017).



Ces quartiers abritent une population majoritairement issue du sous-prolétariat et sont constitués de maisonnettes à patio exiguës. (HABIB ; 1996)⁴⁷.

Ce secteur est défini comme un secteur dense au bâti continu très peu végétalisé comprenant peu d'espaces verts apparents. C'est à partir du kilomètre 5 qu'apparaît un habitat plus diffus composé de grandes maisons individuelles. A mesure que l'on se rapproche du kilomètre 11, cet habitat diffus laisse progressivement place à un habitat luxueux, formé de villas entourées de jardins, dont certains possèdent des potagers.

fig.22 : Quartier à forte densification, secteur 0, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016

Les secteurs 1 à 3, situés un peu plus à l'Ouest, regroupent quant à eux des quartiers résidentiels de classes moyennes et supérieures. L'urbanisation y est moins présente : des vergers particuliers émergent et se profilent dans le paysage de manière ponctuelle, laissant apparaître ici et là quelques troupeaux de bétail paissant en errant dans les espaces ouverts.



fig.23 : Villas et jardins dans le secteur 2, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016

Ces zones agricoles sont de plus en plus visibles et importantes à partir du kilomètre 8 pour devenir majoritaires en périphérie, s'ouvrant sur de grands terrains : quelques parcelles sont en cours de

⁴⁷ Mentionné par les étudiants de M2 UCI, 2016/2017, Sfax3, l'Agriculture entre les murs,2016

construction mais pour la plupart il s'agit d'espaces cultivables, en friche ou des jardins non cultivés avec quelques troupeaux nomades laissés en pâturage. La zone de ces secteurs la plus éloignée du centre-ville est limitrophe aux grandes exploitations arboricoles.

Secteur Ouest et SUD (secteurs 5&6)



Ce secteur possède également un centre dont la destination est résidentielle (jusqu'au kilomètre 5). Cependant, des jardins privés existent : ils sont dissimulés derrière de hauts murs de clôture. Au-delà du kilomètre 5, le tissu urbain s'éclaircit progressivement pour finalement s'étioiler et laisser paraître des champs d'amandiers qui s'étendent jusqu'au kilomètre 9, où la culture arboricole prime de nouveau sur l'urbanisation.

fig.24: Jardin privé dans le secteur 5, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016

Secteur Sud (secteurs 7&8)

Le Sud de la ville de Sfax possède la particularité d'avoir une densité du bâti plus faible. L'étalement urbain prend forme avec des habitations populaires non contiguës.



Des jardins partagés (*senyaas*) se dévoilent et l'espace devient totalement agricole à partir du kilomètre 7 et ce, jusqu'à l'aéroport de Sfax, situé à 10 km du centre-ville. Ce territoire est formé de grands champs d'exploitations et d'élevages. C'est dans cette aire urbaine que se trouvent les plus grandes exploitations agricoles faisant plus de 4 hectares.

fig.25: Exploitation de tomates, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016

L'agriculture à Sfax s'est sectorisée/organisée en suivant le développement urbain de la ville. Les secteurs du Nord sont pour l'ensemble des territoires très denses. Une densité très forte vers le centre qui se caractérise par un habitat populaire, et plus diffuse en périphérie avec des populations plus aisées (grandes villas avec jardins). On y retrouve peu d'agriculture. Les secteurs situés à l'Ouest, quant à eux, s'identifient comme des zones en transition, composées d'habitat dense et de petits terrains agricoles en leur centre, tandis que la dimension des exploitations s'accroît vers leur périphérie en direction de la grande ceinture (kilomètre 11). Enfin, les secteurs du Sud de la ville sont des espaces encore peu denses où se concentrent les grandes exploitations agricoles.

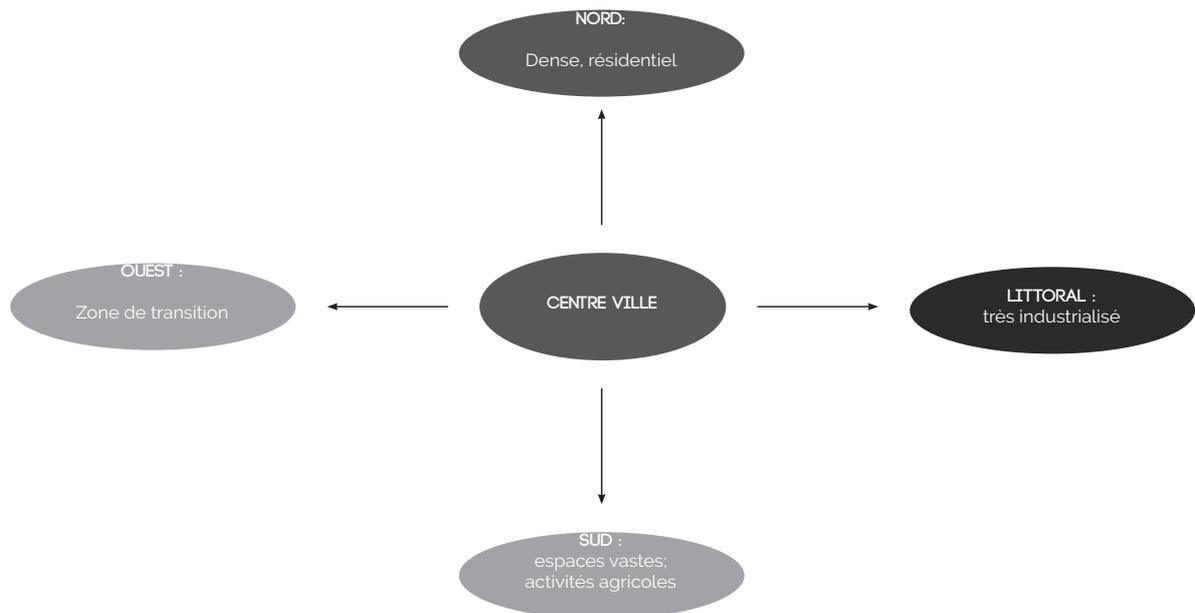


fig.26 : Schéma des contrastes entre secteurs de la ville de Sfax, N. Villeneuve, 2017

Cette répartition par secteur montre une intensification progressive de l'extension et de la densification urbaines dont la conséquence directe est la relégation des espaces agricoles à la marge périphérique de la ville. Alors que Sfax s'est développée en grande partie grâce à son agriculture, son urbanisation actuelle impacte fortement cette économie, laquelle est d'ailleurs essentiellement ancrée dans le secteur informel. Cette « double peine » isole et fragilise grandement les exploitations et la production agricole destinée au marché local. Cette conséquence soulève la question de l'étalement urbain de ses répercussions sur l'environnement ainsi que sur la pérennité de cette production fortement basée sur l'intensification des monocultures et l'usage de traitements phytosanitaires.



fig.27 : Espace libre en jachère, peu à peu grignoté par des constructions, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016

2) Intensification progressive de la densification

a- Un héritage en difficulté, contrecoup d'un urbanisme non maîtrisé

Historiquement, la région de Sfax était très attachée au domaine agricole. Même s'il reste encore des parcelles de terrains à vocation agricole, la ville s'étend progressivement vers ces espaces ruraux afin de répondre à la demande de logement et au développement de son secteur industriel.

Ces anciennes zones pastorales étaient des lieux de villégiatures destinés aux grandes familles de Sfax dès le XVII^{ème} siècle. Suite à la densification depuis les années 1970 (BENNASR, 2003), elles tendent à disparaître avec l'évolution combinée à l'étalement urbain et à la croissance démographique de la ville. Alors que Sfax dispose d'un solde migratoire négatif⁴⁸, la ville continue pour autant de s'agrandir, nourrie d'un exode rural constant. La région du Grand Sfax regroupe près de 50% de la population globale du gouvernorat dont 87% est en partie urbaine (HADJ TAIEB, 2016). La forte concentration de la population sur l'agglomération de Sfax engendre des modifications considérables du territoire et des usages qui lui sont attribués, lesquels impactent directement son développement.

Consommant l'espace là où il se trouve, cet étalement détruit le patrimoine paysager historique de la ville. Les *jnens* sont devenus des terrains prisés pour la construction. C'est un morcellement évolutif qui s'opère. Les terrains sont divisés en lots de plus petites parcelles qui sont destinées, soit à un membre de la famille, soit à la vente pour la construction d'habitat ou pour l'implantation d'industries et de locaux commerciaux⁴⁹. Il s'agit dans la plupart des cas d'un urbanisme non maîtrisé⁵⁰ se caractérisant par l'édification de constructions non réglementées : les institutions n'ayant pas une gestion totale du développement urbain de la ville, les normes de construction et les réglementations urbaines ne sont pas obligatoirement respectées.

Habib Dlala décrit ainsi l'évolution de l'usage des *Jnens*, telle qu'il l'observa dans les années 1990 (HABIB, 1996) :

«L'espace des Jnens a progressivement perdu son caractère rural. Il est envahi de façon incontrôlée par un habitat semi-urbain lâche profitant à toutes les catégories sociales de Sfax. Cette évolution est régie par le partage par morcellement.»⁵¹

⁴⁸ Selon les chiffres des statistiques de la Tunisie lors de leur étude « SFAX à travers le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 » - milieu communal total sexe : 22 661 personnes ont quitté Sfax ville contre 9 725 personnes entrantes.

⁴⁹ Huffpost Maghreb, Tunisie: Les Borjs, anciennes habitations de Sfax, menacés de disparition, 2014.

⁵⁰ Entretien Wassim Madani, le 03/05/2017 - voir présentation Annexes

⁵¹ Habib Dlala, 1996, Le Grand Sfax : dynamique morpho-fonctionnelle récente et aménagements, Volume 105 Numéro 590, p.381

La figure ci-dessous dresse un aperçu de l'évolution de la zone urbaine de Sfax depuis cinquante ans.

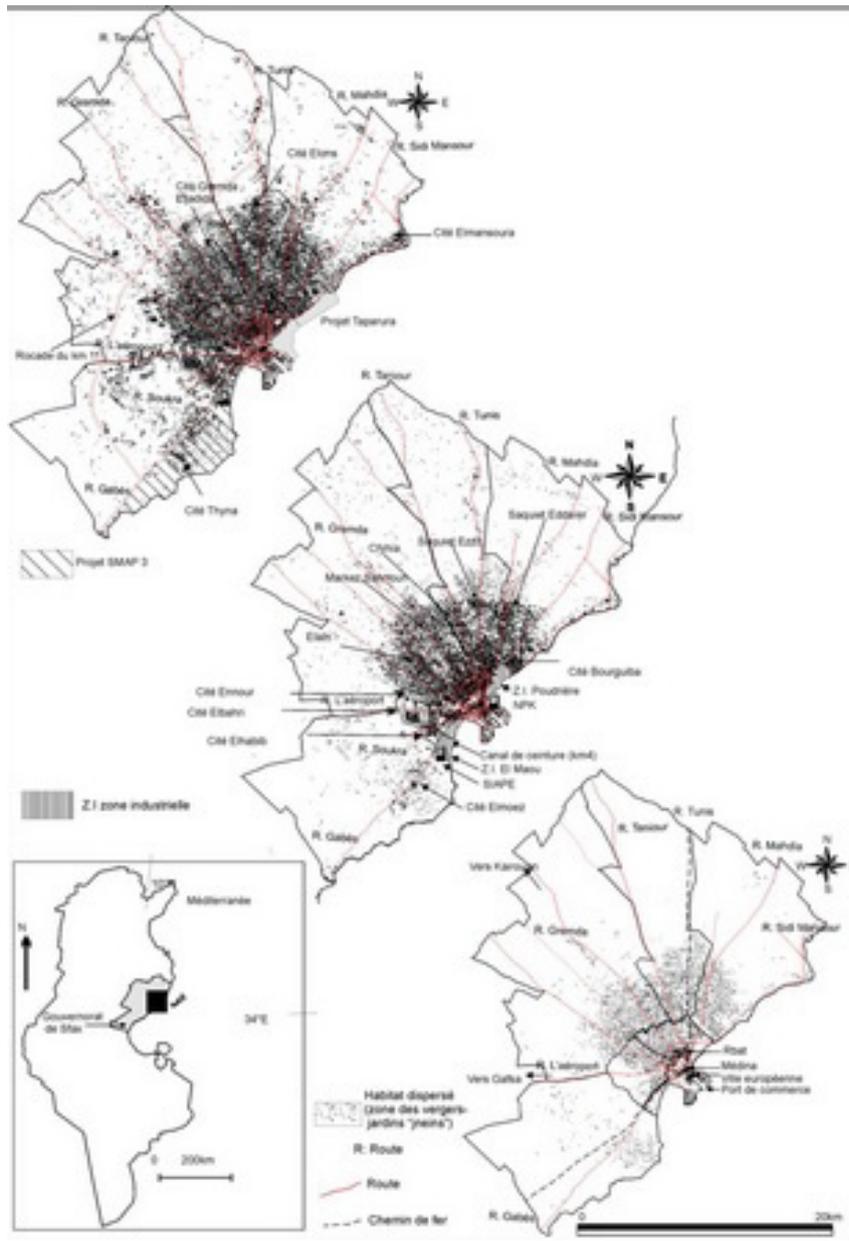


fig.28 : Les grandes étapes de l'étalement urbain de l'agglomération de Sfax de haut en bas : 2006, 1987 et 1955 (DAHECH, 2012 : N° 117)

Contrairement à d'autres villes du pays, voire même de la capitale Tunis, l'expansion urbaine est bien plus importante à Sfax si on la rapporte au nombre d'habitants⁵². En effet, alors que la superficie de Sfax⁵³ est équivalente à celle de Tunis, la capitale du pays compte quatre fois plus d'habitants.

« S'étendant sur 22000 ha pour seulement un demi-million de citoyens, Sfax représente une des villes les plus étalées de la Tunisie. Rapportée à son poids démographique, l'expansion spatiale de l'agglomération paraît disproportionnée. » (BENNASR, 2016 : 3)

⁵² Données compilées entre plusieurs sources : codatu.org ; Ali Bennasr (2003), wikipédia

⁵³ A l'échelle de l'agglomération des deux villes.

Les espaces périurbains sont considérés comme de véritables sources de plus-value foncière. L'apport économique étant plus important lorsque le terrain devient constructible, la stratégie consiste à considérer ces espaces agricoles comme des réserves foncières qui répondront aux besoins croissants en surfaces à bâtir, une fois qu'ils seront gelés et/ou une fois que leur destination sera en cours de modification (de « zone agricole » à « zone urbaine »).

C) La mise en péril d'une agriculture fragile

1) L'agriculture, une économie influente

a - Une prise en compte institutionnelle insuffisante

Cet effet croissant et incontrôlé s'explique par ailleurs par un manque de réglementation dans les documents d'urbanisme. Il s'avère que les espaces agricoles à l'échelle de Sfax ne sont pas considérés comme tels (comme par exemple les terrains de moins de 3 hectares qui ne peuvent être répertoriés comme zone agricole). Par ailleurs la protection foncière reste partielle, notamment lorsqu'il s'agit de zone agricole urbaine. Ainsi, il n'existe aucune identification des surfaces agricoles à l'échelle du Grand Sfax dans le plan d'aménagement établi en 2002. Cette lacune s'explique en raison du dualisme économique de la sphère politique, laquelle réduit la destination de l'agriculture à une agriculture marchande et intensive, donc structurée à grande échelle.

Il nous semble toutefois important de préciser ici que, même si la France se désigne comme un partenaire privilégié de la Tunisie et que sous le couvert d'une amitié franco-tunisienne supposée séculaire, diffuse et promet une certaine forme de rayonnement culturel français d'exception, d'échanges partenariaux vendus comme « horizontaux », elle promet par ailleurs son essor économique.

Ainsi, la France tira son épingle du jeu avant, pendant et après la chute de l'ancien président Ben Ali en restant, l'un des plus importants créanciers de la Tunisie, tels que les accords de partenariat économique (APE) garantissent la protection des intérêts douaniers français, ou encore les prêts accordés à la Tunisie dans le cadre de l'Aide aux Pays en Voie de Développement (ADP) fonctionnant sur un principe de « conditionnalités⁵⁴ » qui rend l'économie de la Tunisie dépendante de notre propre consommation. Elles jouent un rôle dommageable pour l'agriculture tunisienne, notamment en la contraignant à ouvrir son marché à nos produits d'exportation subventionnés (donc concurrentiels), ou encore en l'obligeant d'exporter ses productions selon des prix édictés par ses acheteurs européens. Ces politiques ont entraîné une déstructuration du territoire en modifiant les relations que l'Homme avait réussi à édifier avec son environnement à travers l'histoire, mais aussi en mettant à mal les pratiques traditionnelles et durables de la production agricole et de sa distribution.

⁵⁴ Le non-respect de ces conditions entraîne une modification des modalités d'octroi des prêts.

Pour autant, ces grands terrains en périphérie de ville (km 11) ne sont pas identifiés selon leur fonction première : espaces latents utilisés aujourd'hui comme espaces agricoles, ils sont, au regard des textes et des documents d'urbanisme, considérés comme des terrains libres pouvant servir, à terme, de réserves foncières (Etudiants M2 UCI ; 2016). La prise de conscience de l'enjeu important que représente l'évolution actuelle de l'agriculture est aujourd'hui encore insuffisante. Comme l'explique Roland Vidal⁵⁵, seul 50% des terres agricoles sont signalées, le reste étant considéré comme zone urbaine. N'étant pas comptabilisées, ces terres ne sont protégées ni par les documents d'urbanisme, ni par la législation. La réglementation de ces espaces agricoles demeure donc limitée : seuls quelques-uns d'entre eux figurent et ce, de manière très partielle, dans les documents d'urbanisme. Certains de ces espaces n'ont d'ailleurs pas de vocation agricole, telles que les « zones vertes »⁵⁶.

b - L'influence de l'Union Européenne au bénéfice du développement ?

L'agriculture est un secteur fondamental dans l'économie du pays. En 2016, il représentait 12% du PIB total du pays et employait 10% de la population active⁵⁷. Malgré les conditions des infrastructures parfois désuètes, il reste un secteur prisé, notamment par le marché européen qui développe des stratégies d'assujettissement afin de s'en approprier et la production et le contrôle. Sous le joug de partenariats prétendument établis au profit du progrès et du développement, la Tunisie se voit dans l'exigence d'intensifier, entre autres, son secteur agricole dans le but de présenter des produits plus compétitifs sur le marché européen. Les premiers accords économiques signés en ce sens (*Accord d'Association*⁵⁸ en 1995 et *Partenariat Privilégié*⁵⁹ en 2012) ont libéralisé les échanges entre la Tunisie et l'Union Européenne, induisant un manque à gagner colossal pour la Tunisie⁶⁰. Des méfiances se font donc ressentir en octobre 2015 quant à l'ouverture des négociations sur l'*Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi* (ALECA) qui devrait déboucher sur une signature en mai 2018⁶¹. Cet accord

⁵⁵ Entretien Roland Vidal, 12/04/2017 - voir présentation Annexes

⁵⁶ Espaces libres protégé de toute urbanisation

⁵⁷ La Nation Rédaction, [en ligne] 20/01/2017, ALECA, danger ou aubaine pour la Tunisie?

⁵⁸ Un accord d'association (AA) est un accord entre l'Union européenne et un pays tiers créant un cadre de coopération entre eux. Les domaines couverts par ces accords concernent notamment le développement de liens politiques, commerciaux, sociaux, culturels et sécuritaires. La base légale de la conclusion de l'accord d'association se trouve à l'article 217 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (anciens articles 310 et 238 TCE), Wikipédia

⁵⁹ Le « partenariat privilégié » est l'idée d'une troisième voie pour les relations entre l'Union européenne (UE) et un pays non-membre de l'Union. Originellement, cette idée fut lancée par Angela Merkel de l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU) au printemps 2004. En dehors des autorités allemandes, cette proposition est soutenue par Valéry Giscard d'Estaing, Nicolas Sarkozy, et Hans-Gert Pöttering, ancien Président du Parlement européen. Karl Theodor Zu Guttenberg, ancien ministre de l'économie allemand, a été le premier à définir concrètement l'idée du « partenariat privilégié » : une union douanière dans certains secteurs (comme l'agriculture ou les services) ainsi que la participation du pays bénéficiaire dans la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, Wikipédia

⁶⁰ Pour plus d'informations se référer aux sites suivant : ALECA, disponible sur : <http://www.aleca.tn/>

⁶¹ Selon le négociateur en chef de l'UE pour cet accord Ignacio Garcia Bercero. La presse, [en ligne], 20/04/2016, ALECA : les négociations entre la Tunisie et l'UR pourraient durer 2 ans ou plus. D

impose notamment à la Tunisie les conditionnalités et contraintes suivantes :

- augmentation de la productivité annuelle de 5% ;
- augmentation du total de la superficie des terres arables cultivées (de 19% à 25%) ;
- diminution des droits de douanes (de 14,22% à 12%).

L'*Institut Arabe des Chefs d'Entreprises* (IACE) a dénoncé l'ALECA en démontrant que 68% des agriculteurs tunisiens craignaient les impacts négatifs de cet accord⁶². Des associations tunisiennes et internationales comme ATTAC et le CADTM⁶³ se sont mobilisées afin d'en dénoncer les termes et les mécanismes pervers, révélant les infractions d'une telle politique sur les droits humains fondamentaux.

« Il est tout aussi urgent que l'Union européenne suspende les négociations de l'ALECA, qui ne va que renforcer le déséquilibre des échanges commerciaux entre la Tunisie et l'UE, et risque d'entraver plus encore la souveraineté alimentaire de la Tunisie. » (LEGRAND, 2016)

Cette entrave aux droits humains est renforcée par la faible marge de manœuvre du gouvernement tunisien sur ces échanges commerciaux. Comme l'explique le journal *La Nation*, « 70 % du volume du commerce extérieur de la Tunisie se réalise avec l'UE, alors que la Tunisie représente moins de 1 % du commerce extérieur de l'UE⁶⁴. » Farid Benhammou de résumer ainsi :

« L'Europe, grâce aux aides versées à ses agriculteurs, parvient à exporter des denrées agricoles à des prix inférieurs aux coûts locaux de production de la plupart des pays africains. À cela, J.-P. Charvet répond que l'UE est le premier importateur de produits agricoles des pays en développement. Mais que cela implique-t-il ? Il s'agit la plupart du temps de cultures d'exportation de denrées exotiques non produites en Europe, qui ne concurrencent pas les producteurs européens. Ces productions émanent de monocultures, installées sur des terres précédemment dédiées aux cultures vivrières ou commerciales locale et elles s'inscrivent dans un modèle d'agrobusiness aux conséquences catastrophiques sur le plan social et environnemental. Par ailleurs, l'UE exerce des pressions fortes afin d'ouvrir ces pays du Sud au libre-échange, ce qui revient à sacrifier les agricultures locales trop faibles pour lutter contre la concurrence agressive des produits européens et américains. » (BENHAMMOU, 2017)

⁶² Abou Sarra, [en ligne] 08/06/2016, ALECA : Une menace pour l'agriculture tunisienne ?

⁶³ Comité pour l'Abolition des Dettes Illégitimes

⁶⁴ La Nation Rédaction, [en ligne] 20/01/2017, ALECA, danger ou aubaine pour la Tunisie?

Tout comme pour l'ensemble de la planète, dans la mesure où les enjeux environnementaux deviennent cruciaux pour la Tunisie, n'est-il pas contradictoire de favoriser le marché international de l'agro-business aux dépens d'une économie locale ? Le paysage agricole revêt de multiples facettes en Tunisie, allant des grandes exploitations quasi industrielles destinées à l'exportation aux petites parcelles de jardins satisfaisant une consommation locale, voire familiale.

c - Les ressources cachées de l'agriculture

Comme nous avons pu le constater, les petites parcelles de jardin sont encore nombreuses à être cultivées à Sfax. Il semble bel et bien que l'attachement qu'ont ces familles à l'entretien de ces terres dépasse l'intérêt esthétique ou le divertissement. De fait, cette agriculture assure la subsistance alimentaire d'une grande part de la population : sans que cela soit visible et/ou comptabilisé (car souvent les parcelles se trouvent cachées des regards à l'abri des murs de clôture des parcelles), une grande part de l'agriculture se trouve dans les cours privées⁶⁵. Cette production est avant tout destinée à la consommation personnelle directe et à celle de la famille. Elle est parfois également destinée à la vente afin de constituer des revenus complémentaires pour certains. Dans ce cas, les fruits et légumes sont vendus sur des petites étales le long de la route ou bien sur le marché de la Médina.

Les « habitants-agriculteurs » tirent profit de cette économie informelle, donc non déclarée⁶⁶ bénéficiant, d'une certaine manière, des conditions fiscales favorables d'un secteur où il est facile d'avoir le statut d'agriculteur⁶⁷ et d'être ainsi défiscalisé sur une partie de ses revenus⁶⁸. Au-delà de cette manne économique résiduelle, il s'agit aussi d'un réseau de solidarité qui s'organise. Par exemple, les déchets organiques sont collectés puis donnés à un éleveur pour qu'il puisse nourrir son bétail à moindre coût⁶⁹.

Ainsi, comme l'explique Roland Vidal, l'agriculture « doit protéger ceux qui l'utilisent »⁷⁰. L'ouverture aux marchés internationaux menace ce réseau de distribution, en valorisant la production de masse et les réseaux de grande distribution. C'est donc toute une part de la population qui est fragilisée et précisément celle qui est la moins en mesure d'acheter des fruits et légumes provenant des supermarchés.

L'histoire de Sfax est très attachée à l'agriculture. Ville nourricière, son développement est intrinsèquement lié à celui de l'arboriculture et de la production d'olives. Cependant, l'étalement urbain des dernières années et l'accroissement démographique enregistré ont peu à peu donné à Sfax une allure de ville tentaculaire, minérale, cause d'un urbanisme non maîtrisé repoussant les exploitations

⁶⁵ Entretien avec Roland Vidal, le 12/04/2017 - voir présentation Annexes

⁶⁶ Entretien avec Wassim Madani, le 03/05/2017 - voir présentation Annexes

⁶⁷ Entretien avec Wassim Madani, le 03/05/2017 - voir présentation Annexes

⁶⁸ Abou Sarra, [en ligne] 08/06/2016, ALECA : Une menace pour l'agriculture tunisienne ?

⁶⁹ Entretien avec Yosra Achich, le 08/04/2017 - voir présentation Annexes

⁷⁰ Entretien avec Roland Vidal, le 12/04/2017 - voir présentation Annexes

agricoles aux frontières de l'agglomération. Cette densification urbaine et le mitage progressif qui se répercute entre les zones urbaines et rurales engendrent la perte de zones agricoles et du patrimoine tant architectural que paysager.

2) Les enjeux environnementaux inhérents à l'agriculture à Sfax

Dans la partie précédente, après avoir distingué les différentes formes d'agriculture existant à Sfax nous avons présenté le diagnostic économique de ce secteur. Il sera question dans cette troisième partie d'analyser les enjeux environnementaux liés à l'agriculture.

a- L'eau : une ressource en péril

«Le droit à l'eau est garanti. La préservation de l'eau et la rationalisation de son exploitation est un devoir de l'État et de la société»

Article 44 de la Constitution tunisienne

L'accès à l'eau constitue un enjeu planétaire. Raréfiée par la surconsommation de certaines activités (industrielles, ainsi que par celles des ménages) la raréfaction de l'eau et son accès de plus en plus difficile est devenu au cours du temps un enjeu géostratégique mondial.

La Tunisie, par son climat semi-aride⁷¹ ou aride (pour les $\frac{3}{4}$ du territoire) est un pays touché par cette raréfaction. Dans une étude menée par la *World Resources Institute* (Andrew Maddocks, Robert Samuel Young, Paul Reig ; 2015) la Tunisie se situe à la 33^{ème} place dans le classement des pays les plus exposés à la crise de l'eau⁷². Il faut garder à l'esprit que cet enjeu est en réalité multiple et croise bien d'autres problématiques : l'accent doit ainsi également être porté sur les questions sanitaire et alimentaire. Selon cette même étude, la Tunisie pourrait perdre jusqu'à 80% de ses ressources en eau d'ici 2040⁷³.

Outre le problème de l'épuisement des ressources par un prélèvement excessif, la raréfaction s'explique également par une nette diminution de l'apport en eaux pluviales, conférant au phénomène un caractère d'autant plus aggravant qu'il se nourrit lui-même, la réserve d'eau douce ne pouvant plus se renouveler.

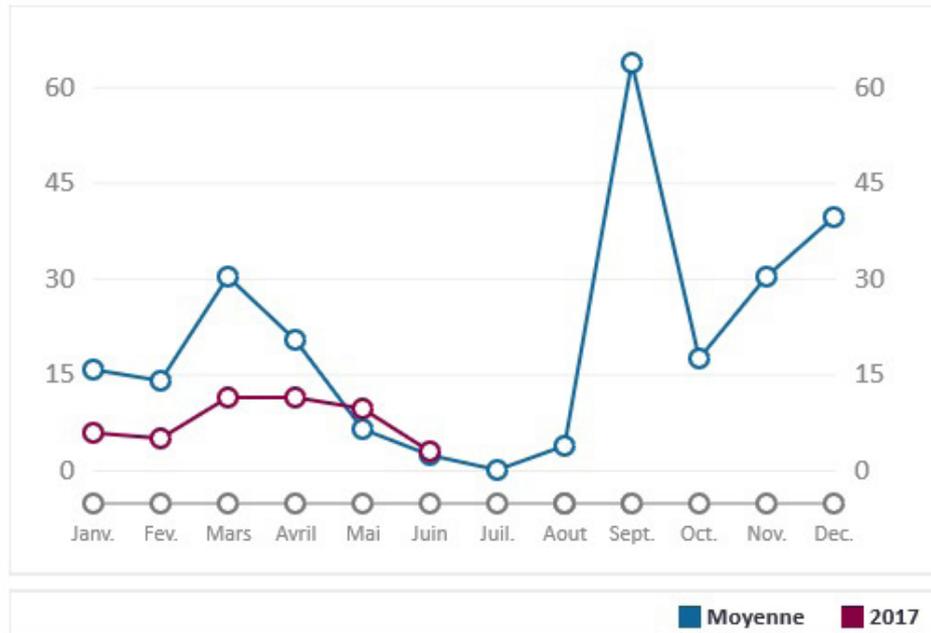
L'Institut Nationale de Météorologie fait actuellement le constat d'une diminution majeure de la pluviométrie par rapport à la moyenne, cela se remarque notamment lorsque l'on compare les données

⁷¹ Régions semi-arides lorsque la pluviométrie est entre 200 et 400 mm/an, Wikipédia

⁷² NOURJAHEN Jemaa, Tunisie. La prochaine révolte sera celle de l'eau, 30/09/2016

⁷³ Emilie Gline, HuffPost Tunisie, *D'ici 2040, la Tunisie pourrait perdre plus de 80% de ses ressources naturelles en eau.*

moyennes avec les mesures des six premiers mois de l'année 2017 (MICHAMPS4B, 2017). Ainsi, comme nous le montre le schéma ci-contre, sur une période plus longue, on constate une baisse des précipitations moyennes de 54,4 mm entre 2017 et la moyenne réalisée sur les huit années précédentes.



4B, 2017)

Cet affaiblissement considérable de l'apport en eau met en péril la sécurité alimentaire de la population, l'économie du secteur agricole, ainsi que la qualité des sols. La baisse des précipitations accentue d'autant plus fortement la surexploitation des nappes phréatiques : entre 2011 et 2014 le taux d'exploitation des nappes phréatiques tunisiennes est passé de 136 % à 138,6 % (CHARFI, 2016 : 7). Ces prélèvements sont, et de très de loin, beaucoup trop important pour que la nappe puisse se régénérer et concourir à équilibrer les ressources hydriques du sol et garantir une qualité suffisante de l'eau (CHARFI, 2016 : 7).

b - La salinité des sols : facteur de détérioration

A cette problématique de sécheresse chronique se joint le phénomène de salinisation des sols⁷⁴. La salinité de l'eau cumulée à son évaporation a pour effet de stocker le sel au niveau des racines des plantes. Le sel s'accumulant, il empêche alors l'irrigation de la plante et de ce fait son développement. La salinisation des terres à Sfax constitue un véritable problème. En raison de taux en sel trop élevés⁷⁵, la qualité de l'eau est « médiocre »-(ELAOU, 2017). Elle devient impropre à la consommation et

⁷⁴ « Augmente la teneur en sel du sol, d'une eau douce de surface ou souterraine. Elle altère la qualité de l'eau et peut rendre le sol impropre à la culture. » Larousse.

⁷⁵ Indice général de 2g/l, qui pourrait s'élever jusqu'à 7 g/l. In : Anis Elaoud, ingénieur agronome à Tunis, mentionné par les étudiants M2, UCI, Sfax³, L'agriculture entre les murs, 2016

notamment à l'irrigation. La concentration des minéraux est telle que certains légumes, comme les piments, dépassent le seuil maximal conseillé d'indice de salinité, avec 3 à 4 g/l alors qu'il ne devrait pas être supérieur à 2,5 g/l.

Les phénomènes cumulés de la surexploitation des ressources en eau, de la sécheresse de plus en plus prononcée et de la salinisation impactent considérablement la qualité du sol, les cultures, la production maraîchère et arboricole ainsi que les conditions de vie de la population. A ces caractéristiques climatiques et géographiques, s'ajoutent des utilisations impropres de la terre qui la contaminent.

c - La qualité du sol et de l'eau détériorée

La pollution hydrique est une problématique centrale mais elle se décline selon des facteurs multiples. Comme nous le verrons, les caractéristiques du sol ne favorisent pas la diminution de celle-ci. De plus, les différentes activités économiques et industrielles locales en accentuent le degré et les impacts.

Les produits chimiques utilisés massivement pour le traitement des plantations et/ou pour rentabiliser au maximum leur production à moindre coût, se répandent directement dans l'eau qui alimente les nappes phréatiques. Chargées de polluants, ces eaux contaminent très rapidement leur qualité. En effet, le sol de Sfax est majoritairement poreux, laissant les impuretés et les pollutions drainées par l'eau se déverser dans les nappes, favorisant ainsi la diffusion et la contamination progressive des sols par capillarité. Ce problème est majeur, car les sols de l'aire de Sfax alimentent 15 nappes phréatiques dont les réserves sont de l'ordre de 39,3 millions de m³ (CHARFI, 2016 : 7). Le phénomène de salinisation s'ajoutant à cette pollution chimique, les eaux des nappes phréatiques sont classées comme eaux saumâtres, limitant très fortement leurs usages, bien entendu domestique, mais aussi agricole et industriel.

Cette contamination chimique des ressources hydrique est en partie due aux rejets d'effluents industriels sur le littoral (comme les deux unités de la SIAPE⁷⁶ et celles des autres industries implantées le long du littoral), mais aussi dans l'oued voire parfois directement dans la nature (CHARFI, 2016 : 98). S'y ajoute les lixiviats⁷⁷ des décharges municipales, fortement concentrées en matières organiques, minérales et en métaux lourds. Par ailleurs, la quantité des eaux-usées produites dépassent les capacités des stations d'épuration. Dans de tels cas, elles sont directement déversées en mer, sans aucun traitement en amont. A celles-ci s'ajoutent tous les rejets issus des habitations non raccordées aux réseaux d'assainissement, qui sont situées principalement dans les zones d'expansion urbaine non

⁷⁶ Société Industrielle d'Acide Phosphorique et d'Engrais à Sfax

⁷⁷ Désigne les eaux qui ont percolé à travers les déchets stockés en décharge en se chargeant bactériologiquement et chimiquement. Par extension, désigne aussi les eaux qui sont entrées en contact avec des déchets. » Selon le dictionnaire de l'environnement et du développement durable. Dictionnaire de l'environnement.

contrôlées en périphérie de Sfax. Au-delà de leur impact direct sur l'environnement, ces eaux polluées et toxiques entraînent également des pertes importantes pour les agriculteurs qui, parfois, n'ont pas d'autres solutions que de les utiliser pour l'arrosage de leurs cultures.

Lors de l'arpentage réalisé durant l'Atelier d'Urbanisme à Sfax en 2016, des étudiants ont constaté que de nombreux maraîchers ne faisait pas de « l'agriculture biologique » (au sens où on l'entend dans les pays où cette méthode de production est organisée en filière), car la demande n'est pas suffisante et que la rentabilité est moindre (prix de vente plus élevé et demande faible). La difficulté des conditions de vie oblige bien souvent les agriculteurs à préférer croire aux mirages d'une rentabilité économique à court terme, puisque ces solutions courantes sont bien souvent encouragées, à l'inverse des pratiques vernaculaires locales qui sont, elles, durables.

Sfax est une ville dont la qualité des sols était initialement extrêmement propice à l'agriculture. L'utilisation massive de produits chimiques phytosanitaires, les pollutions liées aux activités industrielles sont des phénomènes cumulés qui se trouvent renforcés par les effets du réchauffement climatique et de la salinisation. Les changements engendrés sur la qualité du sol sont irréversibles. Ils impactent directement sur la production agricole et la population.

En raison du caractère d'urgence que revêt cette situation, certains agriculteurs réfléchissent à déplacer leurs exploitations davantage en périphérie de la ville afin d'y trouver une terre plus fertile. Ce phénomène tend à intensifier l'urbanisation et l'industrialisation à l'endroit même où ces parcelles sont abandonnées, accentuant de ce fait la pollution des sols. L'enjeu que revêt l'agriculture en milieu urbain est donc réellement prégnant : la protection de l'environnement est cruciale, que ce soit pour la sécurité alimentaire de la population que pour les conditions sanitaires de plusieurs centaines de milliers d'habitants, lesquels ne sont pas suffisamment pris en considération pour le moment. D'autres pratiques existent et pourraient trouver ici un terrain et une attention particulière.

L'agriculture urbaine se distingue selon plusieurs caractéristiques qui sont avant tout : spatiale, économique et sociale. Le lien étroit qu'elle entretient avec la ville en forme toute sa richesse et sa singularité, dont l'expérimentation de ses pratiques.

Aujourd'hui l'agriculture urbaine relève d'inquiétude quant aux problématiques environnementales, inhérentes à la pratique intensive de l'agriculture et à l'intensification du développement urbain, et répond à de nouvelles fonctions sociales, liées au souhait de donner plus de sens à la notion d'habiter.

Parallèlement à cette notion contemporaine de l'agriculture, lui conférant de nouveaux intérêts, la ville de Sfax pâtit de la perte progressive de sa petite agriculture de ville : détérioration de la qualité du sol, pollution des eaux liées aux activités industrielles, salinisation, stress hydrique. Les choix stratégiques de développement de grandes exploitations et d'une expansion urbaine démesurée (parfois non maîtrisée) ne faisant qu'accroître le phénomène.

L'agriculture en milieu urbain constitue un enjeu crucial, tant pour la sécurité alimentaire de la population que pour son aspect environnemental. Pourtant des pratiques d'agriculture existent dans l'aire urbaine de Sfax mais ne sont, pour le moment, pas suffisamment pris en considération.

L'agriculture est un enjeu pour le territoire de Sfax. Dans ce contexte de transition, qui met en avant l'économie locale, la place de Grenoble est peut-être un atout sur cette question de politique publique dans le cadre de ce jumelage. Néanmoins, il convient de s'attacher au contexte et aux caractéristiques spécifiques de cette ville enfin d'entreprendre une démarche opportune.



fig.30: Pinces à linge, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016



CHAPITRE III

**LES ENJEUX ET LIMITES DU JUMELAGE
GRENOBLE/SFAX DANS LA PROTECTION
DE L'AGRICULTURE URBAINE**

I- L'ACTION EXTÉRIEURE DE LA VILLE DE GRENOBLE, PRÉREQUIS ESSENTIEL

Les deux premiers chapitres de ce mémoire ont été consacrés à définir les notions inhérentes à notre étude, à savoir :

- la coopération décentralisée ;*
- le mouvement de la transition ;*
- l'agriculture urbaine.*

Selon l'approche considérée, ces sujets reflètent ainsi les enjeux principaux que nous avons pu identifier dans l'aire urbaine sfaxienne.

Nous avons ainsi constaté que l'agriculture à Sfax constitue un enjeu crucial à la fois économique et écologique. Aujourd'hui le développement économique de l'agriculture à l'échelle nationale valorise l'agriculture intensive et à grande échelle afin de rentabiliser ce secteur et de répondre à la demande de la population européenne (entre autre). Cette stratégie économique fait fi d'une part non négligeable de la population qui tire une partie importante de son revenu sur une agriculture subsidiaire et fragilise, par ailleurs, la qualité du sol et de l'environnement.

Des pratiques alternatives à celles de l'agrobusiness existent toujours au sein de la ville de Sfax. Comment les valoriser ? Quels pourraient être les acteurs de cette valorisation ? La coopération décentralisée entre Grenoble et Sfax y aurait-elle un rôle à jouer ? Selon quelle légitimité d'action ?

Nous avons vu précédemment que parmi la population sfaxienne, de nombreux individus et collectifs sont engagés et moteur de changement. Parallèlement, dans un contexte plus général, le mouvement de la transition prend progressivement son essor au niveau mondial, donnant la possibilité au citoyen de devenir acteur et décideur. Un lien ne pourrait-il pas être tissé entre les désirs de changement et d'innovation de l'AECT, une tendance mondiale portée par le mouvement de la transition et enfin l'agriculture urbaine afin de tisser ce qui constituerait une fusion de pratiques locales durables, d'expressions culturelles de l'interaction de l'homme avec son environnement, de savoir-faire vernaculaires porteurs de sens aujourd'hui et permettant un développement à la fois économie, social et environnemental ?

Dans ce troisième chapitre, nous nous attacherons à décrypter tout d'abord quelles actions la Ville de Grenoble pourrait entreprendre et selon quelle légitimité. Cette première analyse nous permettra ensuite d'étudier les limites d'une telle politique dans un contexte politiquement fragile et où l'intérêt pour le développement d'une agriculture urbaine à petite échelle n'est, pour le moment, que très peu manifesté par les institutions existantes.

A) Un appui politique de la Ville de Grenoble

1) Grenoble : un démonstrateur d'expériences pertinent ?

a - L'économie locale au profit de l'agriculture urbaine

La pression foncière s'exerçant sur les cultures en zones urbaines (afin de rendre le foncier disponible à l'urbanisation) ainsi que l'éloignement centrifuge des exploitations (pour accéder à de plus grandes surfaces exploitables), ont des conséquences doublement dommageables pour l'environnement :

- d'une part, en raison de la dégradation de la qualité du sol qu'elle entraîne ;
- et d'autre part, en raison de la consommation des terres arables en périphérie de ville.

Les projets de coopération décentralisée sont supposés être montés de manière partagée. De ce fait, considérant que la Ville de Grenoble soutient de façon manifeste l'émergence d'initiatives favorisant l'économie locale en valorisant l'agriculture en aire urbaine, nous soumettons l'idée que la municipalité de Grenoble pourrait mettre à profit son expérience et sa volonté politique actuelle afin d'appuyer les mouvements militants qui s'approprient cette démarche et sont demandeurs de développer, dans le cadre du jumelage avec Sfax, les conditions favorables à l'émergence et à la pérennité de celles-ci.

Face à ces problématiques, qui de façon plus générale sont aussi visibles dans d'autres territoires, le mouvement de la transition encourage l'économie locale et les circuits directs (ou circuits courts), notamment dans le domaine de l'agriculture. Pratique déjà existante sur le territoire sfaxien, il s'agirait donc de la renforcer en encourageant les activités.

L'économie en circuit-court est la commercialisation d'un produit au sein d'un réseau constitué à l'échelle locale, limitant les intermédiaires entre le producteur et le consommateur : c'est « *un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.*⁷⁸ » Le circuit-court est un fonctionnement complémentaire au circuit de grande distribution. Il instaure ou renforce le lien de confiance entre les acheteurs et les producteurs, mais assure également une meilleure connaissance du produit acheté et de sa qualité.

⁷⁸ Définition du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, Alim'Agri

Le schéma présenté ci-dessous explique les différents circuits de distribution.

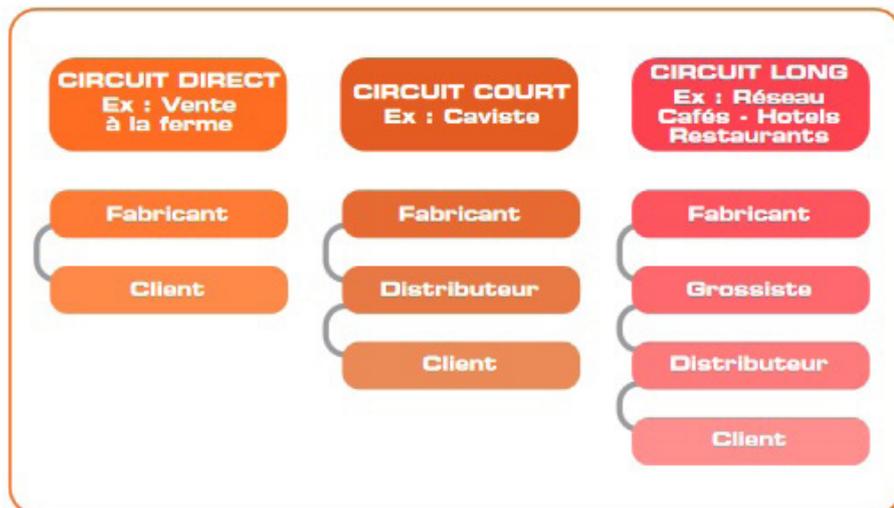


fig.31 : Schéma des circuits de distribution - Source : Roman C, 2011

Ainsi considérés, acheteurs et producteurs constituent la matrice d'une approche territoriale qui devient vectrice de la mise en valeur de la production locale. Ce mode de production/distribution limite par ailleurs les coûts intermédiaires (transports, coûts des distributeurs, etc.) réduisant de ce fait le prix de vente du produit.

Par ce biais, ces modes de distribution responsabilisent le consommateur, car il acquiert une meilleure connaissance des enjeux agricoles et environnementaux, la rencontre directe avec les producteurs rendant visibles et palpables les réalités du métier d'agriculteur.

Ce lien direct entre le lieu de production et la consommation permet aussi d'obtenir une meilleure traçabilité des produits, inspirant de fait davantage de confiance aux consommateurs dans la qualité des produits vendus.

Cette traçabilité est difficile à obtenir dans les grandes villes tunisiennes telles que Sfax. L'atelier d'urbanisme de novembre 2016 a permis de se rendre compte de cette difficulté. Or, il existe une réelle demande de consommer mieux et ce, par une meilleure connaissance de la provenance des produits.

C'est ce que Haddad Naoufel a réussi à réaliser à Tunis à la suite de la création en 2015 de Tunisie Coop. C'est une coopération de consommateurs développant la vente directe de produits agricoles. La coopérative organise un marché chaque semaine (*Souk de la Coop*), afin de renforcer le lien entre les producteurs et les consommateurs et encourager une consommation responsable⁷⁹. Selon le président de la coopérative, les tunisiens souhaitent consommer des produits de qualité et y accordent beaucoup d'importance. Mais dans un même temps, comme la plupart des consommateurs dans le monde, ils n'ont pas systématiquement conscience des conséquences

⁷⁹ Consommation responsable : il n'existe pas de définition unique il est toutefois possible de la caractériser par plusieurs critères : les choix de consommation peuvent se faire en fonction de critères sociaux et écologiques, sur l'équité des entreprises, ainsi qu'entre producteur, distributeurs, consommateurs ; favoriser la diversité d'offre, consommer en choisissant le produit selon sa composition, son origine, sa conception, la filière, etc.

Il s'agit de consommer mieux plutôt que de consommer plus, *Le LABO de l'ESS*

différentes entre consommer un produit local ou venant de l'étranger⁸⁰. Ajoutant à ceci que les réglementations nationales et les stratégies de l'Union Européenne, à travers ses différents accords économiques et politiques agricoles, ont également participé au conditionnement de ces habitudes de consommation.

Comme nous l'avons présenté dans le second chapitre, l'agriculture en aire urbaine est insuffisamment prise en compte à Sfax. L'instabilité politique actuelle de la ville ne permet pas d'asseoir une position pérenne. Même si des stratégies de développement existent à l'échelle nationale - et nous avons pu constater qu'elles se répercutaient localement - celles-ci ne favorisent pas l'agriculture de petite échelle et ne valorisent pas les pratiques existantes. Or cette agriculture pourrait être une réponse nécessaire face aux enjeux environnementaux et sociétaux en assurant la subsistance d'une part importante de la population ainsi qu'en autorisant une plus grande autonomie au territoire et aux ménages face à l'agriculture intensive promue par le marché mondial et subventionnée par l'Union Européenne. La coopération décentralisée suppose, dans sa définition, une relation réelle « de territoire à territoire » et doit offrir un échange de compétences. Dans cette optique, il semble opportun que la Ville de Grenoble puisse informer davantage ses « partenaires » sur les enjeux environnementaux et les opportunités de résilience qu'offrent une agriculture urbaine et raisonnée ; permettant ainsi à ses partenaires d'effectuer des choix informés par d'autres regards sur les risques qu'impliquent une agriculture intensive. Il ne s'agit pas ici de contraindre mais d'apporter un regard extérieur et des retours d'expériences même si le contexte reste différent.

b - Développer les rapports de coalition

Cette réflexion ne doit pas se faire seule et indépendamment de certains acteurs. Il semble nécessaire de créer une coalition, regroupant des profils différents avec la volonté de fonder un projet commun⁸¹. Cette diversité permet d'ouvrir la réflexion aux intérêts de chacun tout en assurant une force commune au projet. Ainsi, pour Bernard Macret, il semble intéressant de « *lier la société civile aux chercheurs*⁸² ». C'est d'ailleurs ce qui s'organise avec les ateliers d'urbanisme. Ainsi, le regroupement d'acteurs (et notamment le rapport société civile/chercheurs) paraît être un fonctionnement intéressant et approprié dans un projet de coopération décentralisée en réponse à des enjeux territoriaux forts, sans pour autant qu'il y ait une attitude de « *donneur de leçon*⁸³ ». Car c'est bien un rapport de réciprocité qui doit se construire et la coopération décentralisée prétend avoir cette position d'échange d'expériences dans un rapport d'égal à égal.

⁸⁰ Interview Haddad Naoufel, Président de Tunisie Coop. [en ligne] Disponible sur : <http://www.theswitchers.eu/fr/switchers/une-cooperative-dediee-a-la-promotion-dune-consommation-responsable/>

⁸¹ Bertrant Fort, 16ème Université de l'Arricod, 2017

⁸² Entretien avec Bernard Macret le 27/06/2017 - voir présentation Annexes

⁸³ Idem

Ce rapport de coalition doit, selon Bernard Macret, comporter trois types d'acteurs : les collectivités, la société civile, et le secteur économique pour porter une réflexion sur l'après et donner plus de poids au projet, tout en étant attentif au mode de développement que l'on veut mobiliser, « *si c'est un mode de développement respectueux de la nature et des humains ou pas*⁸⁴ ».

A ce triptyque d'acteurs il apparaît important d'inclure le secteur universitaire. C'est d'ailleurs le cas avec les ateliers d'urbanisme qui ont lieu chaque année depuis 5 ans, même s'il semble toutefois que les résultats de cette dynamique pourraient être améliorés.

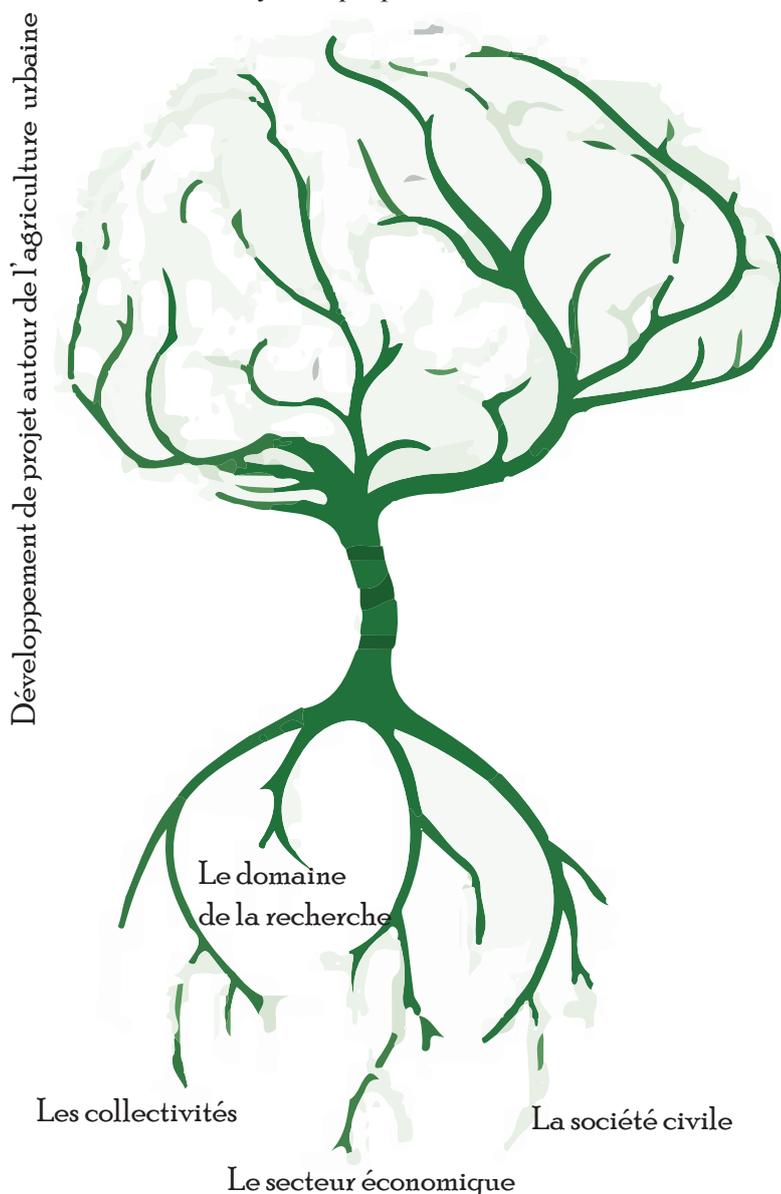


fig.32: Coalition d'acteurs autour du développement de l'agriculture urbaine, N. Villeneuve, M2 UCI 2017

A travers les différentes recherches et interviews qui ont pu être menées dans le cadre de ce mémoire, certains chercheurs regrettent la difficulté à pouvoir mener une étude approfondie sur l'agriculture en Tunisie et le manque d'investissement de recherche sur le sujet en Tunisie, alors que ce dernier devient de manière manifeste un enjeu central du développement territorial du pays.

⁸⁴ Idem

Par ailleurs, cette entité universitaire permet d'inclure une certaine forme d'objectivité dans la démarche. En effet, elle permet parfois de contre-balancer les intérêts économiques ou politiques qui peuvent être dominants dans de tels projets ou domaines.

c - Renforcer des projets de coopération existants au profit de l'agriculture urbaine

La Ville de Grenoble entreprend avec Sfax le développement de la gestion et de la valorisation des déchets organiques. Aujourd'hui ce projet n'en est qu'à ses prémices mais, face à l'engouement de l'ensemble des acteurs et de la société civile, devrait être élargi. Les déchets organiques collectés et compostés seront à terme vendus aux agriculteurs afin qu'ils puissent les utiliser en tant que fertilisants naturels.

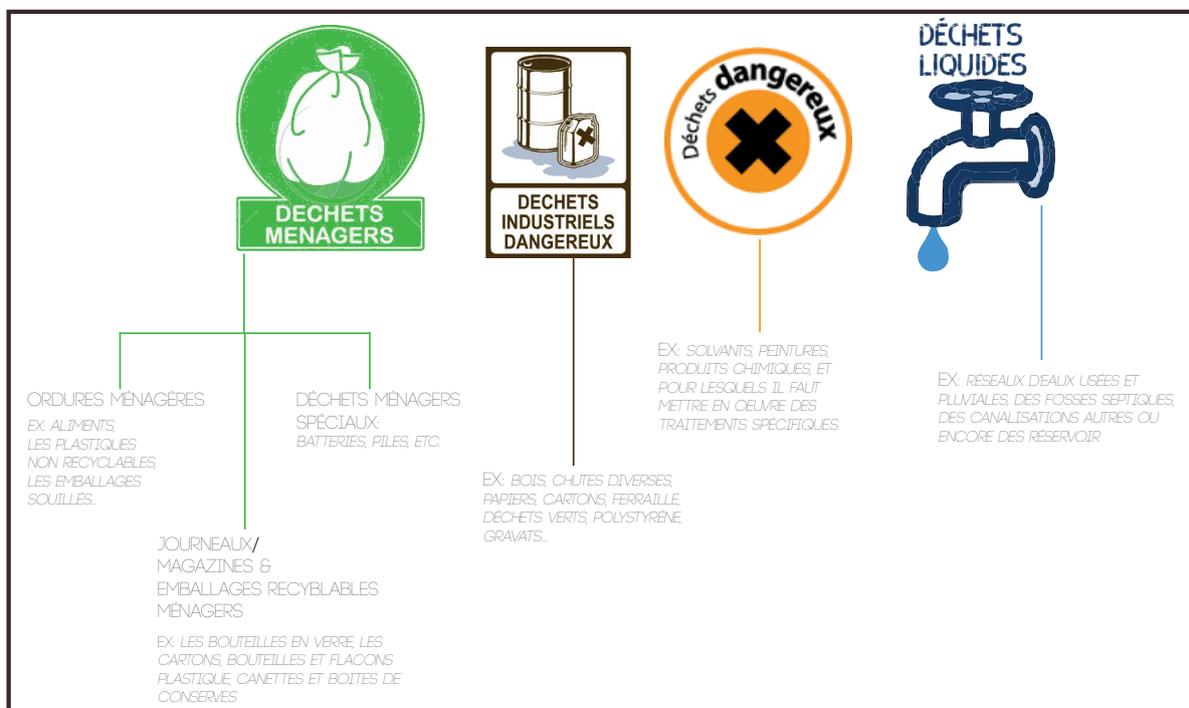


fig.33 : Typologie de déchets⁸⁵, N. Villeneuve, 2017

Bien que la démarche soit déjà avancée et réponde à des problématiques majeures pour le territoire, il serait intéressant de l'élargir à d'autres types de déchets, notamment l'eau pluviale.

La ville de Sfax étant exposée au risque majeur de sécheresse, la récupération de ces eaux permettrait de pouvoir irriguer les exploitations agricoles sans vider les nappes phréatiques.

Ce sont des pratiques déjà existantes à Sfax. Le projet de la valorisation et de la gestion des déchets pourrait renforcer ces actions.

⁸⁵ D'après la classification établie par la municipalité de Marseille.

B) Expérimenter pour faire face aux aléas

1) Transformer l'instabilité en force collective

a - Fragilité du politique ou prépondérance du facteur subjectif

Partager un projet et des expériences, de surcroît sous la forme d'une coalition entre plusieurs entités d'acteurs, demande de mutualiser des intérêts communs dans un rapport de réciprocité durable. Or le contexte politique dans lequel la coopération décentralisée opère peut fragiliser la durabilité des actions. Comme Eric Recoura le souligne, « la coopération c'est toujours fragile⁸⁶ ». La collaboration entre deux entités politiques peut faire face à de nombreux aléas, auxquels il s'agit donc de s'adapter. C'est le cas à l'heure actuelle à Sfax, où la municipalité n'est pas reconnue. Dans le cadre du jumelage existant, elle entraîne donc avec elle la Ville de Grenoble qui doit faire face aux changements d'intérêts et de gouvernance locale. Confrontée à cette situation délicate où les techniciens de la mairie de Sfax et la sphère civile étaient toujours investis dans les projets initiés mais refusaient la participation de la municipalité, la Ville de Grenoble a su faire de cette situation l'occasion de renforcer les liens entre les deux territoires en travaillant de manière plus étroite avec les délégations spéciales et le comité de jumelage.

Néanmoins, cette situation reste précaire et demande de revoir fréquemment certaines orientations. C'est en soi un contexte de changement et de renouvellement qui permet de ne pas se reposer trop rapidement sur des acquis mais qui, par ailleurs, demande un investissement important afin de mettre à jour et de renouveler le projet. Toutefois, la Ville de Grenoble ne peut pas adopter une posture de « résistante⁸⁷ » et de défiance vis-à-vis de la mairie de Sfax, car il s'agit d'une coopération entre territoires et donc d'un échange et d'une adaptation des intérêts de chacun à travers le développement de projets communs.

C'est pourquoi, dans le cas d'un contexte qui peut sembler précaire et fragile, le renforcement des liens avec la société civile est nécessaire, car ce sont eux qui ont permis de continuer les actions menées avec le territoire de Sfax.

De plus, la spécificité du contexte Sfaxien réside paradoxalement dans ce contexte particulièrement favorable à l'expérimentation, où l'on rencontre à la fois un engagement fort de la population envers des alternatives au modèle actuel du développement, mais aussi une percolation du mouvement de la transition au sein de chercheurs, d'enseignant et d'agriculteurs et enfin, l'AECT qui affiche une volonté de changement de stratégies et d'outils et une recherche permanente d'innovations.

Aussi, la refonte du fonctionnement des projets de coopération décentralisée pourrait être une piste à

⁸⁶ Entretien avec Eric Recoura le 20/06/2017 - voir présentation Annexes

⁸⁷ Idem

envisager dans le cadre du jumelage avec Sfax, qui plus est avec la population qui est très engagée. « Sfax est un territoire clef en matière de transition »⁸⁸ et à travers le mouvement de la transition, plusieurs réflexions et initiatives émergentes naissent dans les villes. En ce sens, le domaine de l'agriculture urbaine semble être tout à fait pertinent pour ancrer les racines de nouvelles formes d'échanges. Nous nous concentrerons ici sur celles qui questionnent la notion de « Biens communs ».

b - Le «commun» moteur d'une posture pérenne

Le *Bien commun* est un mécanisme qui vient contrecarrer une gestion étatique lourdement bureaucratifiée et reposant sur un marché arbitraire et inégalitaire (NICOLAS-LESTRAT, 2016) en réaction à ces constats, ce travail fait valoir une démocratie contributive, en écho aux valeurs transmises par le mouvement de la transition concernant la « capacité du citoyen à agir ». Il se construit donc de façon ascendante, de manière à se fonder sur les attentes et les désirs de la société civile.

« L'idée de Biens communs est née d'une critique de l'intérêt général, dont elle se distingue sans renier l'intérêt d'une montée en généralité. L'idée de communs, nous enjoint, de célébrer la recherche d'universalisme à travers des expériences situées, en travaillant des formes d'alliances entre des grandeurs incommensurables. Il s'agit de jouer d'équilibres instables, non comme d'une fragilité, mais comme l'affirmation d'une ouverture : ouverture à l'altérité (humaine et non humaine), ouverture sur le monde et le devenir. » ⁸⁹ (FERNANDES, 2017)

Ainsi, selon cette acception, les Biens communs ne doivent pas être compris comme un entre-deux entre du semi-public / semi-privé. Il s'agit en effet plutôt d'une position engagée, militante, qui demande « une rupture radicale des équilibres passés⁹⁰ » : elle est antagonique et alternative au fonctionnement du marché actuel. Sans vouloir forcer les correspondances, nous pouvons souligner la convergence, du moins le lien causal existant entre cette approche et les hypothèses de transformation sociales soulevées à travers les dispositifs de « coalition d'acteurs et d'entreprise du commun ». Ici aussi, la thématique de l'agriculture en aire urbaine est liée par une fonction d'équivalence à l'édification et au renforcement du rôle de l'intérêt collectif. A la fois source de changement et de mieux-vivre, elle rejoint aussi en ce sens la multitude de démarches innovantes qui pourrait être appuyée par l'AECT, en raison de la volonté de cette dernière d'expérimenter et développer des projets adaptés aux intérêts de tous.

⁸⁸ Idem

⁸⁹ João Fernandes, [en ligne], 27/07/2017 Jardins et communs: terreaux de « transition » ? Cinquième atelier « Habiter la transition ».

⁹⁰ Pascal Nicolas-Le Strat, 2016, Le Travail du commun. pp.30/31

« L'idée que nous avons à nos pieds une terre nourricière, un accès à l'eau, l'énergie naturelle et que nous soyons amenés à le cogérer ou le gérer collectivement amène à des projets assez intéressants. A replacer le citoyen dans un rôle clef et pas seulement le rôle de l'électeur à chaque mandat d'une nouvelle équipe. De lui donner une vraie place, pas simplement la concertation ni la prise de décision régulière ou aléatoire, mais dans la gestion de la ressource de son territoire. Là-dessus on avance tous en marchant et ça peut être intéressant qu'un projet d'agriculture urbaine nous amène à avoir une réflexion commune avec les tunisiens sur la notion de biens communs.⁹¹»

(RECOURA, 2017)

En associant les notions induites par les réflexions sur le « Bien commun » et celles promouvant la « coalition d'acteurs », nous pourrions recentrer plus favorablement au niveau local les besoins et les demandes issues du territoire. Et par l'entremise d'une construction commune, cette disposition d'acteurs pourrait offrir la possibilité de gérer d'une manière unanime et indépendante des intérêts politiques variables. Il est important de préciser ici que ce fonctionnement ne représente ni un acquis, ni un préalable (NICOLAS-LE STRAT, 2016 : 62), il demande à être construit par l'expérience collective.

La figure ci-dessous présente le fonctionnement systémique du travail du commun et l'ancrage au territoire sur lequel il se fonde.

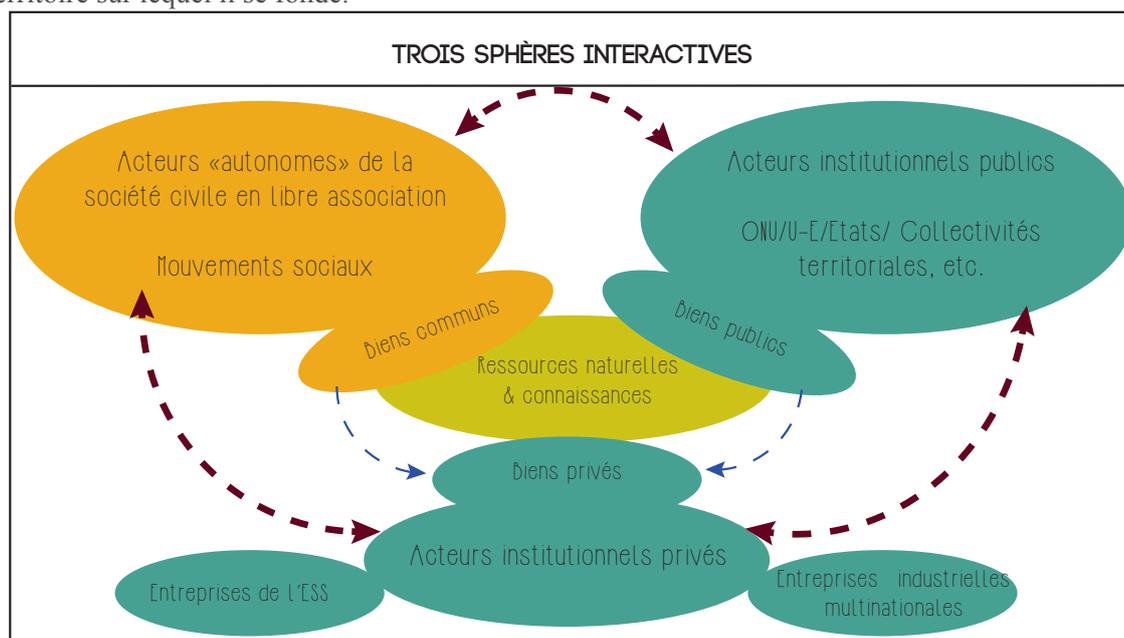


fig.34 : Schéma explicatif du fonctionnement du bien commun, Médiapart, 2014

⁹¹ Entretien avec Eric Recoura, le 20/06/2017 - voir présentation Annexes

Certes, la coopération décentralisée entre Grenoble et Sfax pourrait être un bras de levier favorable pour diffuser des pratiques d'agriculture urbaine, cependant il est indispensable de considérer les différences existant entre ces deux pays, car elles régissent tout aussi bien les pratiques de l'agriculture ainsi que les postures établies en réaction à l'histoire de la « coopération internationale » et à la notion de « développement ».

II- LES DIFFICULTÉS POTENTIELLES DU JUMELAGE GRENOBLE/SFAX

A) Des approches différentes liées à une culture et une histoire

À la suite du traitement de nos entretiens et de l'étude bibliographique effectuée, nous avons mis en avant certaines préconisations qui nous semblent essentielles, ne serait-ce que pour délimiter de nouveaux cadres d'étude et des axes de recherches plus approfondis. Nous nous attacherons dans les sections suivantes à engager une réflexion sur la posture adoptée par certains des acteurs dudit « développement » en raison de l'héritage porté par ceux-ci au sein de la coopération internationale.

C'est pourquoi nous rappellerons rapidement dans les sections suivantes l'histoire du « développement » afin de comprendre le discours et parfois les postures inhérentes au métier de la coopération internationale. Puis, une fois ces rappels effectués, nous nous concentrerons sur l'évolution que nous pouvons entrevoir et souhaiter de la notion de « développement » et des projets de « coopération décentralisée ».

1) Une histoire et une posture intrinsèques aux métiers de la coopération internationale

a - Le « développement » et la « croissance » : les piliers d'une économie offensive

Bien que la « coopération internationale » et la « coopération décentralisée » soient distinctes, ces deux formes naissent d'un même engouement « développementaliste » à l'égard des pays dits « en voie de développement » et s'est développé durant toute la deuxième moitié du XXe siècle jusqu'à nos jours. Il faut remonter à un événement bien précis pour définir le début de « l'ère du développement », dont ces deux notions sont nées : il s'agit d'un discours commun prononcé par le Président des Etats-Unis Harry S. Truman, le 20 janvier 1949, lors de son investiture pour un second mandat. À cette époque, les États-Unis constituaient une puissance mondiale incontournable.

Truman instaure donc le concept de pays « sous-développés » selon des critères de progrès, tels que la richesse et l'industrialisation, présentant le développement d'une nouvelle économie sous forme de bienveillance que les notions de « croissance » et de « développement » des régions sous-développées viennent incarner et soutenir.

Le discours de Truman comportait par ailleurs plusieurs lignes de force (MINETTE, 2017), dont la relecture de deux d'entre-elles nous paraît essentielle :

- l'une était consacrée au soutien de la nouvelle organisation des Nations unies ;

- une dernière consistait en l'annonce d'une extension aux nations défavorisées de l'aide technique : « (...) il nous faut lancer un nouveau programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre avance scientifique et de notre progrès industriel au service de l'amélioration et de la croissance des régions sous-développées. Plus de la moitié des gens de ce monde vivent dans des conditions voisines de la misère. Leur nourriture est insatisfaisante. Ils sont victimes de maladies. Leur vie économique est primitive et stationnaire. Leur pauvreté constitue un handicap et une menace, tant pour eux que pour les régions les plus prospères. Pour la première fois de l'histoire, l'humanité détient les connaissances techniques et pratiques susceptibles de soulager la souffrance de ces gens⁹²».

Truman a ainsi théorisé dans son discours cette acception quasi essentialiste selon laquelle la nature vertueuse d'un pays ne saurait être prise en compte qu'à travers le prisme de sa croissance économique. Ainsi, les pays dits « en voie de développement » ne pourraient accéder au statut de pays « développés » par la seule entremise d'adopter le processus d'industrialisation des pays occidentaux, faisant de cet accès à la « modernité » productiviste le gage du développement. Même si ce discours a été fortement critiqué et continue de l'être et si, face à ces discordances sur la définition du « développement », d'autres formes et acception du développement sont dorénavant mises en avant, il n'en reste pas moins que le discours de Truman a formalisé le fonctionnement de mécanismes qui ont constitué le squelette d'une coopération internationale qui est, finalement, offensive.

Si aujourd'hui l'AECT souhaite s'émanciper⁹³ de ces discours, de ces pratiques et de ces modèles universalistes, il faut avoir connaissance et conscience des répercussions qu'ils ont provoqué et continuent de le faire aujourd'hui.

L'AECT conteste ce schéma « néocolonialiste » et décrit son travail comme une « relation de territoire à territoire ⁹⁴» où l'échelle locale prime sur celle du global. Les échanges d'expertise en sont l'une des manifestations. Les professionnels du territoire grenoblois partant en « mission » se positionnent bien souvent, avant de partir, en tant que sachant. Ils se retrouvent finalement sur le terrain dans celle d'apprenant. Cette faculté très nouvelle de sortir de ces schémas souligne les prémices de l'évolution souhaitée dans la profession.

Le rapport d'échange et de réciprocité reste toutefois fragile et ambiguë. Comme l'explique Bernard Macret⁹⁵, les projets de coopération sont à formaliser avec précautions : il faut savoir

⁹² Traduction du texte du Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE)

⁹³ Entretien avec Eric Recoura, le 20/06/2017 - voir présentation Annexes

⁹⁴ Entretien avec Eric Recoura, le 20/06/2017 - voir présentation Annexes

⁹⁵ Entretien avec Bernard Macret, le 27/06/2017 - voir présentation Annexes

tendre vers un rapport égalitaire car il s'agit là de la condition sine qua none permettant d'obtenir des coopérations intéressantes et, surtout, de sortir de la position de « donneur de leçon ».

Par ailleurs, passons d'une époque caractérisée par l'idée de progrès, considéré comme référence incontestable, à une ère nouvelle, de transition, dont la définition est encore imprécise mais qui vient remettre en question un bon nombre d'idéaux des précédentes décennies, parmi lesquels figure celui du développement. Ce dernier perd peu à peu de sa légitimité, notamment auprès d'acteurs de terrain qui se confrontent à tous ses impacts et ses contradictions.

Les défenseurs du mouvement de la transition font ainsi de plus en plus d'adeptes sur le terrain :

- l'évolution actuelle de l'approche du « vivre ensemble » s'étend de plus en plus ;
- les partisans de la décroissance en tant que système alternatif sont également porteurs de ce changement de paradigme.

Le mouvement de la transition tend à réajuster ce déséquilibre mis en exergue en valorisant la capacité d'un individu à agir sur son territoire. Ce mouvement humaniste émerge toutefois de sociétés occidentales, peut-on alors parler du mouvement de la transition à Sfax ? Cette terminologie est-elle ainsi appropriée à notre contexte d'étude ?

b - Un champ sémantique approprié pour insuffler des projets mutualisés

Dans un partenariat où les deux pays n'ont pas la même langue maternelle, le champ sémantique employé doit être approprié à l'usage et la culture. La dénomination « agriculture urbaine » en est un exemple très parlant. Alors que cette pratique est assez présente et ce, malgré une urbanisation très dense, le concept de « l'agriculture urbaine » n'est pourtant pas connu ni reconnu à Sfax. Si l'agriculture de petite échelle est bien pratiquée en milieu urbain de manière courante, elle n'est pourtant pas connue par ceux qui en sont les premiers acteurs dans sa qualification occidentale d'« agriculture urbaine ». Peut-on alors parler d'agriculture urbaine ? Les retours d'expériences des étudiants et des accompagnateurs de l'atelier d'urbanisme à Sfax en novembre 2016 témoignent de ce contraste et montre l'adaptation nécessaire du lexique employé.

Aujourd'hui, cette terminologie fait consensus en France. Doit-elle pour autant être imposée à ses villes partenaires ? Lors de l'entretien réalisé avec Roland Vidal, celui-ci a exprimé l'importance d'adapter des fonctionnements au territoire et au contexte dans lesquels nous nous trouvons. En effet, la définition multifonctionnelle de l'agriculture urbaine n'a pas les mêmes enjeux en France qu'en Tunisie. Alors qu'en Tunisie elle est avant tout une source alimentaire, en France elle se rattache au lien social. De surcroît, il est difficile de parler d'agriculture en Tunisie lorsque les parcelles d'exploitations sont inférieures à trois hectares, puisque celles-ci ne sont alors pas considérées comme

des surfaces d'exploitation agricole. En raison du morcellement des parcelles à Sfax, Wassim Madani explique que la pratique agricole en ville est plus orientée vers du jardinage que de l'agriculture. Ceci explique certainement l'incompréhension des agriculteurs sfaxiens lorsqu'il leur a été présenté la question de l'agriculture urbaine.

Face à cette discordance doit-on parler de sensibilisation à « l'agriculture urbaine » ? Ne doit-on pas alors parler de « sensibilisation au jardinage » ? « L'appropriation⁹⁶ » de la définition doit être faite par qui ? Les pratiques de l'agriculture en ville à Sfax, quoique très fragiles et peu mises en avant, existent et relèvent avant tout d'une pratique plus alimentaire que sociale⁹⁷. Si, d'un point de vue environnemental et économique, il semble nécessaire que ces petites exploitations soient préservées et valorisées pour une partie de la population, peut-on pour autant mettre en avant un concept occidental ? Croiser les regards et les pratiques est une richesse notable dans la création et le développement d'un projet. Et c'est ce double regard qu'il s'agit de mettre en avant.

Ainsi, l'agriculture urbaine revêt sa propre pratique à Sfax, sous une terminologie différente qui se réfère à des usages et des contextes différents. Au-delà de l'usage qui peut différer c'est aussi une relation à l'espace public qui n'est pas la même. Bien souvent, ces petits jardins où se pratique une certaine forme d'agriculture sont protégés des regards par de grands murs épais. La propriété est un bien intime, cachée de la rue. Serait-il alors possible de cultiver une terre sur une parcelle de jardin en plein milieu de l'espace public ?

Selon Roland Vidal, l'agriculture urbaine pratiquée en France ne peut pas s'adapter à la pratique d'une agriculture en ville en Tunisie en raison d'un rapport à l'espace public différent. Or, l'un des aspects de cette forme d'agriculture est justement de retisser du lien avec l'environnement direct. Des techniques adaptatives telles que des points d'accueil⁹⁸ pourraient-elles donc être développées ? A contrario, Wassim Madani pense que des initiatives telles que les jardins partagés (tel qu'il en existe en France) pourraient, à une moindre échelle, voir le jour si celles-ci sont accompagnées d'une phase de sensibilisation⁹⁹. Et si des pratiques articulées autour des *sennyas* existent déjà dans un quartier central de Sfax, est-il possible de les étendre afin de « sensibiliser » ainsi le plus grand nombre ?

⁹⁶ Terme employé par les étudiants de M2 UCI 2016, *Sfax³ : cultiver, intégrer, recycler – l'Agriculture entre les murs*, p. 41.

⁹⁷ Au sens lien social du terme

⁹⁸ Entretien avec Roland Vidal, le 12/07/2017 - voir présentation Annexes

⁹⁹ Entretien avec Wassim Madani, le 03/05/2017 - voir présentation Annexes

2) L'expérimentation et ses limites

a - L'institutionnel au service du territoire : bienfaisance ou dénaturation ?

À travers les terminologies pratiques mettant en jeu des « bénéficiaires » ainsi que la « bienveillance » des organismes et des institutions qui les identifient et leur « donnent » la possibilité de prétendre à un mieux-vivre, ces mêmes institutions oublient parfois le droit fondamental qu'ont les sociétés de disposer d'elles-mêmes et de s'organiser de manière « autonome ».

Le mouvement de la transition est un réseau qui est avant tout porté par des initiatives d'habitants que les municipalités accompagnent parfois financièrement (via des subventions) ou par des dons en nature (prêt de local, équipements, matériaux, etc.). Cette capacité citoyenne s'organise au départ indépendamment des acteurs institutionnels du fait d'une posture remettant en cause un système dans sa globalité. Aujourd'hui, de plus en plus de municipalités se rattachent à ces idéaux et souhaitent entreprendre des initiatives rattachées au mouvement de la transition. Pouvant être considéré comme un levier dans leur réalisation, certains chercheurs le perçoivent comme une menace auprès de la population dans le développement de sa capacité à agir.

Ainsi, Nicolas-Le Strat estime que ces institutions s'emparent de l'activité publique et de l'espace social :

« Elles [les institutions] parviennent ainsi, en privant la vie sociale d'oxygène, à éteindre l'incendie instituant avant qu'il ne mette le feu aux pratiques et aux imaginaires¹⁰⁰ ». (NICOLAS-LE STRAT ; 2016)

Dans d'autres cas, ces initiatives ne veulent pas être sous la houlette d'une institution afin de conserver leur totale liberté de mener l'action comme elles le désirent.

Ainsi, si l'institution (ici la municipalité) souhaite valoriser et promouvoir les projets menés par les habitants et impulser une dynamique d'ancrage territorial, d'appropriation par les habitants, valorisant une gouvernance ascendante, elle doit alors adopter une posture de retrait laissant aux citoyens la possibilité d'agir.

Dans ce cadre, les mouvements alternatifs, indépendants de toutes formes d'institutions sont les seuls à pouvoir générer ce changement de gouvernance. Cette indépendance offre la possibilité d'adopter une posture critique et oppositionnelle, celle-là même qui oblige à sortir des zones de confort et qui profite à la réflexion sur la transition et le changement.

Les aspirations institutionnelles à s'interroger sur la démarche du commun pourraient donc aller à l'encontre des effets escomptés. Bien que l'engouement actuel soit à l'expérimentation et que le

¹⁰⁰ Pascal Nicolas-Le Strat, *Le travail du Commun*, 2016, p. 85

mouvement de la transition ouvre ce champ des possibles, il semble toutefois que certaines démarches doivent rester à l'initiative de la société civile.

b - Le mouvement de la transition : adaptabilité pour expérimenter ?

La transition est un mouvement qui s'ancre au territoire afin qu'il devienne résilient et soutenable¹⁰¹. La notion de capacité de la population est indispensable à ce processus.

Cependant, il est important de se questionner sur les outils utilisés pour impulser ce « changement » et de questionner leur adaptabilité. Comme nous l'avons constaté le mouvement, de la transition est un mouvement né d'une culture occidentale. Si ce mouvement est aujourd'hui mondial et qu'il est appliqué dans plusieurs territoires à travers le monde, il n'en reste pas moins teinté de cet atavisme.

Aujourd'hui, lorsque nous regardons la carte des initiatives répertoriées par le mouvement de la Transition dans le monde, nous pouvons constater qu'aucune initiative n'est répertoriée à l'échelle de Sfax. Or, nous pouvons affirmer que des actions similaires à celles du mouvement de la Transition existent. Des initiatives qui fonctionnent à une échelle locale, selon un fonctionnement de circuit-court ou direct que le mouvement valorise et promeut.

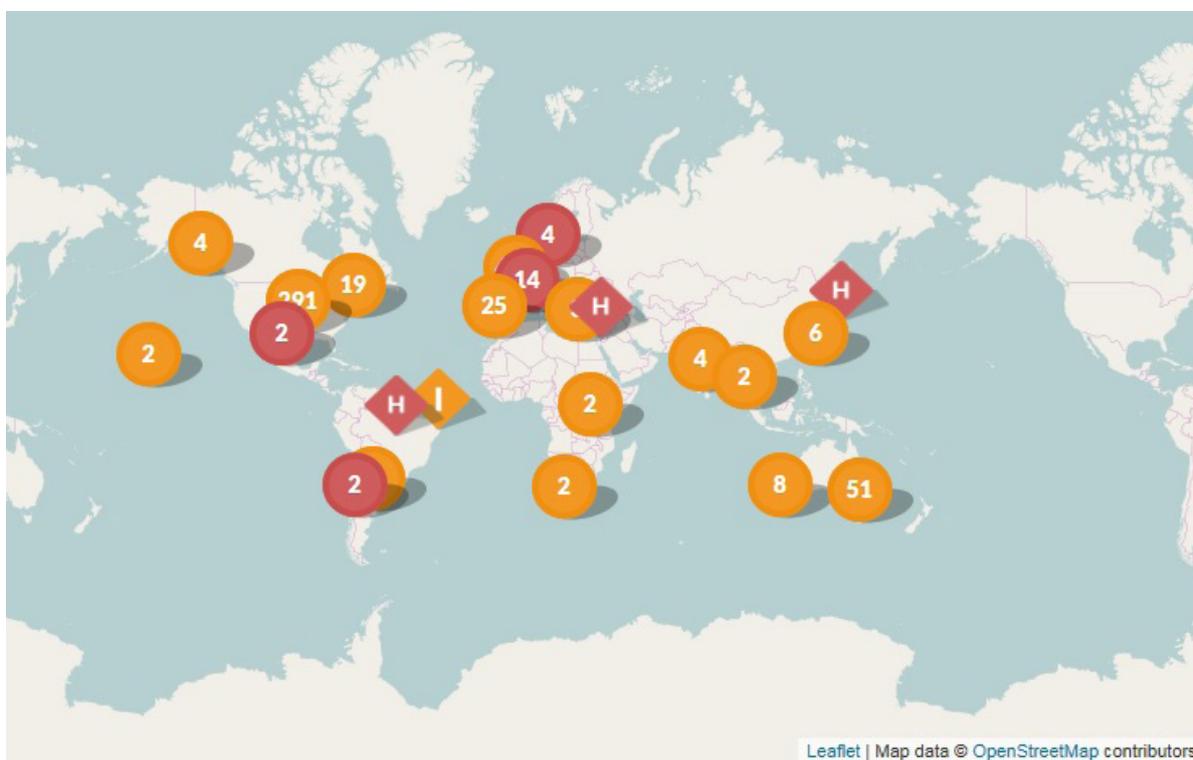


fig.35 : Carte des initiatives et des réseaux nationaux du mouvement de la transition dans le monde, *transition network*¹⁰²

¹⁰¹ Comme nous avons pu le voir dans le Chapitre I - La transition, réflexion motrice dans les projets de l'action extérieure des collectivités territoriales (p.36)

¹⁰² Carte des initiatives dans le monde répertoriées par le mouvement de la transition, *Transition network*

Plusieurs facteurs peuvent expliquer le fait que ces initiatives ne soient pas répertoriées :

- non inscription par méconnaissance ou manque d'intérêt ;
- des initiatives qui ne se considèrent (ou ne sont pas considérées ?) comme des initiatives de transition ;
- des initiatives qui n'existent pas ou pas encore.

Doit-on catégoriser toutefois ces initiatives comme celles du mouvement de la transition ou seulement constater que ce type de modèle est aussi pratiqué à Sfax sans qu'il ne soit pour autant exposé en tant qu'action issue de la transition ? Ces pratiques sont pour Sfax des habitudes culturelles et sociétales qui sont de plus en plus fragilisées par les politiques mises en vigueur afin de répondre aux attentes européennes. N'est-il pas alors paradoxal de parler « d'initiatives de la transition » (concept occidental) alors même que ces pratiques opposent un contrepoids à la puissance des impacts générés par le système économique et agri-culturel imposé par l'Union Européenne ? Il semble plus adapté de valoriser cet existant sans le rattacher pour autant à un concept occidental quelconque, fût-il de « la transition ».

B) L'évaluation : l'appréciation de la pertinence

1) Evaluer pour mieux rendre compte

a - Outil à valeurs multiples

Dans le vaste champ que représente le projet, de nombreux aspects sont à considérer. Très souvent, un projet fait l'objet d'une ou plusieurs évaluations, permettant ainsi de connaître les fonctionnements et dysfonctionnements, et de ne pas reproduire des erreurs commises.

Les activités menées ne permettent pas toujours de s'attarder sur des temps spécifiques d'un projet et bien souvent l'évaluation de ce dernier échappe au processus du projet.

Or, il semble que c'est là un point fondamental pour connaître et comprendre la pertinence d'une action. Si le souhait est d'élargir l'action de l'AECT et de s'appuyer sur des fondements moins fragiles, l'évaluation permet de concrétiser cette assise.

Aujourd'hui très peu de projets de coopération décentralisée¹⁰³ sont évalués, bien souvent par manque de temps et d'argent.

Quelques fois, ils sont sources de discussions entre les acteurs du projet; seulement ce cadre très restreint ne permet pas d'englober l'ensemble des répercussions et d'évaluer à juste titre le projet mené.

L'évaluation s'effectue tout au long d'un projet afin de réajuster si nécessaire les moyens mis en œuvre

¹⁰³ A l'échelle de l'étude de cas à savoir la Ville de Grenoble

pour la réalisation de ce dernier. Evaluer revient à :

- identifier si l'action est adaptée aux objectifs
- estimer la qualité de ces objectifs et leurs coûts : sont-ils réalistes et réalisables ? Ont-ils été atteints ? A quel prix ?
- constater l'impact (positif et négatif) de l'action et si cette dernière a généré les résultats escomptés.

Outil de suivi, l'évaluation permet aussi de mesurer à terme, l'impact durable ou non du projet sur le territoire et d'examiner si les objectifs à long terme ont été atteints.

La Commission Européenne définit l'évaluation comme une vérification régulière de l'efficacité, de la pertinence, de l'impact, de la viabilité économique et financière ainsi que la recevabilité du projet selon les objectifs édictés au départ (KANDEM, 2009).

b - Différents modèles selon l'usage

Il existe trois grands types d'évaluation considérés généralement :

- l'évaluation externe (animée par un prestataire extérieure) ;
- l'évaluation mixte (animée et composée par des membres d'organismes extérieurs et des membres de l'organisme d'exécution du projet) ;
- l'évaluation interne (réalisée par l'organisme d'exécution du projet).

Le tableau présenté ci-dessous recense les particularités de chacun des trois types d'évaluation.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES TROIS TYPES D'ÉVALUATION				
Les étapes du processus	Évaluation externe >	Évaluation Mixte		< Évaluation Interne
Réalisation de l'évaluation	Intervenants extérieurs (professionnels)	Consultation des bénéficiaires	Assistance par un intervenant extérieur	< Acteurs : population locale + ONG de service
RECUEIL DE L'INFORMATION				
Critères	Fixes par le commanditaire (ONG de financement / d'aide)	Négociés avec les acteurs	Négociés avec les partenaires extérieurs	< Fixés par les bénéficiaires
Durée	En général, durée très limitée	Évaluations périodiques	Temps forts	< Processus long
Participation des acteurs	Enquêtés passifs	Réunions Débats	Assistance extérieure pour le recueil de l'information et l'animation des débats	< Enquêtés actifs
TRAITEMENT DE L'INFORMATION				
Analyse des données recueillies	Rédaction du rapport par l'évaluateur externe (au profit des partenaires)	Référence au point de vue des acteurs	Appui méthodologique par une personne extérieure	< Débat entre les acteurs
UTILISATION DE L'INFORMATION				
Dispositions opérationnelles	Suggestions faites aux bailleurs	Négociations entre partenaires, Réorientations		< Décisions de réajustement

fig. 36- Caractéristiques principales des trois types d'évaluation (E. Samin, 2013 : 22, d'après BEAUDOUX & al., Cheminement d'une action de développement – De l'identification à l'évaluation, L'Harmattan, Paris, 1992 : 161)

L'évaluation permet de mesurer la pertinence de la continuité du projet. L'appui financier ou matériel d'une institution, d'un organisme ou d'une collectivité se justifie à travers les résultats des activités élaborées mais principalement au regard de la capacité « d'autonomie » des partenaires locaux. Les stratégies actuelles (dont celles de l'AECT ainsi que celle du mouvement de la transition) valorisent les capacités des populations locales à pouvoir initier et porter des actions et/ou des programmes impulsant des réponses adaptées aux besoins et problématiques identifiés, pour qu'elles puissent s'assurer d'un développement choisi, en accord avec leurs aspirations. Ainsi, au-delà de l'enjeu que revêt la réussite du partenariat et de la coopération, il est bien plus important et plus pertinent de savoir en quoi les choix opérés sont efficaces.

L'action de l'évaluation ne peut donc être ignorée au risque de reproduire des erreurs et de ne pas parvenir aux effets escomptés.

Les enjeux et limites du jumelage Grenoble/Sfax dans la protection de l'agriculture en aire urbaine	
Les enjeux	Les limites
<p>Grenoble démonstrateur pertinent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise à profit de l'expérience de la Ville de Grenoble et de sa volonté politique actuelle dans le soutien de démarches locales encourageant une agriculture de petites échelles et de proximité 	<p>Héritage du concept « d'aide au développement » inhérent à la posture des acteurs de la coopération internationale.</p> <p>Héritage issu du discours du Président S. Truman, qui a formalisé les mécanismes qui ont construit la notion de coopération internationale et qui continue aujourd'hui d'avoir des répercussions malgré la volonté de s'émanciper de ce schéma de pensée.</p>
<p>Emergence du mouvement de la transition qui propose une nouvelle définition du développement en favorisant une économie à l'échelle locale tel que les circuits courts</p>	<p>Certaines initiatives, correspondant à celle valoriser par le mouvement, existent à Sfax et ne sont pourtant pas reconnues comme tel.</p> <p>Concept occidental, il semble plus adapté de valoriser l'existant sans pour autant le rattacher au mouvement de la transition.</p>
<p>Création d'un rapport de coalition par le regroupement d'acteurs issus :</p> <p>de collectivités, de la société civile, du secteur économique, du secteur universitaire ;</p> <p>afin d'apporter des réponses appropriées aux problématiques identifiées.</p> <p>Cette coalition promeut la réciprocité dans un rapport d'échange d'expérience d'égal à égal, et dont le secteur universitaire permettrait une meilleure objectivité de la démarche par la neutralité de sa posture.</p>	<p>La fragilité du politique et des coopérations demandent aux acteurs de prendre en considération le contexte instable dans le s'inscrit la démarche de projet.</p> <p>Cette fragilité peut être un frein dans la réalisation de projet sur long terme ainsi que sur la pérennité des projets.</p>

<p>Renforcement de projets existants au profit de l'agriculture. Notamment élargir le projet de valorisation des déchets organiques à la récupération d'eau pluviale.</p> <p>Sfax étant exposée au risque de sécheresse, cette récupération permettrait d'irriguer les exploitations agricoles.</p> <p>Le développement de l'agriculture par des initiatives tels que les sennyas et l'agriculture de proximité face à l'engouement de la population sfaxienne à consommer des produits de qualité et de connaître leurs provenances.</p>	<p>Le rapport à l'agriculture et au jardinage en ville n'est pas le même en France et en Tunisie. Les enjeux sont différents et ne répondent pas aux mêmes besoins.</p>
<p>Développer de nouveaux fonctionnements tels que le Bien Commun. Mécanisme fondé sur une démocratie contributive construite à travers l'expérience collective, il permettrait de recentrer plus favorablement les besoins au niveau local et les demandes issues du territoire.</p> <p>Sfax étant un territoire d'expérimentations où émergent de fortes dynamiques citoyennes, elle peut être un terrain propice à ce fonctionnement.</p>	<p>La posture de l'institutionnel dans l'émergence d'une nouvelle gouvernance fondée sur un système ascendant peut être contestée et limiter la capacité de la population à agir</p>
<p>L'évaluation des projets afin de mesurer l'impact et la pertinence de ces derniers sur les territoires (Sfax et Grenoble).</p>	<p>Le manque d'évaluation des projets ne permet pas de connaître la viabilité de ces derniers et ce de façon objective.</p>

PARTIE CONCLUSIVE

LIMITES DE L'ÉTUDE

La recherche que nous avons effectuée et les analyses menées sont le résultat d'échanges avec des personnes et des organisations rencontrées, ainsi que d'une étude de la littérature dans les domaines considérés. Toutefois, nous avons identifiées plusieurs limites à notre étude, qui doivent excuser son incomplétude et les erreurs inévitables qui pourraient y figurer. Nous pouvons les présenter selon les catégories suivantes :

- cadrage de l'étude : il a été circonscrit à certains thèmes en raison du temps imparti pour réaliser ce travail ainsi que de la durée très courte de notre présence sur le terrain, ce qui nous a empêché d'approfondir son analyse;

- entretiens : nous avons éprouvé une grande difficulté à joindre les personnes ressources identifiées, en raison de la distance, de leur disponibilité limitée, etc. ;

- « biais » et « agendas cachés » : les intérêts en jeu dans les partenariats établis à travers le jumelage nous ont semblé à plusieurs reprises orienter certains propos et ainsi voiler une partie des raisons motivant les conditions de leur implication et/ou de la critique qu'ils/elles en faisaient ;

- « regards de là-bas » et « culture de l'intervention » : nous avons porté un regard critique sur l'AECT de manière unilatérale à travers le jumelage Grenoble/Sfax sans avoir eu la possibilité de compléter celui-ci par une analyse réciproque menée sur le terrain par les acteurs sfaxien.

CONCLUSION

La coopération internationale et la coopération décentralisée sont nées dans un contexte d'après-guerre où les relations de subordination «Sud» / «Nord» sont apparues notamment avec le concept d'aide au développement. Certains acteurs de la coopération internationale souhaitent s'émanciper de ces premiers schémas pour valoriser avant tout l'échange et le partenariat entre territoires.

Nous avons pu observer à travers ce mémoire l'aspiration qu'ont de nombreux professionnels de l'action extérieure des collectivités territoriale à s'affranchir de cette posture caduque. Ils tendent en effet à promouvoir l'adaptabilité et l'expérimentation à l'échelle de la société en considérant davantage

un rattachement au local, où émergeraient des actions menées par une gouvernance ascendante. Ainsi, il existe des bonnes volontés tentant d'éviter les logiques plus dominantes en soutenant directement les institutions et/ou les acteurs de la sphère civile pour des projets qui sont conçus et menés par les acteurs locaux eux-mêmes (entrepreneurs, associations, collectifs). Ceux-ci ont tendance à avoir un impact social et économique direct sur la population et les territoires, notamment en soutenant des activités économiques à petite échelle qui favorisent l'émancipation, le retour à l'agriculture de subsistance, les circuits courts, etc.

A travers l'exemple du jumelage Grenoble/Sfax et via le prisme de l'agriculture urbaine, cas d'étude de cette analyse, nous avons pu mettre en évidence le souhait des acteurs impliqués à établir un rapport de réciprocité favorisant la pertinence des projets menés. Celui-ci est permis grâce au renforcement des échanges entre les sociétés civiles des deux villes partenaires.

Cependant, malgré les liens notables tissés au fur et à mesure de cette coopération, cette dernière n'en reste pas moins fragile. Etablis sur la base de volontés politiques, les projets menés et envisagés restent sous la contrainte de « l'instabilité » liée au contexte politique, ce qui peut mettre en péril la durabilité et l'efficacité des projets. Le mouvement de la transition encourage, quant à lui, la résilience et la soutenabilité par l'action du citoyen au cœur du territoire. Cette perspective pourrait être un appui dans la mise en application de ces volontés. Néanmoins, il est indispensable d'être attentif à la posture et aux caractéristiques de ce mouvement. Celui-ci est certes désireux de renforcer les compétences territoriales mais n'en reste pas moins un courant né de la société occidentale. Il semble donc nécessaire de le confronter aux caractéristiques locales de Sfax ainsi qu'à la posture de la coopération internationale, héritage du discours de Truman, le 20 janvier 1949.

Compte-tenu de son cadre d'action et de son mandat, la Ville de Grenoble souhaite suivre, à travers ses jumelages et ses coopérations décentralisées, une politique de développement des capacités d'un territoire, en renforçant les possibilités d'action des comités et des organisations locales compétentes. Toutefois, malgré les volontés affichées, il semble nécessaire de mettre à profit des outils de suivi tel que l'évaluation des projets menés afin de s'assurer de l'efficacité et de la transparence de ces derniers. La Ville de Grenoble a entrepris une démarche d'analyse de son activité, notamment en réalisant un référentiel d'évaluation comprenant les jumelages et coopérations décentralisées.

Cependant, le suivi parfois insuffisant à l'égard de chaque projet mené peut être dommageable quant à leur efficience. La poursuite des projets de coopération doit ainsi tendre à satisfaire la réalisation des objectifs affichés et la transparence des résultats énoncés. Pour ce faire, il serait nécessaire de mettre en œuvre une véritable politique publique, laquelle implique de fait une évaluation rigoureuse des activités menées et du niveau d'achèvement des résultats atteints (ou non). Cette phase représenterait une certaine transition pour les actions extérieures de la Ville de Grenoble, entre ses projets historiques « de cœur » (culturels) et son « développement » actuel, lequel est dicté, d'un côté, par l'évolution du contexte Tunisien, de l'autre, par celui de la coopération internationale, de plus en plus concurrentielle.

Les velléités de changement d'outils et de stratégies affichées par l'AECT possèdent aussi de nombreux potentiels mais ce que nous appellerons le « développement doux » (résilient et soutenable), par essence, demande du temps et requiert des conditions politiques favorables, qui ne sont pas réunies à l'heure actuelle.

Il serait toutefois dommageable pour les familles pratiquant l'agriculture dans la zone urbaine de Sfax, mais aussi pour les nombreuses familles qui en achètent les denrées, que les contraintes actuelles liées au contexte s'ajoutent à un arrêt du soutien de la Ville de Grenoble et empêchent ainsi des dynamiques pertinentes d'émerger et de s'émanciper. Il nous semble par ailleurs que les plusieurs points positifs du jumelage Grenoble/Sfax peuvent être soulignés et que le prolongement de celui-ci permettrait :

- de consolider l'ouverture réalisée à travers ces premières phases (coalition d'acteurs);
- de favoriser l'évaluation extérieure du travail de la Ville de Grenoble dans un cadre où la confiance a pu s'instaurer ;
- d'appuyer une capitalisation des savoir-faire développés localement en matière d'agriculture en zone urbaine pour des familles qui sont toujours dans des situations de vulnérabilité ;
- d'examiner plus en profondeur la pertinence des choix techniques et opérationnels, étant donné que les parties impliquées connaissent maintenant bien le terrain et que les relations construites avec les acteurs locaux seront viables (à condition de les accompagner dans le temps afin de soutenir les activités agricoles intra-urbaines et, si cela est envisagée localement, la création une filière coopérative comme cela a été effectué à Tunis).

La pertinence du jumelage Grenoble/Sfax a donc été appréciée, non seulement en ce qui concerne la poursuite des programmes tels que celui-ci mis-en-œuvre sur la valorisation des déchets, mais aussi concernant la stratégie globale suivie par l’AECT et ses partenaires locaux. En effet, les défis actuels se situent principalement dans les forces déployées par les acteurs locaux pour initier et mener à bien des projets d’amélioration des conditions de vie par une régénération territoriale qui se baserait sur un double bras de levier : la valorisation du patrimoine culturel (matériel et immatériel) et «agri-culturel».

Nous avons souligné les points forts et les impacts positifs du jumelage Grenoble-Sfax mais aussi pointé ses limites et ses faiblesses dans le contexte de la coopération internationale et ce, principalement selon le prisme Grenoblois. Dans ces conditions et ces contraintes, il nous semble essentiel, dans le cadre de sa coopération décentralisée, que la Ville de Grenoble exerce ses activités avec la force d’un discours politique franc et tranché : les soutiens économiques et techniques ne peuvent s’affranchir de l’apport d’une vision critique sur la base de l’expérience de ses partenaires. Il nous semblerait donc important, pour compléter et ouvrir cette analyse, de porter un double regard en permettant aux acteurs sfaxiens d’exprimer réciproquement un examen du jumelage et des outils développés sous l’influence de phénomènes portés en occident, comme celui de la transition.



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

Association des professionnels des relations internationales et de coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises (ARRICOD), *Idées reçues, L'action internationale des collectivités territoriales*, Paris: Le Cavalier Bleu, 2012, 128p.

BLANC, Nathalie. *A quelles échelles jardiner la ville ?*. In : Jean-Jacques, Terrin, *Jardins en villes, ville en jardin*, Marseille : Edition parenthèse, 2013, p.246 – p.259.

FRANCISCO, López Bermúdez, Pierre Rognon, *Érosion hydrique, désertification et aménagement dans l'environnement méditerranéen semi-aride*. Université de Murcia, 1996, p.13 – p. 53

GILSOULS, Nicolas, *Villes fertiles : évolutions. ?*. In : Jean-Jacques, Terrin, *Jardins en villes, ville en jardin*, Marseille : Edition parenthèse, 2013, p.260 – p.281.

HAFTECK, Pierre, « *An Introduction to Decentralised Cooperation Definitions, Origins and Conceptual Mapping* », *Public Administration and Development*, Vol. 23, n° 3, 2003, pp. 333-345.

MARIE, Alain, *La coopération décentralisée et ses paradoxes. Dérives bureaucratiques et notabiliaires du développement local en Afrique*, Karthala, Paris. Cahier d'Etudes Africaines, 2005, 229p.

MOUSTIER et al., *Développement durable de l'agriculture urbaine en Afrique francophone : enjeux, concepts et méthodes*, CIRAD, CRDI, 2004, 173p.

NICOLAS-LE STRAT Pascal, *Le travail du commun*, Edition du commun, 2016, 310p.

SHUMAN, MICHAEL H., *Going local, Creating self-reliant communities in a global Age*, New York: The Free Press, 1998, 306p.

TERRIN Jean-Jacques, *Le projet du projet : concevoir la ville contemporaine*, édition parenthèses, 2014, 320p.

RAPPORTS

CHARFI Faïka, *Stratégie Sfax 2030 Diagnostic stratégique de l'état du développement de la région*, rapport : Développement régional, aménagement et transport, 2016, 174p.

Elèves de Master 2, Urbanisme, Habitat et Coopération Internationale, *Expérimenter l'urbanisme participatif à Sfax*, rapport : Sciences humaines et sociales. Grenoble : Institut d'Urbanisme de Grenoble, 2014, p.60 – p.74

Elèves de Master 2, Urbanisme, Habitat et Coopération Internationale, *Regarder Sfax*, rapport : Sciences humaines et sociales. Grenoble : Institut d'Urbanisme de Grenoble, 2015, p.55 – p.70

BIBLIOGRAPHIE

Elèves de Master 2, Urbanisme, Habitat et Coopération Internationale, *Sfax3 : cultiver, intégrer, recycler – l'Agriculture entre les murs*, rapport : Sciences humaines et sociales. Grenoble : Institut d'Urbanisme de Grenoble. 2016, p.1 – p.45.

FROMENT J-C., GALLET B., GLEIZAL J-J., *Actes du colloque organisé du 4 au 6 décembre 2013, à Grenoble: «L'action internationale des collectivités territoriales: des politiques publiques en recherche(s)»*, Cahier de la coopération décentralisée n°4 - hors série, 2015, 202p.

HADJ TAEB M., *Stratégie de développement du Grand Sfax 2016, Une approche participative*, Municipalité de Sfax, 2008, [en ligne]. [consulté le 09/07/2017]
Disponible sur: <http://www.medcities.org>

ALEXANDRATOS N., BRUINSMA J., *World agriculture toward 2030/2050*, ESA Working Paper n° 12-03, 2012, 153p.

ROUDART Laurence, *Terres cultivables non cultivées : des disponibilités suffisantes pour la sécurité alimentaire durable de l'humanité*, Centre d'études et de prospective, Analyse n° 18, 2010, 8p.

SAMIN Etienne, *Evaluation des programmes co-financés par la Fondation Abbe-Pierre en Haïti*, Rapport de fin de mission, 2013, 293p. [en ligne]. [consulté le 03/08/2017]
Disponible sur: http://www.academia.edu/31448803/Evaluation_des_programmes_co-financ%C3%A9s_par_la_Fondation_Abbe-Pierre_en_Ha%C3%Afti_Rapport_de_fin_de_mission_et_annexes_Etienne_Samin-f%C3%A9vrier_2013

Statistiques Tunisie, *SFAX à travers le Recensement Général de la Population et de l'Habitat, rapport*, 2014, 188p. [en ligne]. [consulté le 03/09/2017]
Disponible sur : http://www.ins.nat.tn/sites/default/files/publication/pdf/15_SFAX.pdf

MÉMOIRES ET THÈSES

GELY, Mary, *L'action extérieure des collectivités territoriales françaises : Etude de la mise en œuvre d'une action publique transsectorielle, vecteur d'articulation entre territoires et scène extérieure*, thèse de doctorat : Science politique. Université Grenoble Alpes, 2016, 397p.

HOLMAN, Claire, *La coopération décentralisée : réflexion sur les enjeux, les limites et les perspectives d'avenir*, mémoire de DESS : Management du secteur public : Collectivités et partenaires. Lyon : Institut d'Etudes Politiques de Lyon, 2003, 68p.

KRATOU, Lamia, *Le rôle de coopération internationale publique dans la protection de l'environnement en Tunisie : efficacité et limites*, thèse : Sciences économiques. Nancy : Université de Lorraine, 2012, 467p.

SOUSSAN, Chloé, *Reconnaissance de l'agriculture urbaine et périurbaine dans les métropoles méditerranéennes*. Etudes de cas : Marseille, Barcelone, Tunis, mémoire : Sciences sociales. Grenoble : Institut d'Urbanisme de Grenoble, 2016, 104p.

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES IMPRIMÉS

DLALA Habib, *Le Grand Sfax : dynamique morpho-fonctionnelle récente et aménagements*, Annales de Géographie, 1996, Vol. 105, n° 590 pp. 369-394

GALLET, Bertrand, *Les enjeux de la coopération décentralisée. La revue internationale et stratégique*. N°57, 2005, 61 – p.70

ROBINEAU Ophélie, TICHIT Julia, MAILLARD Thomas, *S'intégrer pour se pérenniser : pratiques d'agriculteurs urbains dans trois villes du Sud*. Espace et société, 2014, n°158, p.83 – p.100.

ARTICLES SUR INTERNET

ALIM'AGRI, *L'agriculture dans le monde, chiffre de janvier 2011*, [en ligne]. [consulté le 02/07/2017].

Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/file/lagriculture-dans-le-monde-8/download>

ALIM'AGRI, *Organisation économique – Circuits courts*, 09/08/2011, [en ligne]. [consulté le 02/08/2017]

Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/organisation-economique-circuits-courts>

ALIM'AGRI, *Qu'est-ce que l'agriculture biologique ?*, 25/07/2017, [en ligne]. [consulté le 03/07/2017]

Disponible sur : <http://agriculture.gouv.fr/lagriculture-biologique-1>

BENHAMMOU Farid, *Nourrir l'humanité: une géopolitique de l'alimentation et de l'environnement*, Ecologie et politique, pp.17- 32, [en ligne]. [consulté le 03/07/2017]

Disponible sur: http://www.ecologie-et-politique.info/IMG/pdf/38_BENHAMMOU.pdf

BENNASR Ali, *L'étalement urbain de Sfax*, Revue Tunisienne de Géographie, 2003, pp.49-87 [en ligne]. [consulté le 06/07/2017]

Disponible sur: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00588300>

BENNASR A., VERDEIL E., *Gestion publique de l'eau potable, développement urbain durable et majel-s (citernes pour l'eau de pluie) à Sfax (Tunisie)*, Métropolis Flux, n° 76/77, 2009, pp.38-50 [en ligne]. [consulté le 06/07/2017]

Disponible sur: <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00593319/document>

BRAS BAI A Fabiana, Cités Unies France (PARIS, 05 Juillet 2012), *Les collectivités territoriales françaises mobilisées pour rappeler l'importance de la coopération décentralisée lors du 3ème forum de l'action internationale des collectivités*, Troisième forum de l'action internationale des collectivités, PDF [communiqué de presse], 2012, [en ligne]. [consulté le 20/05/2017]

BIBLIOGRAPHIE

BOUCHER Isabelle, *D'agriculture urbaine à l'urbanisme agricole: Une participation au développement durable, une contribution à la production alimentaire*, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, PDF, 2009, 7p. [en ligne]. [consulté le 02/04/2017]

Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE), *Discours de Harry S. Truman (Washington, 4 avril 1949)*, [en ligne]. [consulté le 03/08/2017] Disponible sur : https://www.cvce.eu/obj/discours_de_harry_s_truman_washington_4_avril_1949-fr-f2943eb8-39e3-42f1-acd4-19b65227ec5d.html

DAOUD A., DAHECH S., *Résilience de l'agglomération de Sfax (Tunisie méridionale) face au changement climatique: essai d'évaluation*, *Climats et changement climatique dans les villes*, Climatologie, numéro spécial, 2012, pp.109 - 126 [en ligne]. [consulté le 07/07/2017] Disponible sur http://lodel.irevues.inist.fr/climatologie/docannexe/file/738/109_daoud_dahech.pdf

DAMANI Frida, *Tunisie : comment Sfax compte profiter de son titre de capitale culturelle arabe 2016*, 08/01/2016, [en ligne]. [consulté le : 20/07/2017] Disponible sur : <http://www.jeuneafrique.com/mag/289396/societe/tunisie-sfax-compte-profiter-de-titre-de-capitale-culturelle-arabe-2016/>.

DUCHEMIN, Eric, *Agriculture urbaine : quelle définition ? une actualisation nécessaire?*, 2012, [en ligne]. [consulté le 25/03/2017] Disponible sur: <http://agriurbain.hypotheses.org/2705>

DICTIONNAIRE ENVIRONNEMENT, *Lixiviat, la définition du dico*, [en ligne]. [consulté le 03/08/2017] Disponible sur : http://www.dictionnaire-environnement.com/lixiviat_ID50.html

FAO, *L'agriculture urbaine*, 2017, [en ligne]. [consulté le 25/03/2017] Disponible sur: <http://www.fao.org/urban-agriculture/fr/>

FERNANDES João, *Jardins et communs: terreaux de « transition » ?*, *Cinquième atelier « Habiter la transition »*, 27/07/2017, [en ligne]. [consulté le 01/08/2017] Disponible sur : <http://calenda.org/412722>

FLEURY A., DONADIEU P., *De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine*, *Le Courrier de l'environnement n°31*, 1997, [en ligne]. [consulté le 20/03/2017] Disponible sur: <http://www7.inra.fr/dpenv/fleurc31.htm>

FUTURA PLANETE, *Le mouvement des Villes en transitions : c'est quoi ?*[en ligne]. [consulté le 01/07/2017] Disponible sur : <http://www.futura-sciences.com/planete/questions-reponses/eco-consommation-mouvement-villes-transition-cest-4822/>

BIBLIOGRAPHIE

GOTTINIAUX Pierre, MUNEVAR Daniel, SANABRIA Antonia, TOUSSAINT Eric Toussaint, *Les chiffres de la dette 2015*, 26/11/2014, [en ligne], [consulté le 30/07/2017].

Disponible sur : <http://www.cadtm.org/IMG/pdf/version01-FR.pdf>.

GLINE, Emilie, *D'ici 2040, la Tunisie pourrait perdre plus de 80% de ses ressources naturelles en eau*, 01/09/2015, HuffPost Tunisie [en ligne], [consulté le : 06/07/2017]

Disponible sur : http://www.huffpostmaghreb.com/2015/09/01/tunisie-stress-hydrique-2040_n_8070718.html.

HABIB, Dlala, *Le Grand Sfax : dynamique morpho-fonctionnelle récente et aménagements*, Annales de Géographie, 1996 Vol. 105 n° 590 pp. 369-394 [en ligne]. [consulté le 03/07/2017]

Disponible sur: http://www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1996_num_105_590_20745

HUFFPOST Maghreb, *Tunisie: Les Borjs, anciennes habitations de Sfax, menacés de disparition*, 14/05/2014. [en ligne]. [consulté le 20/07/2017]

Disponible sur : http://www.huffpostmaghreb.com/2014/05/14/borjs-sfax_n_5321901.html.

KAOUTHER, Larbi, *Ben Ali, un exilé très discret en Arabie saoudite*, 05/10/2016, [en ligne]. [consulté le 17/07/2017]

Disponible sur: http://www.huffingtonpost.fr/2016/01/14/ben-ali-arabie-saoudite_n_8978494.html.

LALLAU Benoît, 2011. *La résilience, moyen et fin d'un développement durable ? Séquence 1. Éthique et économique*. [consulté le 23/06/2017]

Disponible sur : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/4589/Lallau.pdf;sequence=1>

LABO de l'Economie Sociale et Solidaire (le), *Démocratiser la consommation responsable*, [en ligne]. [consulté le 02/08/2017]

Disponible sur : <http://www.lelabo-ess.org/-democratiser-la-consommation-responsable-.html>

LEGRAND Nathan, *La Tunisie sous le joug du FMI*, CADTM, 2016, [en ligne] [consulté le 25/07/2017]

Disponible sur: http://www.cadtm.org/spip.php?page=imprimer&id_article=14039

LIBERATION, *De 1970 à 2009, histoire d'une prise de conscience*, 07/12/2009, [en ligne]. [consulté le : 17/07/2017]

Disponible sur : http://www.liberation.fr/terre/2009/11/30/de-1970-a-2009-histoire-d-une-prise-de-conscience_596573

MINETTE Alice, *Le Développement, une recette empoisonnée ?*, CADTM, 2017, [en ligne]/ [consulté le 03/08/2017]

Disponible sur: <http://www.cadtm.org/Le-Developpement-une-recette>

BIBLIOGRAPHIE

MAZOYER M., ROUDART L., *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Revue Tiers-Monde, Vol. 39, 1998, 153 pp. 211-212, [en ligne]. [consulté le 2/04/2017]

Disponible sur: http://www.persee.fr/doc/tiers_1293-8882_1998_num_39_153_5228_t1_0211_0000_1

MADE IN EARTH, *Résilience et soutenabilité*, 11/05/2009 [en ligne]. [consulté le 01/07/2017]
Disponible sur : <https://madeinearth.wordpress.com/2009/05/11/resilience-et-soutenabilite/>

NAHMIAS P., LE CARO Y., *Pour une définition de l'agriculture urbaine: réciprocity fonctionnelle et diversité des formes spatiales*, Environnement urbain, In: Les défis et les perspectives de l'agriculture urbaine, Vol. 6, 2012, p.a-I à a-16, [en ligne]. [consulté le 20/04/2017]
Disponible sur: <https://eue.revues.org/437>

NATION REDACTION (la), *ALECA, danger ou aubaine pour la Tunisie?*, 20/01/2017, [en ligne]. [consulté le 24/07/2017]
Disponible sur : <https://www.lanation.tn/tunisie-aleca-danger-ou-aubaine-pour-la-tunisie/>

NOURJAHEN Jemaa, *Tunisie. La prochaine révolte sera celle de l'eau*, 30/09/2016, [en ligne], Courrier International, [consulté le : 06/07/2017]
Disponible sur : <http://www.courrierinternational.com/article/tunisie-la-prochaine-revolte-sera-celle-de-leau>.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES, *World Urbanization Prospects The 2007 Revision*, In : *Department of Economic and Social Affairs - Population Division, World Urbanization Prospects The 2007 Revision*, 2008, 2030 p. [en ligne]. [consulté le 03/08/2017]
Disponible sur: http://www.un.org/esa/population/publications/wup2007/2007WUP_Highlights_web.pdf

PLEYERS Geoffrey, *Brève histoire du mouvement altermondialiste*, 29/03/2013, [en ligne], [consulté le : 17/07/2017]
Disponible sur : <http://www.laviedesidees.fr/Breve-histoire-du-mouvement.html>.

PRESSE NEWS (la), *ALECA : les négociations entre la Tunisie et l'UE pourraient durer 2 ans ou plus*, 20/04/2016, [en ligne]. [consulté le 25/07/2017]
Disponible sur : <http://www.lapressenews.tn/article/aleca-les-negociations-entre-la-tunisie-et-lue-pourraient-durer-2-ans-ou-plus/94/4414>

SARRA Abour, *ALECA : Une menace pour l'agriculture tunisienne ?*, 08/06/2016, [en ligne]. [consulté le : 25/07/2017]
Disponible sur : <http://www.webmanagercenter.com/2016/06/08/169948/aleca-une-menace-pour-l-agriculture-tunisienne/>

SEMAL Luc, *Rob Hopkins, 2008, The Transition Handbook. From Oil Dependency to Local Resilience*, Green books, 2008, 224 p, [en ligne]. [consulté le 01/07/2017]
Disponible sur : <https://developpementdurable.revues.org/7513>

BIBLIOGRAPHIE

SOBOCINSKI Aurélie, *Le boom de l'agriculture*, 24/02/2015, CNRS journal, [en ligne]. [consulté le 05/02/2017]

Disponible sur <http://lejournnal.cnrs.fr/articles/le-boom-de-lagriculture-urbaine>

TCHEKEMIAN, Anthony, *Grenoble entre natures et cultures : exemple de la valorisation de l'agriculture périurbaine grenobloise*. Projets de paysage, 04/01/2012, N°7, p.1 – p.20, [en ligne]. [consulté le 25/03/2017]

Disponible sur : <http://www.projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=749>

TOUMI Saloua, Vidal Roland, *Proximité entre ville et agriculture au Nord et au Sud de la Méditerranée – approche comparée entre Paris et Tunis*. Projets de paysage, 19/01/2011, N°5, p1 – p.14. [consulté le 20/03/2017]

Disponible sur : <http://www.projetsdepaysage.fr/editpdf.php?texte=643>

TRANSITION FRANCE, *Le mouvement de la transition en France*, [en ligne]. [consulté le 26/06/2017]

Disponible sur : <http://www.transitionfrance.fr/2016/04/20/presentation/#more-10584>.

TRANSITION NETWORK, *transition near me*, [en ligne] .[consulté le 27/07/2017]

Disponible sur : <https://transitionnetwork.org/transition-near-me/>

TUNISIE COOP, *Tunisie Coop Agriculture et marché de produits frais*, 27/10/2015, [en ligne]. [consulté le 02/08/2017]

Disponible sur : <http://www.theswitchers.eu/fr/switchers/une-cooperative-dediee-a-la-promotion-dune-consommation-responsable/>

WIKIPEDIA, *Accord d'association*, 10/08/2017, [en ligne]. [consulté le 16/08/2017]

Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Accord_d'association

WIKIPEDIA, *Partenariat privilégié*, 05/11/2016, [en ligne]. [consulté le 16/08/2017]

Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Partenariat_privilégié

WIKIPEDIA, *Climat semi-aride*, 15/08/2016, [en ligne]. [consulté le 03/08/2017]

Disponible sur : https://fr.wikipedia.org/wiki/Climat_semi-aride

BIBLIOGRAPHIE

SITE INTERNET

CDRA, site internet du Commissariats Régionaux au Développement Agricole, [en ligne]. [consulté le 03/08/2017]

Disponible sur : <http://www.semide.tn/CRDA.htm>. Consulté le : 03/08/2017

GOUVERNORAT de Sfax, site du gouvernorat de Sfax, [en ligne]. [consulté le 19/07/2017]

Disponible sur : <http://www.gouvernorat-sfax.gov.tn/fr/>

LAROUSSE, Dictionnaire de Français, [en ligne]. [consulté en juillet / août 2017]

Disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

L'INTERNAUTE, Dictionnaire de Français, [en ligne]. [consulté le 26/06/2017]

Disponible sur : <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/>

VERTIGO, Agricultures urbaines durables : vecteur pour la transition écologique, 13/02/2017 [en ligne]. [consulté le 15/06/2017]

Disponible sur : <https://vertigo.revues.org/1973>

EMISSION DE RADIO & TÉLÉVISION

Agriculture urbaine et transition towns, diffusée le 04/11/2015 (émission de télévision). [consulté le 01/07/2017].

Disponible sur : <http://future.arte.tv/fr/permaculture-agriculture-du-futur/agriculture-urbaine-et-transition-towns?language=de>

Affaires sensibles, La révolution de Jasmin : les 28 jours qui ont changé la Tunisie, diffusée le 03/12/14 (émission de radio). [consulté le 20/06/2017]

Disponible sur : <https://www.franceinter.fr/emissions/affaires-sensibles/affaires-sensibles-03-decembre-2014>

Le dessous des cartes - Villes du futur, diffusée le 6/09/2014 (émission de télévision). [consulté le 27/07/2017]

Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=XUBGmHEe94Y>

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	p.15
CHAPITRE I - INTROSPECTION DE LA MISE EN TENSION	
I - HISTOIRE ET ÉVOLUTIONS DE LA PENSÉE AUTOUR DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	p.24
A) Les origines d'une «politique de nouveau genre»	p.24
1) Le cadre législatif de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales	p.24
a - <i>Des premiers accord européens gagent de conciliation</i>	p.24
b - <i>L'internationalisation des territoires</i>	p.26
B) L'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, une politique en mouvement	p.29
1) L'Action Extérieure des Collectivités Territoriales et son champ multidisciplinaire	p.29
a - <i>Une politique à démarche partagée</i>	p.29
b - <i>La volonté des professionnels à mettre cette politique publique en perspective</i>	p.30
II - LA TRANSITION, RÉFLEXION MOTRICE DANS LES PROJETS DE L'ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	p.36
A) La transition, acte de changement face au dérèglement	p.36
1) La transition : modèle alternatif d'un système en péril	p.36
a- <i>La naissance d'un modèle</i>	p.36
B) La résilience et la soutenabilité comme leitmotiv	p.37
1) Résistante et durabilité pour faire face aux aléas	p.37
a - <i>Deux notions complémentaires</i>	p.37
b - <i>Une redéfinition des modes de gouvernance</i>	p.40
III - PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LES VILLES DE GRENOBLE ET DE SFAX	p.42
A) Le jumelage Grenoble/Sfax aux prémices d'un nouveau modèle de coopération décentralisée	p.42
1- Les origines d'un jumelage symbolique et singulier	p.42
a - <i>Aux commencements d'une coopération</i>	p.42
b - <i>Le remaniement suite aux «Révolutions Arabes»</i>	p.45

B) Des projets en appui aux dynamiques locales	p.46
1) Les ateliers d'urbanisme révélateurs d'un jumelage singulier	p.46
<i>a - A la découverte du territoire et de ses acteurs</i>	p.46
<i>b - Valoriser et renforcer les dynamiques existantes</i>	p.47

CHAPITRE II

L'AGRICULTURE URBAINE: ENJEUX, STRATEGIES ET FRAGILITES

I- L'AGRICULTURE URBAINE : ENJEU PLANÉTAIRE POUR DES (RÉ)SOLUTIONS LOCALES	p.55
A) L'agriculture, condition <i>sine qua non</i> au développement	p.56
1) La prise en compte de l'agriculture dans les enjeux de développement à l'échelle mondiale	p.56
<i>a - L'agriculture : une condition déterminante pour la sécurité alimentaire</i>	p.56
<i>b - Cause essentielle des problématiques environnementales</i>	p.58
2) L'agriculture urbaine au coeur du développement territorial	p.58
<i>a - La relation ville / nature : un lien retrouvé ?</i>	p.58
<i>b - La ville notion inhérente à l'agriculture urbaine</i>	p.58
B) Une notion aux caractéristiques plurielles	p.60
1) Trois définitions pour trois notions complémentaires	p.60
<i>a - De la spatialité à la qualité de vie</i>	p.60
<i>b - L'agriculture urbaine comme réponse à l'autonomie alimentaire?</i>	p.61
II- L'AGRICULTURE URBAINE : UN ENJEU DÉCISIF DANS LE DÉVELOPPEMENT DE SFAX	p.63
A - L'agriculture urbaine à Sfax: l'hétérogénéité des pratiques	p.63
1) Sfax, ville aux racines agricoles	p.63
<i>a - Rappel de la situation géographique de Sfax</i>	p.63
<i>b - Un patrimoine agricole considérable</i>	p.65
2) La diversifié de la production agricole	p.66
<i>a - L'Arboriculture prédominante dans la production sfaxienne</i>	p.66
<i>b - Maraîchage : une production diversifiée</i>	p.68
B) Des pratiques agricoles sectorisées face à l'expansion urbaine	p.71
1) Un développement radioconcentrique laissant les productions agricoles en périphérie	p.71
<i>a - Une agriculture sectorisée et contrastée</i>	p.71
2) Intensification progressive de la densification	p.75
<i>a - Un héritage en difficulté, contrecoup d'un urbanisme non maîtrisé</i>	p.75

TABLE DES MATIÈRES

C) La mise en péril d'une agriculture fragile	p.77
1) L'agriculture, une économie influente	p.77
<i>a - Une prise en compte institutionnelle insuffisante</i>	p.77
<i>b - L'influence de l'Union Européenne au bénéfice du développement ?</i>	p.80
<i>c - Les ressources cachées de l'agriculture</i>	p.80
2) Les enjeux environnementaux inhérents à l'agriculture à Sfax	p.81
<i>a - L'eau : une ressource en péril</i>	p.81
<i>b - La salinité des sols : facteur de détérioration</i>	p.82
<i>c - La qualité du sol et de l'eau détériorée</i>	p.83
 CHAPITRE III LES ENJEUX ET LIMITES DU JUMELAGE GRENOBLE/SFAX DANS LA PROTECTION DE L'AGRICULTURE URBAINE	
 I - ACTION EXTÉRIEURE DE LA VILLE DE GRENOBLE, PRÉREQUIS ESSENTIEL	 p.90
A) Un appui politique de la Ville de Grenoble	p.91
1) Grenoble : un démonstrateur d'expériences pertinent ?	p.91
<i>a - L'économie locale mise à profit</i>	p.91
<i>b - Développer les rapports de coalition</i>	p.93
<i>c - Renforcer des projets de coopération existants au profit de l'agriculture urbaine</i>	p.95
B) Expérimenter pour faire face aux aléas	p.96
1) Transformer l'instabilité en force collective	p.96
<i>a - Fragilité du politique ou prépondérance du facteur subjectif ?</i>	p.96
<i>b - Le « commun » moteur d'une posture pérenne</i>	p.97
 II- LES DIFFICULTÉS POTENTIELLES DU JUMELAGE GRENOBLE/SFAX	 p.100
A) Des approches différentes liées à une culture et une histoire	p.100
1) Une histoire et une posture intrinsèques aux métiers de la coopération internationale	p.100
<i>a - Le « développement » et la « croissance » : les piliers d'une économie offensive</i>	p.100
<i>b - Un champ sémantique approprié pour insuffler des projets mutualisés</i>	p.102
2) L'expérimentation et ses limites	p.104
<i>a - L'institutionnel au service du territoire : bienfaisance ou dénaturation ?</i>	p.104
<i>b - Le mouvement de la transition : adaptabilité pour expérimenter ?</i>	p.105
 B) L'évaluation : l'appréciation de la pertinence	 p.106
1) Evaluer pour mieux rendre compte	p.106
<i>a - Outil à valeurs multiples</i>	p.106
<i>b - Différents modèles selon l'usage</i>	p.108

PARTIE CONCLUSIVE

Limites

Conclusion

p.113

p.113

p.113

BIBLIOGRAPHIE

p.118

ANNEXES

p.131

Table des figures

p.132

Liste des entretiens

p.134

ANNEXES

Table des figures

Liste des entretiens

TABLE DES FIGURES

Figure 1: <i>Porte donnant sur un champ</i> , Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG 2016	p.22
Figure 2 : <i>Carte conceptuelle de la coopération décentralisée</i> , Pierre Hafteck, 2003	p.33
Figure 3 : <i>Frise chronologique des principales législations régissant l'AECT</i> , N. Villeneuve 2017	p.35
Figure 4 : <i>Séquence stratégique et interactions durabilité – résilience</i> , Lallau 2011	p.38
Figure.5 : <i>Schéma des différences entre soutenabilité et résilience</i> , Made in Earth	p.39
Figure 6 : <i>Présentation de Sfax</i> , N. Villeneuve, 2017 - photo: <i>Centre ville de Sfax de nuit</i> , Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016	p.43
Figure 7: <i>Petite oliveraie</i> , Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG 2016	p.52
Figure 8: <i>Répartition des terres émergées (en milliards d'ha)</i> , FAOstat	p.57
Figure 9: <i>Carte de la Tunisie</i> , Intercarto, 2004, Canal Monde 2017	p.63
Figure 10: <i>Les seize délégations composant le gouvernorat de Sfax</i> , Gouvernorat de Sfax	p.64
Figure 11: <i>Urbanisation radio-concentrique des Sfax et les axes routiers principaux qui ont structuré son développement urbain</i> , N. Villeneuve, 2017	p.64
Figure 12: <i>Borj à Sfax ceinturé de son jnen aujourd'hui abandonnée</i> , Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016	p.65
Figure 13 : <i>Oliveraies à Sfax, principale production arboricole du territoire</i> , Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG 2016	p.66
Figure 14 : <i>Types d'arboriculture répertoriés à Sfax et les acteurs du circuit d'arboriculture</i> , Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016	p.67
Figure 15 : <i>Jardins privés à Sfax</i> , Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016	p.68
Figure 16 : <i>Champ d'oliviers</i> , Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016	p.69
Figure 17 : <i>Grande exploitation arboricole vouée à l'exportation</i> , Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016	p.68
Figure 18 : <i>Petit jardin, dont de la culture arboricole, ceinturée par un mur</i> , Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016	p.69
Figure 19: <i>Senyaa (jardin partagé) situé dans un quartier au centre de Sfax</i> , Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016	p.69
Figure 20 : <i>Types de maraîchage répertoriés à Sfax : les acteurs du circuit du maraîchage</i> , Etudiants M2 UCI, L'agriculture entre les murs, 2016	p.70
Figure 21 : <i>Développement urbaine et poches agricoles</i> Etudiants M2 UCI, L'agriculture entre les murs, 2016	p.71
Figure 22 : <i>Quartier à forte densification, secteur 0</i> , Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016	p.72

TABLE DES FIGURES

- Figure 23 :** *Villas et jardins dans le secteur 2, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016* p.72
- Figure 24:** *Jardin privé dans le secteur 5, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016* p.73
- Figure 25:** *Exploitation de tomates, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016* p.73
- Figure 26 :** *Schéma des contrastes entre secteurs de la ville de Sfax, N. Villeneuve, 2017* p.74
- Figure 27 :** *Espace libre en jachère, peu à peu grignoté par des constructions, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016* p.74
- Figure 28 :** *Les grandes étapes de l'étalement urbain de l'agglomération de Sfax de haut en bas: 2006, 1987 et 1955 (DAHECH, 2012 : N° 117)* p.76
- Figure 29 :** *Pluviométrie de Sfax, moyenne des précipitations sur 8 ans en mm, MICHAMPS 4B, 2017* p.82
- Figure 30:** *Pinces à linge, Sfax, Atelier international, Etudiants M2 UCI, IUG, 2016* p.88
- Figure 31 :** *Schéma des circuits de distribution, Roman C, 2011* p.92
- Figure 32:** *Coalition d'acteurs autour du développement de l'agriculture urbaine, N. Villeneuve, M2 UCI 2017* p.94
- Figure 33 :** *Typologie de déchets , N. Villeneuve, 2017* p.95
- Figure 34 :** *Shéma explicatif du fonctionnement du bien commun, Médiapart, 2014* p.98
- Figure 35 :** *Carte des initiatives et des réseaux nationaux du mouvement de la transition dans le monde, transition network site internet* p.104
- Figure 36:** *Caractéristiques principales des trois types d'évaluation, E. Samin, 2013* p.110

LISTE DES ENTRETIENS

Yosra Achich, le 08 Avril 2017, à la Direction de l'Action Internationale et Européenne de la Ville de Grenoble, 35'

Yoasra Achich est la Présidente du Comité de jumelage Sfax/ Grenoble. Elle est la principale interlocutrice, à Sfax, Monique Muth - chargée du jumelage Grenoble / Sfax à la Ville de Grenoble.

L'entretien a porté sur l'histoire du comité de jumelage et ses actions aujourd'hui, ainsi que sur l'enjeu de l'agriculture à Sfax et l'intérêt du comité de jumelage à développer des projets autour de cette thématique.

Bernard Macret, le 27 Juin 2017, à l'Hôtel de Ville de Grenoble, 1h

Bernard Macret est le 4ème Adjoint Solidarités Internationales. Il est l'un des deux élus en charge de l'Action Internationale et Européenne de la Ville de Grenoble. Il est politiquement rattaché au Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes.

L'entretien a porté sur la légitimité de l'Action Internationale et Européenne de la Ville de Grenoble à porter des projets sur le thème de l'agriculture urbaine et de sa protection sur le territoire sfaxien dans un contexte de transition.

Ce fut par ailleurs l'occasion d'aborder la problématique de la fragilité des partenariats, notamment lors de changement de municipalités.

Wassim Madani, le 03 Mai 2017, la Bobine, Grenoble, 40'

Wassim Madani est doctorant à l'Université Géographique de Sfax. Le sujet de sa thèse concerne la thématique de l'agriculture urbaine et plus spécifiquement les circuits de consommation des produits cultivés. Il a participé activement à l'atelier d'urbanisme à Sfax.

L'entretien a porté sur la question des enjeux de l'agriculture à Sfax et l'intérêt de développer des projets autour de l'agriculture urbaine à Sfax.

Monique Muth, 28 Juin 2017, Direction de l'Action Internationale et Européenne de la Ville de Grenoble, 1h

Monique Muth est en charge des coopérations décentralisées au Maghreb et Moyen-Orient. Elle est en charge de la coopération décentralisée avec Sfax et des projets développés dans le cadre de ce partenariat.

L'entretien a porté sur l'intérêt et la possibilité de réaliser des projets dans le cadre du partenariat avec Sfax autour de la thématique de l'agriculture urbaine. Il a aussi été question de mieux connaître l'historique de cette coopération.

Vincent Poncet, le 27 Avril 2017, Direction de l'Environnement et Cadre de Vie de la Ville de Grenoble, 40'

Vincent Poncet est en charge des projets autour de l'agriculture et la biodiversité à la Ville de Grenoble. Il a participé aux ateliers internationaux à Sfax, notamment en 2016, ainsi

LISTE DES ENTRETIENS

qu'au comité de pilotage du projet sur la valorisation des déchets à Sfax, dans le cadre de la coopération décentralisée.

L'entretien a porté sur l'enjeu de l'agriculture dans la ville de Sfax et le rôle d'un portage politique extérieur dans le cadre de projets sur la thématique de l'agriculture urbaine.

Eric Recoura, le 20 Juin 2017, Direction de l'Action Internationale et Européenne de la Ville de Grenoble, 45'

Eric Recoura est directeur de l'Action Internationale et Européenne de la Ville de Grenoble. Il porte un regard global sur l'ensemble des projets par la Direction et participe activement à la réalisation d'un Réseau des Villes en Transition, dans le cadre de l'activité de la direction. L'entretien a porté sur la légitimité de l'Action Internationale et Européenne de la Ville de Grenoble à porter des projets sur le thème de l'agriculture urbaine et de sa protection sur le territoire sfaxien dans un contexte de transition.

Saloua Toumi, le 07 Juillet 2017, par téléphone, 1h

Saloua Toumi est doctorante à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles. Son travail de recherche s'axe sur la thématique de l'agriculture urbaine en Tunisie et plus spécifiquement sur le territoire de Tunis.

L'entretien a porté sur l'enjeu de l'agriculture urbaine en Tunisie.

Roland Vidal, le 12 Avril 2017, par téléphone, 40'

Roland Vidal est enseignant-chercheur à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles et enseigne par ailleurs à l'Ecole d'Architecture de Versailles. Une partie de ses travaux de recherche s'est axée sur l'enjeu de l'agriculture dans le bassin tunisois.

L'entretien a porté sur l'enjeu de l'agriculture urbaine en Tunisie et les propositions de projets pouvant être adoptées.